

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	27 septembre 2019
-----------------------------	-------------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	66
N° identifiant	2019-0483

Titre	Gestion de la base de loisirs de Saint-Cyr - Rapport de l'administrateur de la Société anonyme de gestion et d'animation (Saga) - Exercice 2018
-------	---

Rapporteur(s)	M. Gérard HERBERT
Date de la convocation	06/09/2019

--	--

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mme Coralie BREUILLÉ et M. Gérald BLANCHARD

P.J.	Rapport du déléguétaire 2018 Annexes rapport 2018
------	--

Membres en exercice	91	
Quorum		

--	--

Présents	57	M. Alain CLAEYS - Président M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. François BLANCHARD - M. Jean-Claude BOUTET - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GÉRARD - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Gérald BLANCHARD - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Olivier BROSSARD - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Gérard DELIS - M. Dominique ÉLOY - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Olivier KIRCH - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Nicolas REVEILLAULT - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET les conseillers communautaires M. Vincent THOMASSIN - M. Christian GIRARD - M. Jean-Marie MAGNAN les conseillers communautaires suppléants
----------	----	---

Absents	21	M. Philippe BROTTIER - Mme Pascale GUITTET - M. Gilles MORISSEAU - M. Fredy POIRIER Membres du bureau M. Joël BIZARD - M. Jean-Michel CHOISY - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Catherine FORESTIER - M. Claude FOUCHER - M. Yves JEAN - M. Jean-François JOLIVET - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Philippe PALISSE - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - M. Christian RICHARD - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - M. Aurélien TRICOT - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires suppléants
---------	----	---

Mandats	13	Mandants	Mandataires
		M. Michel BERTHIER	M. Francis CHALARD
		M. Jean-Daniel BLUSSEAU	Mme Nicole BORDES
		Mme Christine BURGÈRES	Mme Coralie BREUILLÉ
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Jacqueline GAUBERT
		M. René GIBAULT	M. Gérard HERBERT
		M. Laurent LUCAUD	M. Patrick CORONAS
		M. Jean-Luc MAERTEN	M. Olivier BROSSARD
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Bernard PERRIN
		Mme Francette MORCEAU	Mme Peggy TOMASINI
		Mme Patricia PERSICO	M. Christian PETIT
		Mme Marie-Dolorès PROST	M. Gérald BLANCHARD
		M. Édouard ROBLOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		M. Alain TANGUY	Mme Anne GÉRARD

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations : 1 à 20, 22 à 27, 29 à 31, 33, 32, 34, 119, 101 à 103, 35, 37 à 40, 116 à 117, 41 à 51, 60 à 80, 104 à 106, 81 à 100, 107 à 115, 53 à 59 et 28. Les 21, 36, 52 et 118 sont retirées.</p> <p>Est sorti M. François BLANCHARD.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	02-Commission attractivité
Service référent	Direction Générale Attractivité - Développement économique Direction Entreprises - Tourisme - Agriculture

La Société anonyme de gestion et d'animation (Saga) du parc de loisirs de Saint-Cyr exploite la base de loisirs de Saint-Cyr. Sa gestion s'inscrit dans le défi de la création d'activités touristiques, génératrice d'emplois du Projet de territoire de Grand Poitiers.

L'article 8 de la loi du 7 juillet 1983 (loi n°83-597) relative aux sociétés d'économie mixte locales énonce : « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées ». Cette prescription a été codifiée dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le présent rapport des administrateurs de la Saga porte sur l'exercice 2018, les derniers comptes clos ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Saga le 27 mai 2019 et approuvés en Assemblée générale le 28 juin 2019.

L'administrateur François BLANCHARD est le représentant permanent désigné par la Communauté urbaine de Grand Poitiers pour siéger au Conseil d'administration de la Saga (délibération n°1 (2019-0371) du Conseil de Grand Poitiers du 28 juin 2019).

Aucune rémunération n'est versée par la Sem Saga aux administrateurs représentant le Syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou (Smasp) (article L. 1524-5 du CGCT).

Les autres actionnaires sont : le Smasp, la Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault, la ville de Beaumont Saint-Cyr, la ville de Dissay, la ville de Jaunay-Marigny, la ville de Saint-Georges-lès-Baillargeaux, la Sep, M. GAUDINEAU, M. MONTENAY.

Sur un capital social de 38 112,25 €, Grand Poitiers représente 1311,07 € soit 3,44 % du capital social.

1) La vie sociale de la SAGA au cours de l'année 2018

Les administrateurs se sont réunis :

- en conseil d'administration le 29 mai 2018 pour arrêter les comptes de la société pour l'exercice 2017
- en conseil d'administration le 17 décembre 2018 pour approuver le budget 2019.

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale le 29 juin 2018 pour approuver les comptes annuels 2017 de la société.

2) L'activité de la Saga au cours de l'année 2018

La Société d'économie mixte (Sem) Saga est délégataire du service public gérant la base de loisirs de Saint-Cyr.

Elle est contractuellement liée au Smasp par un contrat de régie intéressée renouvelée pour sept ans du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2021.

L'activité 2018 de la base de loisirs est présentée au titre de la délégation dans le rapport 2018 (rapport du délégataire ci-joint).

Ce rapport détaille secteur par secteur d'activité de la base, l'évolution des produits et des charges.

3) La participation du Smasp à la gestion de la base de loisirs en 2018

Le coût de gestion pour le Smasp s'est réduit depuis 2008, date du premier contrat de délégation de service public et de sa nouvelle forme de contrôle.

En 2018, la participation annuelle du Smasp s'élève à 464 769 € contre 436 220 € en 2017, soit une légère augmentation annuelle de 6,5 %.

Pour mémoire elle était de 897 783 € en 2008. Elle couvrait 50 % des charges de la base de loisirs.

Les résultats d'exploitation par site

Chiffres en € HT	Camping	Parc	Golf	Restaurant	Structure	Snack et voile	Ensemble Saga
Recettes	483 088	248 030	604 388	437 371		37 793	1 810 670
Charges	377 788	322 889	692 621	440 086	434 703	7 352	2 275 439
Résultat réel d'exploitation	105 300	-74 859	-88 233	-2 715	-434 703	30 441	-464 769

La charge de l'exploitation de la base de loisirs supportée par le Smasp a évolué comme suit

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Smasp	50 %	43 %	36 %	31 %	29 %	28 %	27,4 %	23,8 %	20,1 %	19,7 %	20,4 %
Produits de la base	50 %	57 %	64 %	69 %	71 %	72 %	72,6 %	76,2 %	79,9 %	80,3 %	79,6 %

Les objectifs de recettes d'exploitation ont été dépassés : 1 810 871 € réalisés en 2018 pour un objectif de 1 785 000 € soit une variation de +1,44 % par rapport au budget.

Depuis trois exercices les recettes d'exploitation permettent de couvrir 80 % des charges de fonctionnement.

À ce coût d'exploitation, il faut déduire 3 935 € pour 2018. En effet compte tenu des charges exceptionnelles (fuite d'eau au camping, réparation d'une yourte suite à une tempête, provision pour clients douteux), une pénalité d'un montant de 3 935 € HT est enregistrée. Cette pénalité remplace la prime d'intéressement de 25 261 € HT versée en 2017. Elle minore la participation du Smasp qui s'élève alors à : 464 769 € -3 935 € soit **460 834 €** contre 461 481 € en 2017.

L'effectif moyen de la Saga était de 34,32 Équivalents temps plein (ETP) sur l'année 2018 dont 26,84 ETP en Contrats à durée indéterminée (CDI).

La base de loisirs a accueilli près de 110 évènements en 2018 organisés avec les usagers ou pour le grand public dans la réserve ornithologique, dans le parc, au golf ou sur le plan d'eau.

En outre, **un programme d'investissement de 476 468 € a été réalisé en 2018** contre 582 700 € en 2017. Les investissements sont répartis entre les quatre pôles : parc (46 %), camping (34 %), golf (17 %) et restaurant (3 %).

4) La situation financière de la Saga en 2018

Le résultat d'exercice de la Saga pour l'année 2018 s'est élevé à -3 935 € (contre +25 265 € en 2017), la participation du Smasp assurant l'équilibre des comptes de la délégation.

Les capitaux propres sont positifs de 159 846 € (163 781 € en 2017) pour un capital social de 38 112 €, ce qui traduit la conservation des capitaux de la société d'économie mixte, la base de loisirs à vocation sociale n'ayant pas pour objectif de réaliser d'importants profits.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- de donner quitus de leur gestion 2018 à l'administrateur représentant Grand Poitiers au Conseil d'administration de la Sem Saga
- d'approuver le rapport de ces administrateurs pour l'exercice 2018
- de prendre acte du rapport de délégué déposé par la Sem au titre de sa gestion 2018.

POUR	67	
CONTRE	0	
Abstention	2	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Christiane FRAYSSE
Ne prend pas part au vote	1	M. François BLANCHARD

Pour le Président,

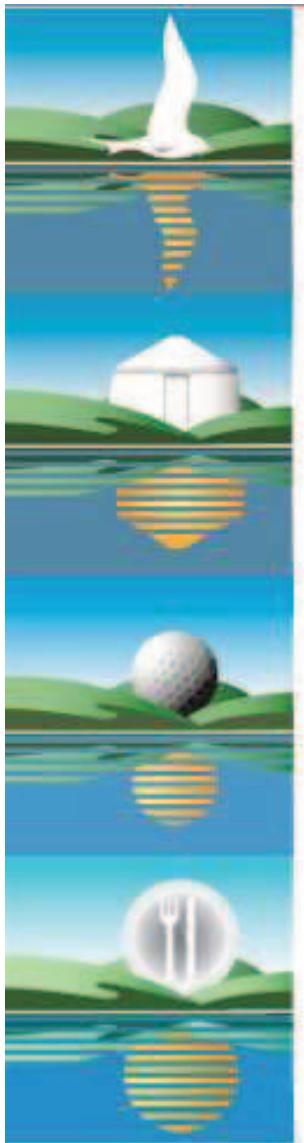


RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	4 octobre 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	4 octobre 2019
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20190927-114417-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	1.2
Nomenclature Préfecture	Délégation de service public



SAEM SAGA

Rapport du déléataire Exercice 2018

Gestion du Parc de loisirs de Saint-Cyr

SAGA

SOMMAIRE

EXPOSE.....	3
PREMIERE PARTIE : LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : DSP 2015-2021.....	5
DEUXIEME PARTIE : LES DONNEES COMPTABLES.....	9
1- LE COMPTE ANNUEL DE LA DELEGATION	9
1.1 - LES RESULTATS D'EXPLOITATION PAR SITE	9
1.2 - L'APPLICATION DE CLEFS DE REPARTITION DES CHARGES DE STRUCTURE	9
1.3 - RESULTAT D'EXPLOITATION.....	10
1.4 - CALCUL DE L'INTERESSEMENT.....	11
2- PRESENTATION DES COMPTES DE LA SAGA.....	13
2.1 -LE BILAN DE LA SAGA	13
2.2 - LE COMPTE DE RESULTAT.....	15
3- LES ACTIVITES DE LA DELEGATION.....	21
3.1 – EVOLUTION DES RECETTES ET DES CHARGES D'EXPLOITATION DEPUIS 2008	21
3.2 - LE CAMPING	24
3.3 - LE GOLF	29
3.4 - LE RESTAURANT.....	33
3.5 - LE PARC	36
3.6 - LE BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2019	40
4- SUIVI DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS.....	44
4.1 - PRESENTATION	44
4.2 - ETAT DE SUIVI : LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2018.....	44
4.3 – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2019	46
5- LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE COMMERCIALISATION	48
6- LA VIE DE LA SOCIETE.....	52
6.1 – LE PERSONNEL DE LA SAGA.....	52
6.2 – LES REUNIONS ORGANISEES AVEC LES ELUS	53
6.3 – LE PROGRAMME D'ANIMATION	56
TROISIEME PARTIE : LA QUALITE DU SERVICE.....	63
1- PRESENTATION.....	63
2- ENQUETE DE SATISFACTION CLIENTS.....	63
2- ANALYSE ET ACTIONS.....	63
QUATRIEME PARTIE : ANNEXES	65
1- PRESENTATION.....	65
2- DETAIL DE L'ANNEXE.....	65

EXPOSE

Aux termes d'un traité de délégation de service public sous la forme d'une régie intéressée, en date du 19 décembre 2014, le SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU SEUIL DU POITOU a confié à la SOCIETE ANONYME POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DU PARC DE SAINT-CYR (S.A.G.A), pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2015, l'exploitation du service public relatif à la gestion de la base de loisirs de Saint-Cyr (86130).

Le régisseur intéressé exploite le service public de gestion de la base de loisirs de Saint-Cyr au nom et pour le compte de l'autorité délégante conformément aux dispositions de la Convention de délégation de service public.

En vertu de ladite convention, le régisseur intéressé assure en particulier :

- ❖ la gestion et l'exploitation du parc de 85 ha

Dans ce cadre, le délégataire est chargé de :

- l'entretien, la mise à disposition du public et la surveillance d'une zone de baignade, dans les conditions déterminées avec le SMASP
 - la gestion et l'entretien des différents équipements et aires d'accueil du public situés à proximité du lac (toboggans aquatiques, poste de péage, sanitaires,...)
 - la gestion et l'exploitation d'un club de plage
 - la gestion et l'exploitation d'une base nautique
- ❖ la gestion et l'exploitation d'un camping 4 étoiles (147 emplacements nus et 42 locatifs)
 - ❖ la gestion et l'exploitation du Golf du Haut-Poitou, lequel propose deux parcours techniques (terrain de 18 et 9 trous) et une boutique « pro-shop »
 - ❖ la gestion et l'exploitation du restaurant « La Table du Golf », lequel comporte une salle panoramique de 40 à 60 couverts, une terrasse de 250 m² avec vue sur le parcours (surface augmentée suite aux travaux réalisés), deux salles de séminaires



Plan général



Le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local et modifiant le code général des collectivités territoriales (partie Réglementaire), publié au journal officiel du 18 mars 2005, ajoute deux articles R. 1411-7 et R. 1411-8 au code général des collectivités territoriales précisant la finalité et le contenu du rapport annuel du délégataire de service public local.

Ce rapport est défini à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : " *Le déléataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retracant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.*

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte."

Le nouvel article R. 1411-7 précise que : « Le rapport mentionné à l'article L. 1411-3 tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégué dans le cadre de son droit de contrôle. »

PREMIERE PARTIE : LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : DSP 2015 – 2021

Suite à la consultation de délégation de service public lancée par le SMASP, la réponse de la SAGA a été retenue en décembre 2014.

Le projet s'articulait autour de deux axes forts :

- ➊ Le développement durable et écologique des activités sur la base de loisirs de Saint-Cyr,
- ➋ compatible avec un déploiement économique, sportif, culturel.

La base de loisirs de Saint-Cyr se caractérise par l'accueil et l'organisation d'évènements populaires, à forte affluence, tout en respectant la nature, et préservant l'eau et les espèces protégées.

L'offre de loisirs prend toute sa dimension dans un futur territoire, en cours de définition par le SCOT.

La SAGA a démontré par ailleurs, lors des dernières années, qu'elle participe activement à l'économie sociale, développe le sens de l'intérêt général et collectif grâce à un ancrage fort au territoire (triathlon, défi inter-entreprises, Open de golf...) et améliore la performance liée à la notion de gestion d'entreprise.

Terrain de jeu grandeur nature, **la base de loisirs de Saint-Cyr** contribue à la mixité sociale et intergénérationnelle, grâce à ses atouts indéniables, (l'eau, l'espace et la nature) offrant à l'ensemble des utilisateurs, des activités conviviales de plein air, accessibles à tous, qu'elles soient sportives, ludiques ou de découverte de l'environnement.

Elle offre des activités, toute l'année en phase avec une clientèle exigeante, souvent changeante, en quête de nouveautés. La palette d'activités proposées permet de s'adresser à tous les âges, tous les goûts, de partager des moments d'émotion, de détente, de sensations fortes, de découverte dans une ambiance conviviale, familiale, à moindre coût.

Outre les évènements parfaitement ancrés dans le territoire, comme le défi interentreprises, la base de loisirs de Saint-Cyr, en lien avec la forêt de Moulière, véritable colonne vertébrale du patrimoine forestier, souhaite mettre en place en partenariat avec l'ONF, des occasions de rencontre avec le grand public par le biais d'évènements organisés en lien avec les associations locales.

Les activités groupes à l'attention des entreprises, des scolaires, des centres de loisirs, des comités d'entreprises, des associations, familles continueront à se développer sous forme de séjours ou de journées d'intégration à des tarifs très attractifs.

En 2018, le Parc de Saint Cyr a accueilli des évènements majeurs : la 4^{ème} édition du Salon du Camping Car, la 5^{ème} Fête des associations, le 21^{ème} Défi Inter-entreprises et la 1^{ère} édition de l'Xtrem MUD (course à obstacles, type parcours du combattant).

Pour la 2^{ème} année consécutive, le Parc de Saint Cyr a accueilli durant la saison estivale 2018, la structure de jeux gonflables **Aquazone** sur le lac. Sa superficie a été multipliée par 3 en 2018 pour atteindre 2 500 m² : trampolines, catapulte, mur d'escalade, rondins, arche avec trapèze. Cette structure contribue au renforcement de l'attractivité du Parc de Saint Cyr.



L'aire de camping cars située à l'entrée du Parc, composée de 36 emplacements, inaugurée en juillet 2017 poursuit sa douce progression. Le bouche à oreille devrait nous permettre d'ici 1 à 2 ans de nous rapprocher fortement de notre objectif initial.



L'activité pêche poursuit sa progression avec notamment l'organisation de nombreuses sorties float-tube, d'enduro- carpes.

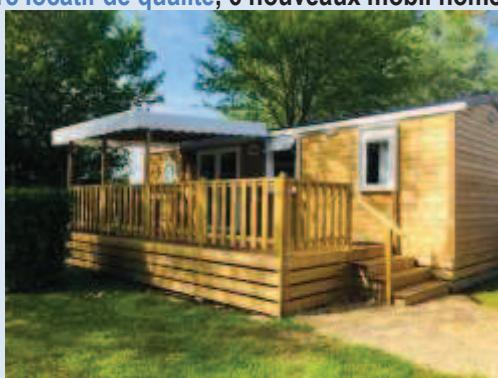


L'enjeu pour le Camping du lac de Saint-Cyr est de conserver un parc locatif de qualité, s'adaptant à la majorité de notre clientèle avec des locatifs « tribu » destinés aux familles recomposées. L'objectif étant de muscler l'avant et l'après saison, grâce aux investissements à réaliser par le SMASP, comme la couverture de la piscine, le wifi gratuit pour attirer une clientèle plus jeune et constamment connectée même en vacances, en proposant des prestations « bien être », véritable levier d'attractivité pour les années à venir en hôtellerie de plein air.



Le camping de Saint-Cyr fort de son écolabel doit le renouveler et engager les travaux d'investissements afin d'acquérir le label tourisme & handicap, avant la fin de la DSP.

Afin de conserver un parc locatif de qualité, 6 nouveaux mobil homes ont été acquis en 2018.



Par ailleurs, le Camping a obtenu en 2018 le renouvellement de l'Ecolabel Européen, suite à un audit, ainsi que les labels Camping Qualité et Qualité Tourisme récompensant ainsi les engagements pris pour le respect de l'environnement et pour la qualité de service.

Le développement du golf repose sur la fidélisation des membres existants et sur la recherche de nouveaux joueurs grâce aux travaux réalisés sur le practice, devenu vétuste. Aux côtés de son association sportive dynamique, la SAGA contribuera à réaliser un calendrier sportif qualitatif.

Afin de rendre le **practice plus attractif et plus ludique**, des cibles au sol en gazon synthétique ont été installées en 2018.



En 2018, l'Ecole de Golf a accueilli près de 80 enfants.

En septembre 2018, la SAGA et l'Association Sportive ont organisé le **3^{ème} Pro Am**, tournoi réunissant des golfeurs professionnels et amateurs.

Le Golf du Haut Poitou a accueilli des **épreuves fédérales** : Championnat de France Séniors 2^{ème} Division, Le Grand Prix Jeunes (125 joueurs). Durant une semaine, la Golf a accueilli le Championnat de France GAGN : 170 joueurs, dont certains étaient hébergés au Camping.

La protection de l'environnement reste au cœur des priorités du golf. La SAGA met en place depuis plusieurs années, un programme **d'entretien raisonné** sur l'ensemble des parcours. L'objectif est de diminuer l'utilisation des pesticides, de favoriser la **biodiversité**, grâce à l'utilisation maîtrisée des produits phytosanitaires en privilégiant les apports d'engrais certifiés bio, tout en maintenant une **consommation minimale d'eau**. La SAGA s'est engagée à respecter la **Charte Nationale Golf et Environnement** de la Fédération Française de Golf conclue avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le Ministères de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

La SAGA a mis en place une gestion optimale des apports en eau, grâce à l'arrosage en priorité des zones de jeu, par un système informatique avec possibilité de sélectionner et d'individualiser les zones à arroser. Enfin, la SAGA utilise des produits organiques avec **traçabilité**, applique le **tri sélectif** des déchets, recycle les différents détritus (feuilles, déchets de tonte....) et **privilégie les travaux mécaniques**.

La Table du Golf : restaurant ouvert à tous

La Table du Golf jouit d'un environnement exceptionnel et accueille tous les jours une **clientèle de golfeurs**, mais également des **particuliers ou des chefs d'entreprises**. En effet, c'est un restaurant **ouvert à tous**, dont la fréquentation dépend en grande partie des conditions météorologiques.

L'objectif prioritaire est de **maîtriser les coûts pour pérenniser l'établissement**, tout en développant la notoriété du restaurant et le panier moyen. L'équipe professionnelle, soucieuse des ratios et des marges, doit développer le nombre de séminaires et son chiffre d'affaires en prospectant une nouvelle clientèle (autocaristes).

En 2018, afin de répondre à une demande de plus en plus fréquente de la clientèle « Séminaires », des travaux de climatisation ont été réalisés dans la salle Albatros.



Des travaux d'acoustique ont également été réalisés dans la salle panoramique du restaurant pour améliorer le confort des clients.

DEUXIEME PARTIE : LES DONNEES COMPTABLES

1- LE COMPTE ANNUEL DE LA DELEGATION

1.1 – LES RESULTATS D'EXPLOITATION PAR SITE

Chiffres en € (HT)	CAMPING	PARC	GOLF	REST	STRU	snack/voile	SAGA
RECETTES D'EXPLOITATION	483 088	248 030	604 388	437 371		37 793	1 810 671
<i>Répartition du CA</i>	26,68%	13,70%	33,38%	24,16%	0,00%	2,09%	
CHARGES D'EXPLOITATION	377 788	322 889	692 621	440 086	434 703	7 352	2 275 440
<i>Répartition des charges</i>	16,60%	14,19%	30,44%	19,34%	19,10%	0,32%	
RESULTAT REEL D'EXPLOITATION	105 301	-74 859	-88 233	-2 716	-434 703	30 441	-464 769
<i>Rappel RPE :Résultat Prév</i>	153 000	-97 800	-108 000	400	-439 550	35 050	-456 900
Variation RRE/RPE							
En euros (HT)	-47 699	22 941	19 767	-3 116	-4 847	-4 609	-7 869
En %	-31,18%	-23,46%	-18,30%	-778,90%	-1,10%	-13,15%	1,72%

Remarque : le montant des charges indiqué ne prend pas en compte les charges liées :

- A l'organisation du PRO AM
- Aux transferts de charges (avantages en nature+ aides de l'ETAT sur certains contrats)

30 233€

45 916€

1.2 L'APPLICATION DE CLES DE REPARTITION DES CHARGES DE STRUCTURE

➤ Les charges de structure non ventilées

Après ventilation des charges de structure par site d'exploitation, ces dépenses s'élèvent à 434 703 € HT en 2018. Elles représentent 19% du total des charges de fonctionnement de la SAGA (19% en 2017).

Ces charges de structure comprennent principalement :

- Les honoraires (commissaires aux comptes / honoraires juridiques...),
- Les impôts et taxes,
- Les charges de personnels administratifs et de la Direction
- Les fournitures administratives,
- Les frais de réceptions et de déplacement,

➤ Les charges d'exploitation ventilées

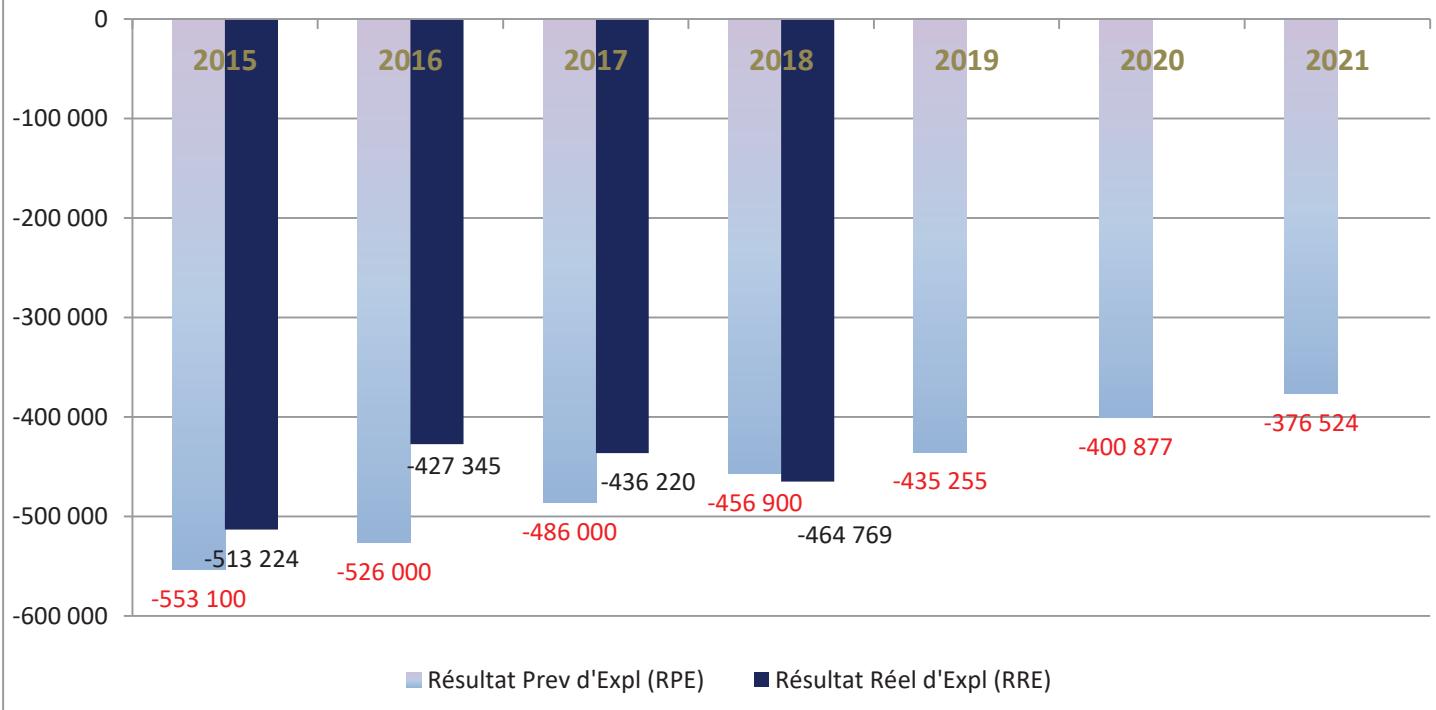
La ventilation des charges de structure s'effectue selon la principale méthode suivante:

- **Au prorata du nombre de sites**
- **En fonction de l'activité et de l'exploitation des sites**

1.3 – LE RESULTAT D'EXPLOITATION

DSP 2015-2021

Evolution du Résultat d'Exploitation



RESULTAT D'EXPLOITATION

	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement	1 641 142	1 700 905	1 783 229	1 810 671
Charges de fonctionnement	2 154 366	2 128 250	2 219 449	2 275 440
Résultat Réel d'Exploitation (RRE)	-513 224	-427 345	-436 220	-464 769
Evolution du résultat en chiffre		-85 879	8 875	28 549
<i>Cumul en chiffres</i>		-85 879	8 875	28 549
<i>Cumul en %</i>		-17%	2%	7%

RESULTAT Prévisionnel d'Exploitation - 553 100 - 526 000 - 486 000 - 456 900 (RPE)

Variation (RRE - RPE)

39 876	98 655	49 780	-	7 869
--------	--------	--------	---	-------

Intéressement *Intéressement* *Intéressement* *Pénalité*

Evolution du compte d'Exploitation depuis 2008 :



1.4 – CALCUL DE L'INTERESSEMENT

LA REMUNERATION DU REGISSEUR : Au titre de la régie intéressée, la SAGA perçoit une rémunération sur les bases suivantes :

↳ **Une partie fixe** de 105 000 € HT correspondant à la rémunération forfaitaire de base. Elle sera révisée chaque année sur la base de la formule visée à l'article 22 de la Convention de la DSP.

↳ **Une partie variable** correspondant à une modulation de la rémunération forfaitaire de base :

- Si le Résultat Réel d'Exploitation est inférieur au Résultat Prévisionnel d'Exploitation, un **intéressement** est versé au déléguétaire, correspondant à 50% de l'écart constaté. Le montant de cet intéressement n'est pas plafonné.
- Si le Résultat Réel d'Exploitation est supérieur au Résultat Prévisionnel d'Exploitation, une **pénalité** est appliquée au déléguétaire, correspondant à 50% de l'écart constaté. Le montant de cette pénalité n'est pas plafonné.

Ainsi, en fonction des résultats de la gestion, la rémunération forfaitaire de gestion peut être augmentée ou diminuée suivant les termes fixés dans le contrat DSP.

En 2018, compte tenu de charges exceptionnelles enregistrées sur l'exercice (fuite d'eau au Camping, réparation d'une yourte suite à une tempête, provision pour client douteux), la pénalité s'élève à 3 935 € HT, ce qui représente une rémunération totale de 101 065 € H.T.

I - CHARGES D'EXPLOITATION (hors PRO AM et calcul de l'intéressement)

Budget Prévisionnel	2 241 900
Réalisé	2 275 440
% réalisation	101,50%
Ecart/Budget	33 540

II- RECETTES D'EXPLOITATION (hors PRO AM)

Budget Prévisionnel	1 785 000
Réalisé	1 810 671
% réalisation	101,44%
Ecart/Budget	25 671

III- DETERMINATION DE LA PENALITE

En euros HT

2018

TOTAL Recettes	1 810 671
TOTAL Charges	2 275 440

RRE	-464 769
------------	-----------------

RPE	-456 900
------------	-----------------

↳ Variation D R E - **D P E** = -7 869

En 2018, la variation constatée entre le **RRE (-464 769 €)** et le **RPE (-456 900 €)** est de **- 7 869 €**, soit une pénalité supportée par SAGA de **3 935 €** ($7\,869 \times 50\%$).

EVOLUTION DE LA PRIME (Intéressement / Pénalité)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la prime	-2 833	6 778	-5 443	-7 777	-14 863	3 050	1 052	19 938	49 319	25 261	-3 935

Cet intéressement minore ainsi la participation du SMASP, qui s'élève alors à $(464\,769 - 3\,935)$

460 834 euros

2- PRESENTATION DES COMPTES DE LA SAGA 2018 ET 2017

2.1 - LE BILAN DE LA SAGA

SAEM SAGA
86130 SAINT-CYR

Page : 12

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	Euros	%		
AUTRES TITRES IMMOBILISES	367	362	5	1,38
27180000 TITRES PARTS CREDIT AGRICOLE	367	362	5	1,38
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	76	76		
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	76	76		
Total II	443	438	5	1,14
MARCHANDISES	73 323	77 223	3 900-	5,05-
37100000 STOCKS DE MARCHANDISES	73 323	77 223	3 900-	5,05-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHEES	615 506	664 841	49 335-	7,42-
41100000 COLLECTIF CLIENTS-SMASP	46 665	33 507	13 157	39,27
41600000 CLIENTS DOUTEUX	28 005	29 505	1 500-	5,08-
41810000 CLIENTS SAGA - FAE	564 174	614 122	49 948-	8,13-
49100000 PROV. DEPRECIACTION CLTS DOUTEU	23 338	12 294	11 044-	89,83-
AUTRES CREANCES	312 395	282 150	30 245	10,72
40930000 AVOIRS NON ENCORE RECUS	10 130	820	9 310	NS
43715000 MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE			4 757	100,00
43870000 ORGANISMES SOC. PDS A RECEVOIR	1 310		1 310	
44400000 ETAT-IMPOT SUR LES BENEFICES	195 703	192 689	3 014	1,56
44566100 TVA RECUPERABLE APRES PAIEMENT	4 235	1 206	3 029	251,11
44566200 TVA DEDUCTIBLE 20 %	1 909	3 291	1 383-	42,01-
44566300 TVA DEDUCTIBLE 2,10%	1		1	
44566500 TVA DEDUCTIBLE INTRA COM.	866	20	846	NS
44567000 CREDIT T.V.A. A REPORTER	8 304		8 304	
44571000 TVA COLLECTEE 20 %	73 124	73 033	91	0,12
44586000 TVA SUR FACT. NON PARVENUES	2 882	3 232	351	10,85
44872000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR		2 176	2 176	100,00
46700300 DEBITEUR VACAF		449	449	100,00
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	13 932	476	13 456	NS
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	6 775	6 775		
50830000 SICAV MONETAIRE MONE JC	6 775	6 775		
DISPONIBILITES	470 362	454 444	15 917	3,50
51120000 CHEQUES A ENCAISSER GOLF	2 262	701	1 560	222,47
51120100 CHEQUES A ENCAISSER CAMPING	113	294	181	61,71
51120200 CHQ VACANCE A ENCAISSER	2 860	40	2 820	NS
51120300 CHEQUES A ENCAISSER REST	860		860	
51120600 CHQ A ENCAISSER CHQ DEJEUNER	991	1 186	195	16,46
51120700 CHQ A ENCAISSER PARC		2 723	2 723	100,00
51200100 CAISSE EPARGNE SMASP	255 079	241 454	13 625	5,64
51200200 CAISSE EPARGNE SAGA	183 884	190 631	6 747	3,54
51300000 CREDIT AGRICOLE	17 024	12 085	4 940	40,88
53000000 CAISSE-PARC-CAMPING	4 160	2 139	2 021	94,50
53100000 CAISSE GOLF	2 047	2 376	329	13,85
53200000 CAISSE RESTAURANT	949	815	134	16,44
58000000 VIREMENTS DE FONDS	133		133	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	49 029	51 317	2 289	4,46
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	49 029	51 317	2 289	4,46
Total III	1 527 390	1 536 750	9 361	0,61
TOTAL GENERAL	1 527 833	1 537 189	9 356	0,61

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
CAPITAL				
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	38 112	38 112		
RESERVE LEGALE				
10611000 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	3 811	3 811		
AUTRES RESERVES				
10688000 AUTRES RESERVES	2 513	2 513		
REPORT A NOUVEAU				
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	119 344	94 079	25 265	26,86
RESULTAT DE L'EXERCICE (Benefice ou perte)				
	119 344	94 079	25 265	26,86
	3 935	25 265	29 200	115,57
Total I	159 846	163 781	3 935	-2,40
CONCOURS BANCAIRES COURANTS				
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	1 159	1 235	77	-6,22
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
41910000 AVANCES ACOMPTE CLIENTS	455 399	446 462	8 938	2,00
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHEES				
40100000 COLLECTIF FOUR. SMASP	455 399	446 462	8 938	2,00
40101000 COLLECTIF FOUR. SAGA	119 864	134 115	14 251	-10,63
40810000 FOURNISSEURS FACT. NON PARVENU	77 083	85 202	8 120	-9,53
42 782	23 819	23 819	0	100,00
42 782	25 093	17 689	7 404	70,49
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42180000 PERSONNEL-PRIMES ET GRATIFICAT	350 303	398 490	48 187	-12,09
42700000 PERSONNEL-OPPOSITIONS	11 104	22 284	11 180	-50,17
42820000 DETTES PROVIS P CONGES PAYES	320	533	213	-39,94
42860000 PERSONNEL - AUTRES CHARGES A P	80 723	78 716	2 007	2,55
43100000 SECURITE SOCIALE	35 330	35 157	173	0,49
43715000 MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE	45 186		45 186	
43720000 AGRR-RETRAITE	4 265	4 315	51	-1,17
43720100 GROUPE MORNAY	1 449	1 309	140	10,69
43730000 AGIRC-RETRAITE CADRES	2 288	2 266	22	0,97
43731000 CPCEA RETRAITE PREV CADRES A	1 602	1 591	11	0,69
43751000 PREVOYANCE CRI	1 179	1 083	95	8,78
43751100 GROUPE MORNAY PREV	1 626	1 721	95	-5,52
43751200 GENERALI SANTE	5 655	6 413	758	-11,82
43760000 SERVICES MEDICAUX TRAVAIL	733	695	38	5,42
43790000 CPAM RBT INDEMNITES JOURNALIER	75	593	519	87,40
43820000 DETTES PROV./CHARG.SOC S/CP	30 613	28 943	1 670	5,77
43860000 ORGANISMES SOC. CHARGES A PAYE	10 669	10 444	225	2,15
43861000 ORGANISME SOC. EFFORT CONSTRUCT	4 395	4 181	214	5,12
43863000 ORG SOC. CAHRGES S/PRIMES	5 010	9 632	4 622	47,99
44310200 AGEFIPH	3 833	3 904	71	-1,81
44520000 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE DUE	866	20	846	N
44551000 TVA A DECAISSER	774	62 490	61 716	98,76
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	94 029	102 354	8 325	-8,13
44731200 TAXE APPRENTISSAGE	6 641	6 318	323	5,11
44820000 DETTES PROV P /CHARGES FISC /C	1 773	1 758	15	0,85
44860000 ETAT-CHARGES A PAYER	165	1 769	1 604	90,67

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
AUTRES DETTES				
46700200 CREDITEURS DIVERS SAGA	300		300	
46701500 TAXE SEJOUR	103		103	
46701600 VIENNE LOISIRS	492		492	
46749600 CREDITEUR AS DROIT ENG	505	30	475	NS
46749700 CREDITEUR AS LICENCE - COT	375	933	558	59,81
46749800 COMITE PITCH-PUTT	726		726	
46749900 CREDITEURS DIVERS	120	117	2	1,96
46750000 CREDITEURS DIVERS DE AS PITCH	465		465	
46861100 SMASP RECETTES A REVERSER	436 328	390 024	46 304	11,87
46870100 CHEQUES CADEAUX	1 628	1 360	268	19,67
46870200 BONS D'ACHATS GOLF	220		220	
46870300 BON CADEAU COLAS		641	641	100,00
Total IV	1 367 987	1 373 408	5 421	0,39
TOTAL GENERAL	1 527 833	1 537 189	9 356	0,61

2.2 – LE COMPTE DE RESULTAT

* **Remarques :** Dans les charges et produits présentés dans le « réalisé 2018 », sont inclus ceux relatifs à l’organisation du 3^{ème} PRO AM de golf organisé en septembre 2018. Ces dépenses (qui représentent 30 800 €) sont compensées par des partenariats privés et publics.

2.1. RESULTAT D'EXPLOITATION

⇒ Produits d'exploitation :

RESULTAT 2018 2 347 653 € HT

Les principaux postes sont :

► Prestations de services : pour un total de 2 292 305 €.

Ce poste correspond :

- au montant total des charges d'exploitation de la SAGA qui sont refacturées au SMASP (2 271 505 €)
Le calcul de la pénalité y est intégré
- aux partenariats privés perçus pour l'organisation du 3^{ème} PRO AM du Golf du Haut-Poitou (20 800 €).

► Subventions d'exploitation : pour un total de 10 000 €

Ce poste correspond aux subventions reçues pour l'organisation du 3^{ème} PRO AM du Golf du Haut-Poitou.

► Indemnités de sinistres et transferts de charges : pour un total de 45 296 €.

Ce poste correspond aux indemnités d'assurance, aux aides reçues pour l'emploi et à la prise en charge des formations continues.

	Budget 2018	Réalisé 2018	Ecart Budget		Réalisé 2017	Variation N/N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Production vendue						
706500 PRESTATIONS DE SERVICES	2 241 900	2 275 440			2 016 260	55 991 3%
706 500 Pénalité		-3 935			228 450	-29 195 -116%
708880 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES		20 800			19 233	1 567 8%
Total production vendue	2 241 900	2 292 305	50 405	2%	2 263 944	28 361 1%
Subventions d'exploitation						
747700 SUBVENTIONS COLLECTIVITES		10 000			11 000	
Total	0	10 000	10 000		11 000	-1 000 -9%
Reprise sur provisions et transferts de charges						
78174000 REPS/PROV CL DOUTEUX		625				
791000 INDEMNITE SINISTRE		993			5 085	
791300 TRANSFERTS CHARGES OD PAIES		16 015			15 186	
791409 TRANS.DE CHARGES aides à l'embauche		9 404			19 033	
791407 TRANS.DE CHARGES rembt formations		18 260			6 612	
Total	26 400	45 296	18 897	72%	45 916	-619 -1%
Autres produits						
758000 PROD.DIVERS DE GESTION COURANTE		51			529	-478 -90%
Total produits d'exploitation	2 268 300	2 347 653	79 353	3%	2 321 389	26 264 1%

⇒ Charges d'exploitation :

RESULTAT * 2018 2 348 132 € HT

* **Remarques :** Dans les charges présentées, sont incluses celles relatives à l'organisation du 3^{ème} PRO AM organisé en septembre 2018. Ces dépenses (qui représentent 30 800 €) sont compensées par des partenariats privés et publics.

1- Achats de marchandises :

	Budget 2018	Réalisé 2018	Ecart Budget		Réalisé 2017	Variation N/N-1
Achats de marchandises						
607000 ACHAT PROSHOP	60 000	78 900	18 900	32%	67 940	10 960 16%
607000 ACHAT A REVENDRE	1 000	394	-606	-61%	653	-259
607100 ACHAT RESTAURANT	157 000	158 832	1 832	1%	157 669	1 163 1%
609209 REMISES,RABAIS,RISTOURNES		-1 475	-1 475		-592	883 149%
Total	218 000	236 651	18 651	9%	225 670	10 981 5%
<i>dont Variation Stock Marchandises</i>		2 966			-12 845	15 811 123%

2- Achats de matières premières et autres approvisionnements :

	Budget	Réalisé	Ecart		Réalisé	Variation	
	2018	2018	Budget		2017	N/N-1	
Achats de matières premières et autres approv.							
602209 ACHAT GAZ STOCKE	6 500	6 301	-199	-3%	14 464	-8 163	-56%
602210 CARBURANT STOCKE	16 000	17 852	1 852	12%	4 705	13 147	279%
602220 ACHAT ENGRAIS PROTECTION PLANTES	28 000	31 812	3 812	14%	27 629	4 183	15%
TOTAL	50 500	55 965	5 465	11%	46 798	9 167	20%
<i>dont Variation Stock Greenkeeping</i>		1 072			-1 594	2 666	167%

3- Autres achats et charges externes

	Budget	Réalisé	Ecart		Réalisé	Variation	
	2018	2018	Budget		2017	N/N-1	
606110 EAU	26 000	33 732	7 732	30%	27 569	6163	22%
606120 ELECTRICITE	61 000	57 678	-3 322	-5%	58 648	-970	-2%
606139 GAZ		0			41	-41	-100%
606219 HUILES ET GRAISSES	2 500	1 024	-1 476	-59%	2 101	-1077	-51%
606220 CARBURANT NON STOCKE	6 000	6 485	485	8%	5 789	696	12%
606280 AUTRES FOURNITURES	25 000	19 433	-5 567	-22%	19 402	31	0%
606300 FOURNITURES D'ENTRETIEN	14 500	15 812	1 312	9%	16 714	-902	-5%
60632 PETIT EQUIPEMENT	16 000	14 452	-1 548	-10%	17 236	-2784	-16%
606369 VETEMENTS DE TRAVAIL	3 500	3 598	98	3%	1 815	1783	98%
606400 FOURNITURES BUREAU	3 500	3 395	-105	-3%	3 739	-344	-9%
608 000 FRAIS ACCESSOIRES SUR ACHATS		165	165		167	-2	-1%
611000 PRESTATION SERVICES	39 175	43 363	4 188	11%	46 659	-3296	-7%
613500 LOCATIONS MOBILIERES	133 000	119 559	-13 441	-10%	127 678	-8 119	-6%
615210 ENTRETIEN TERRAIN ET PLANTATIONS	22 000	19 102	-2 898	-13%	22 911	-3 809	-17%
615220 ENTRETIEN BATIMENTS	15 000	15 001	1	0%	18 893	-3 892	-21%
615510 ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	18 000	3 386	-14 614	-81%	15 651	-12 265	-78%
615589 ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	12 000	13 406	1 406	12%	10 514	2 892	28%
615599 ENTRETIEN MATERIEL ET ENGINS		16 357	16 357		8 180	8 177	100%
615600 MAINTENANCE INFORMATIQUE	15 000	13 142	-1 858	-12%	13 917	-775	-6%
616000 ASSURANCES	46 000	43 610	-2 390	-5%	42 119	1 491	4%
616000 ASSURANCES IFC					9 900		
617009 ETUDES RECHERCHES 19,6%	1 000		-1 000	-100%		0	
618200 DOC ET ABONNEMENT	6 300	7 901	1 601	25%	7 489	412	6%
618800 DIVERS SERVICES EXTERIEURS	10 850	24 865	14 015	129%	24 530	335	1%
621106 PERSONNEL EXTERIEUR NT	10 000	8 232	-1 768	-18%	2 547	5 685	223%
622200 COMMISSION ET COURTAGE S/VENTE	5 000	6 594	1 594	32%	5 044	1 550	31%
622609 HONORAIRES	17 000	16 635	-365		15 920	715	4%
622619 HONORAIRES COM. AUX COMPTES	5 700	5 633	-67	-1%	5 666	-33	-1%
622620 HONORAIRES CONSEILS JURIDIQUES	3 000	3 700	700	23%	2 350	1 350	
622639 - HONORAIRES ANIMATION	23 000	27 526	4 526	20%	31 972	-4 446	
622640 - HONORAIRES PRO AM		13 400			11 579	1 821	
627700 FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	1 000	530	-470	-47%	726	-196	-27%
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	24 800	35 843	11 043	45%	34 235	1 608	5%
623210 LOTS, CADEAUX	3 000	3 511	511	17%	3 512	-1	0%
623309 SALONS EXPOSITIONS		320	487	167	1 831	-1 344	-73%
623609 CATALOGUES ET IMPRIMES	3 580	4 350	770	22%	4 404	-54	-1%
623806 DONS NT		66	66		30	36	120%

	Budget	Réalisé	Ecart		Réalisé	Variation	
	2018	2018	Budget		2017	N/N-1	
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	5 000	3 104	-1 896	-38%	2 916	188	6%
625700 MISSION RECEPTION	3 000	12 319	9 319	311%	12 158	161	1%
624109 TRANSPORTS S/ACHATS	2 000	1 443	-557	-28%	2 030	-587	-29%
626200 AFFRANCHISSEMENTS ET TELECOM.	18 000	17 378	-622	-3%	16 614	764	5%
627000 COMMISSIONS BANCAIRES	10 000	10 683	683	7%	10 706	-23	0%
628100 COTISATIONS PROFESSIONNELLES	16 800	18 496	1 696	10%	16 542	1 954	12%
628209 FRAIS GARDIENNAGE	11 000	8 577	-2 423	-22%	7 028	1 549	22%
Total	638 525	673 973	35 448	6%	689 472	15 499	2%

4- Impôts et taxes :

	Budget 2018	Réalisé 2018	Ecart Budget		Réalisé 2017	Variation N/N-1	
Impôts, taxes et versements assimilés							
631200 TAXE APPRENTISSAGE					25 435		
633300 FORMATION PROF. CONTINUE	21 725	24 116	2 391	11%		-1 319	-5%
633335 FORMATION CONTINUE REALISEE							
633400 EFFORT CONSTRUCTION							
635110 CVAE / CFE	17 000	9 494	-7 506	-44%	10 812	-1 318	-12%
635000 AUTRES IMPOTS ET TAXES	10 000	14 996	4 996	50%	12 492	2 504	20%
637100 CONTRIBUTION SOC DES SOCIETES			0	#DIV/0!			
Total	48 725	48 606	-119	0%	48 739	-133	0%

5- Charges de personnel :

	Budget 2018	Réalisé 2018	Ecart Budget		Réalisé 2017	Variation N/N-1	
Salaires et traitements chargés							
CDI	1 179 684	1 202 253	22 569	2%	1 193 249	9 004	1%
CDD	160 866	148 593	-12 273	-8%	120 160	28 433	24%
CICE	-48 000	-47 185	815		-55 452	8 267	-15%
648800 autres charges du personnel	2 000	1 728	-272	-14%	1 962	-234	-12%
Total	1 294 550	1 305 389	10 839	1%	1 259 919	45 470	4%

6- Autres charges :

	Budget 2018	Réalisé 2018	Ecart budget		Réalisé 2017	Variation N/N-1	
Autres charges							
681740 DOTATION PROV. DEPRECIACTION CLT		11 669	11 669		12 294	-625	
651109 REDEVANCE/CONCESSIONS	17 500	15 342	-2 158	-12%	17 174	-1 832	-11%
651110 REDEVANCE DROITS D'USAGE	500	500	0		500		
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE		38	38		59	-21	-36%
Total	18 000	27 549	9 549	53%	30 027	-2 478	-8%

	Budget 2018	Réalisé 2018	Ecart budget		Réalisé 2017	Variation N/N-1
TOTAL Charges d'exploitation	2 268 300	2 348 133	79 833	4%	2 300 627	47 506

RESULTAT D'EXPLOITATION		-480			20 762	-21 242	-102%
--------------------------------	--	------	--	--	--------	---------	-------

2.2. RESULTAT FINANCIER

	Budget 2018	Réalisé 2018	Ecart Budget		Réalisé 2017	Variation N/N-1
PRODUITS FINANCIERS						
765000 ESCOMPTE OBTENUS		2 146			2 177	31
Produits nets sur cession de V.M.P						
767000 PRODUITS NETS/CESSION		5			4	1
VALORISATION MOB PL						
Produits financiers	2 152				2 182	-30

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	0	1 672			22 944	-21 272	
--------------------------------------	---	-------	--	--	--------	---------	--

2.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Budget 2018	Réalisé 2018	Ecart budget		Réalisé 2017	Variation N/N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELLES						
772000 PRODUITS S/EXO ANTERIEURS		518			8 343	-7825
Total	518				8 343	-7 825
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
672000 CHARGES S/EXO ANTERIEURS		8 253			5750	2503
6712000 PENALITES - AMENDES					800	
FISCALES						
Total	8 253				6 550	1 703
						26,00%

RESULTAT EXCEPTIONNEL		-7 735			1 793	-9 528	-531,40%
------------------------------	--	--------	--	--	-------	--------	----------

2.4. IMPOTS SUR LES BENEFICES

	Budget 2018	Réalisé 2018	Ecart Budget		Réalisé 2017	Variation N/N-1
Impôts sur les bénéfices						
695100 IMPOTS DUS EN France		-2 128			-528	-1600
Total	-2 128				-528	-1 600
						303,03%

2.5. BENEFICE OU PERTE

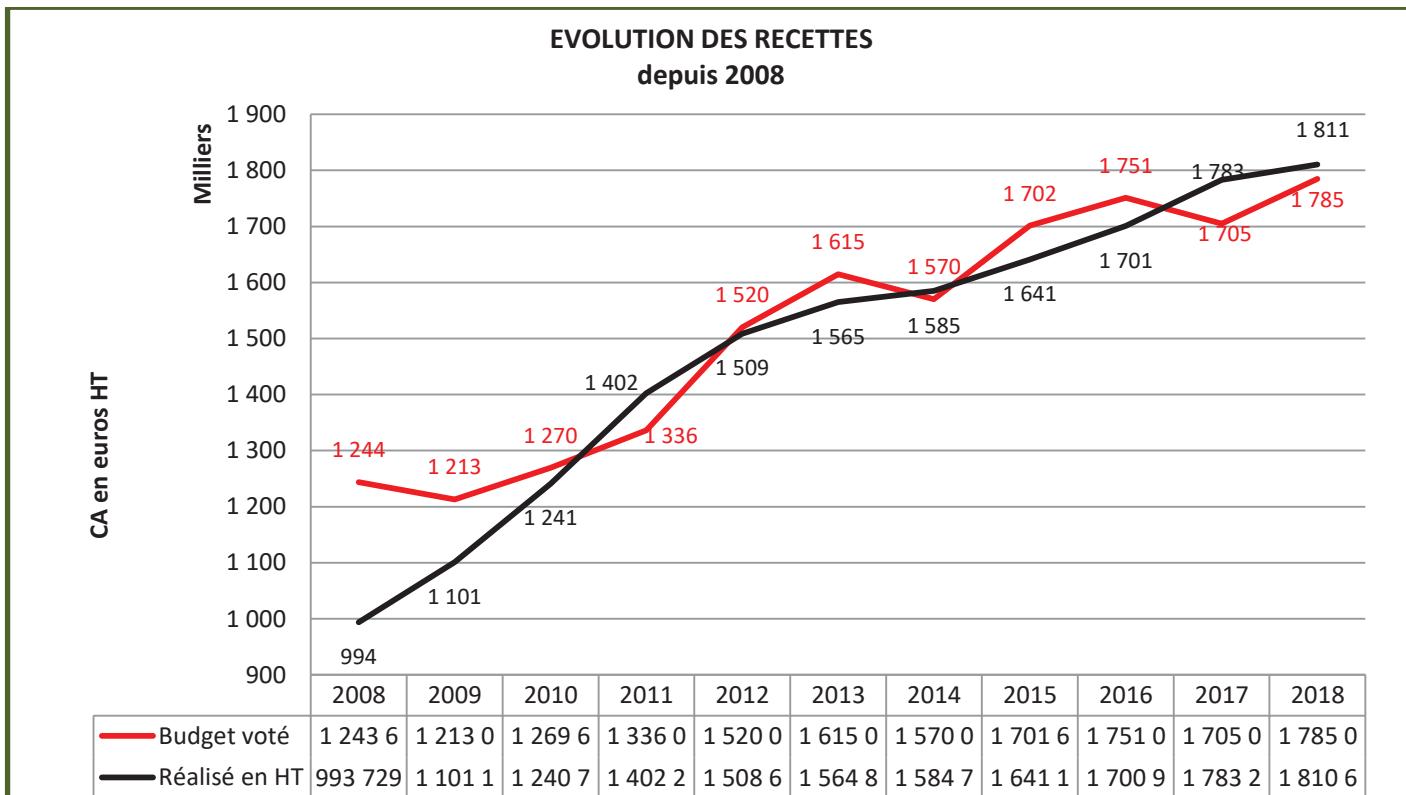
Montants en € H.T

TOTAL PRODUITS	2 350 323
TOTAL CHARGES	2 354 258
PERTE	-3 935

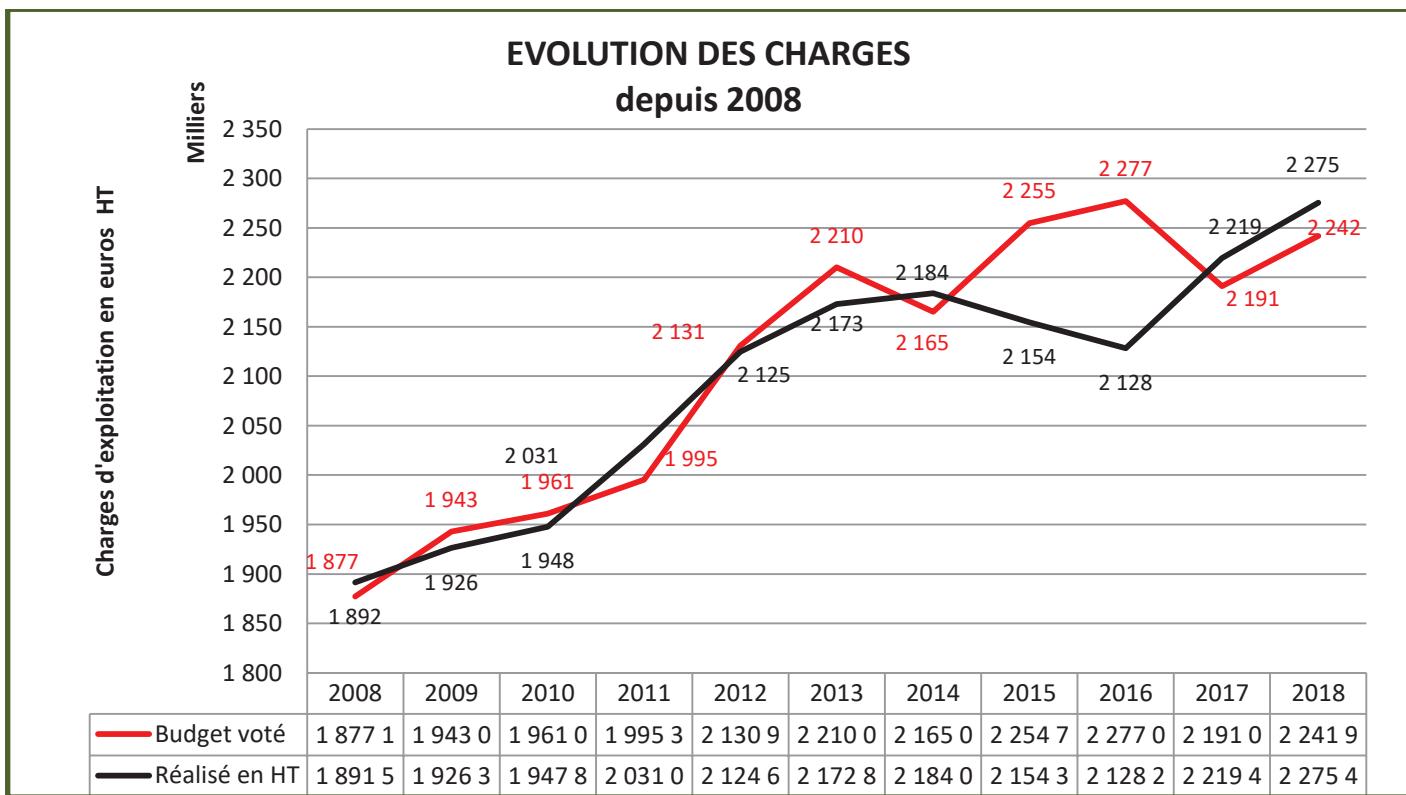
3- LES ACTIVITES DE LA DELEGATION

3.1 - EVOLUTION DES RECETTES ET DE CHARGES DEPUIS 2008

Evolution des Recettes d'Exploitation En euros HT



Evolution des Charges d'Exploitation En euros HT



Le Parc :



Alors que l'on annonçait en 2017 un CA record, l'année 2018 fut encore meilleure en terme de Chiffre d'Affaires : 248 030 € HT réalisés contre 199 177 € HT en 2017 (+24,53%) et 200 000 € HT au prévisionnel (+19,36%), notamment grâce :

- à l'augmentation de la fréquentation des visiteurs en raison d'une météo estivale exceptionnelle et d'une attractivité en forte progression depuis l'arrivée de l'Aquazone. 65 000 entrées payantes ont été comptabilisées contre 52 000 en 2017 ;
- à la vente de prestations de services sur des réservations de groupes, notamment grâce à la collaboration mise en place avec le gestionnaire du snack Le Lagon ;
- à l'exploitation de l'aire de Camping-Cars qui continue sa douce progression. Le bouche à oreille devrait nous permettre d'ici 1 à 2 ans de se rapprocher fortement de notre objectif initial (25 000 €).

Le Golf :



Malgré un contexte local agressif et des conditions météorologiques difficiles (intempéries jusqu'au 15 juin, puis canicule durant l'été), le Golf se porte bien et le Chiffre d'Affaires est en progression (+3,12% par rapport à 2017).

Si l'on observe une légère diminution du CA des Cotisations et des Green Fees, celui généré par le Sponsoring et le Proshop permet au Golf de respecter le budget voté, voire de le dépasser (+3,85%).

Le Restaurant :



Malgré un Chiffre d'Affaires de + de 2% par rapport à 2017, les actions commerciales menées et la bonne réputation de la Table du Golf, n'ont pas permis d'atteindre l'objectif de Chiffre d'Affaires, en raison :

- d'un mois d'août catastrophique avec 10 000 € de recettes en moins par rapport à l'objectif ; cette baisse est liée aux fortes chaleurs, qui n'ont pas favorisées les réservations en terrasse (qui est un de nos points forts),
- des mouvements sociaux de la fin d'année qui ont freinés la consommation au restaurant, principalement le samedi. Cette baisse de la fréquentation a été observée sur l'ensemble des restaurants de Poitiers et de Châtellerault.

Le Camping



Nous constatons une baisse de Chiffre d'Affaires d'environ -9% par rapport à 2017 et de -7% par rapport au budget prévisionnel, en raison :

- des conditions climatiques défavorables en avril,
- une clientèle française en forte baisse, privilégiant les destinations exotiques,
- une clientèle britannique restée sur son territoire, en raison du Brexit (selon les Tours Operators) et d'une météo clémente outre-manche,
- l'effet Coupe du Monde de Football qui a retardé les réservations,
- les recettes ont surtout été fortement impactées par la baisse de fréquentation du Futuroscope. En 2017, le Futuroscope avait accueilli 2 millions de visiteurs contre 1,8 millions en 2018.

Concernant les 4 sites dans leur globalité, les objectifs de recettes d'exploitation ont été dépassés : 1 810 871 € réalisés en 2018 pour un objectif de 1 785 000 €, soit une variation de +1.44%.

Depuis trois exercices, les recettes d'exploitation permettent de couvrir plus de 80% des charges de fonctionnement. Pour rappel, en 2008, les recettes ne permettaient de couvrir que 53% des charges.



3.2 - RECETTES CAMPING

SAISON 2018



I. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires global sur le Camping s'élève en 2018 à **483 088 € HT**, dont :

En euros HT

CA H.T.

		2018
Emplacement	camping	176 399 €
	service groupes	37 469 €
	Sans réservation	0 €
	Tour Opérateur	0 €
	Suppléments	1 458 €
	Frais de dossier et assur.	0 €
Sous Total		215 326 € 41%

Les ventes annexes sont constituées par:

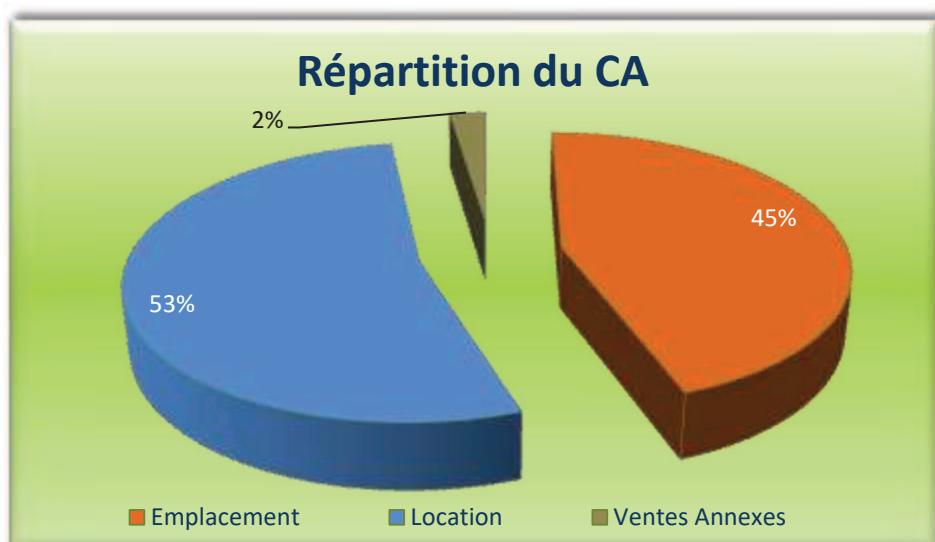
- Jetons annexes
- Location vélos
- Location draps
- Nettoyage final
- Kits de toilette
- Ventes Panier gourmand

Location	camping	256 312 €
	Sans réservation	0 €
	Tour Opérateur	0 €
	Suppléments	0 €
	Frais de dossier et assur.	0 €
	Sous Total	256 312 € 48%

Ventes Annexes	Prestations diverses hors séjour	8 094 €
	Ventes annexes	3 357 €
	Sous Total	11 450 € 2%

TOTAL HT sur séjour	483 088 € 100%
----------------------------	------------------------------

Le Camping**** du Lac de Saint-Cyr, qui a connu une forte évolution depuis 8 ans, avec de nombreux investissements tels que la construction de la piscine, l'acquisition chaque année de mobile-homes, l'attractivité renforcée grâce à l'arrivée de l'Aquazone et bientôt des toboggans aquatiques a enregistré en 2018, une baisse d'activité de **-7%** par rapport au prévisionnel et de **-9%** par rapport à 2017.



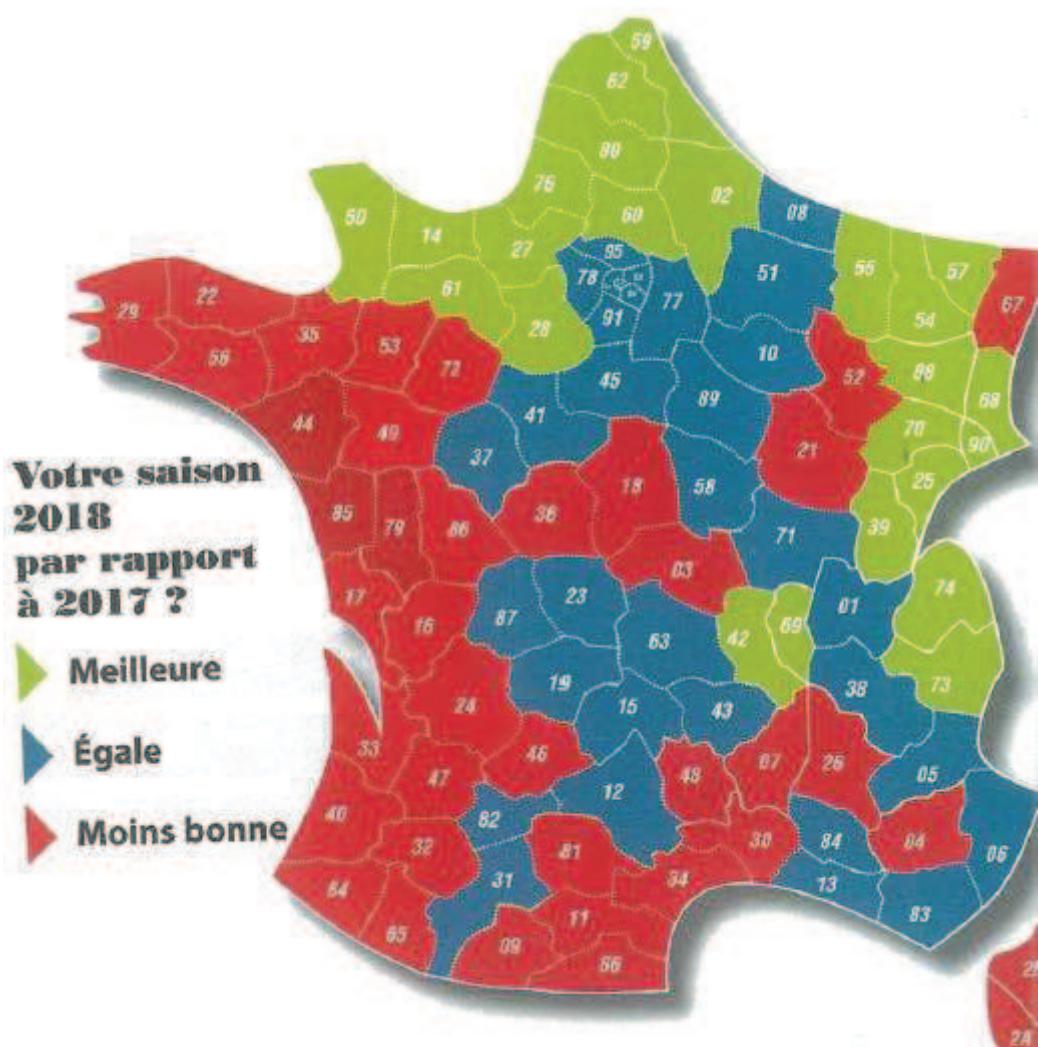
147 emplacements nus

42 locatifs

La saison 2018 s'est révélée très compliquée pour la profession de l'Hôtellerie de Plein Air.

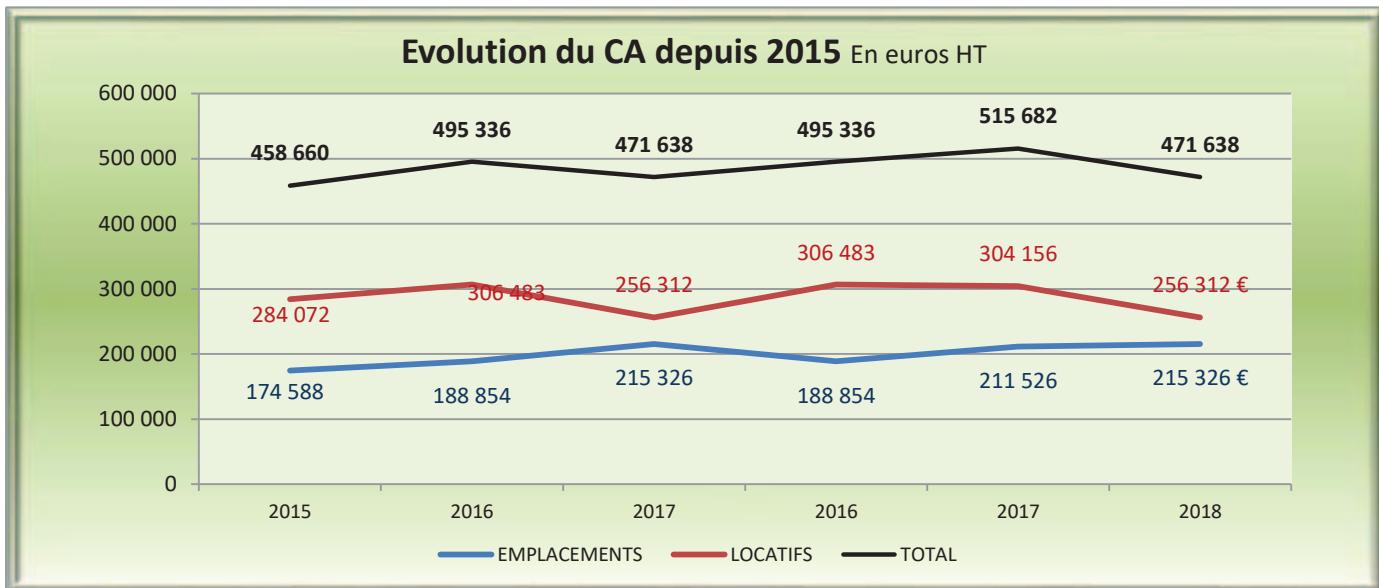
L'ensemble des destinations intérieures et côtières (Côte Atlantique) a été impacté par cette baisse (en lien avec Airbnb et l'évolution des prix).

Sur la Région Nouvelle-Aquitaine, le secteur de l'Hôtellerie a enregistré une baisse oscillant entre -7 et -15%.



Source : Magazine L'OT

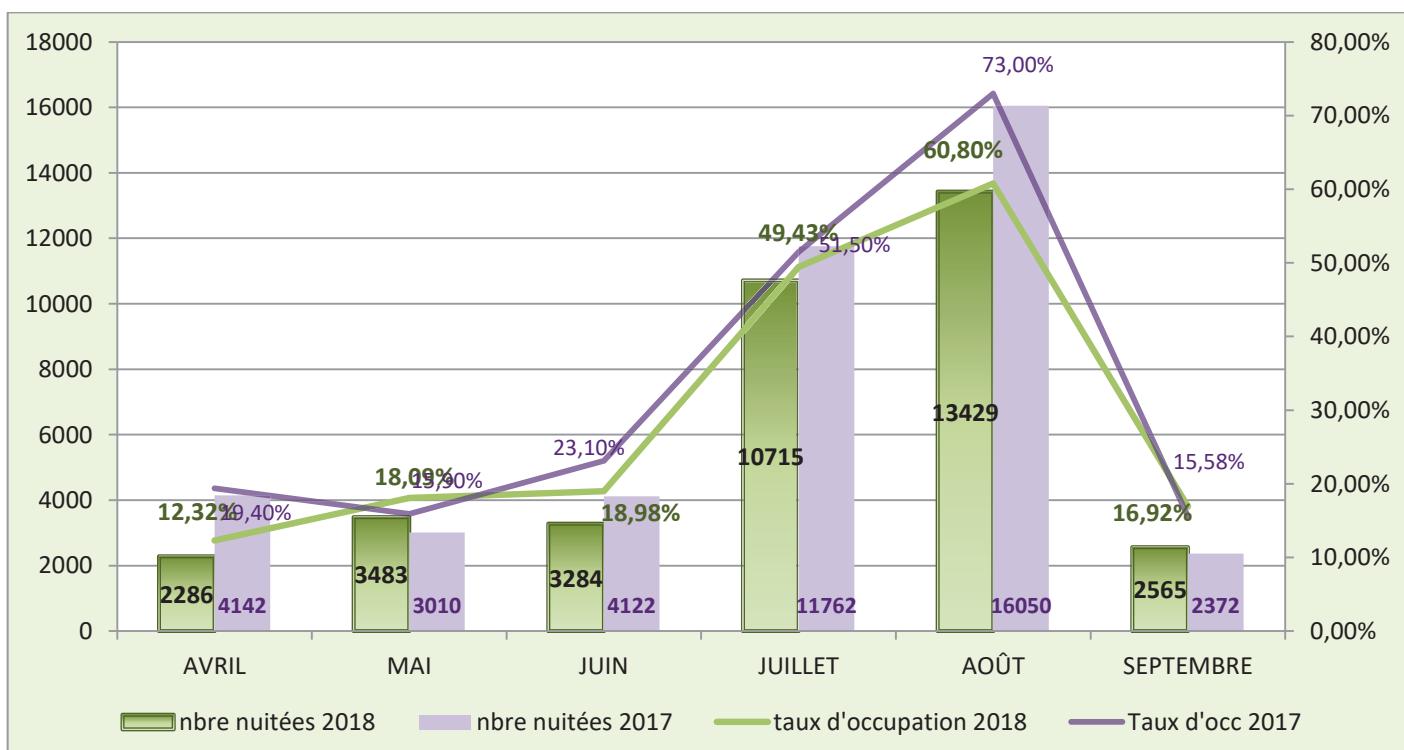
L'Officiel des Terrains de Camping – Octobre 2018 – Article « Saison 2018 »



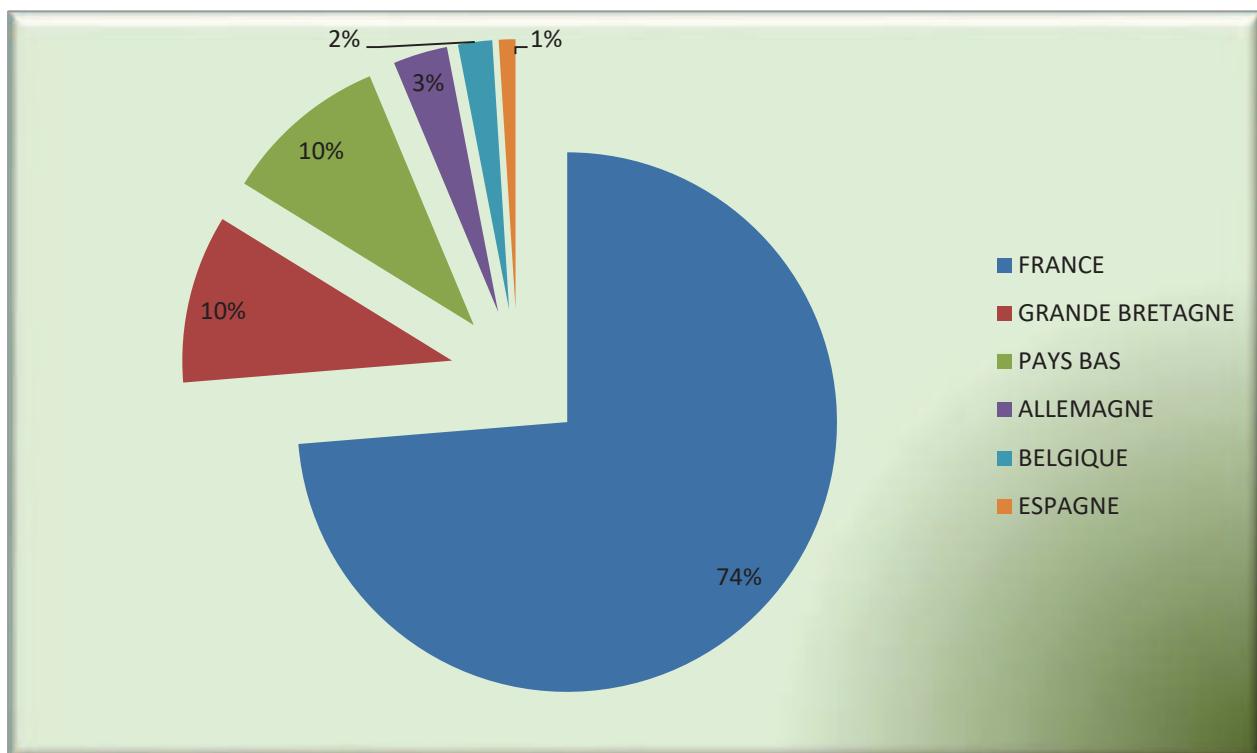
II. TAUX D'OCCUPATION

Taux Occupation	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	Moyenne
2018	12,32%	18,09%	18,98%	49,43%	60,80%	16,92%	29,42%
2017	19,40%	15,90%	23,10%	51,50%	73,00%	15,80%	33,08%
2016	16,53%	13,76%	20,40%	54,96%	63,11%	16,89%	30,94%
2015	14,62%	16,30%	20,10%	52,44%	55,19%	15,58%	29,04%
2014	14,19%	13,20%	24,26%	46,71%	60,76%	14,81%	28,99%

III. STATISTIQUES CAMPING

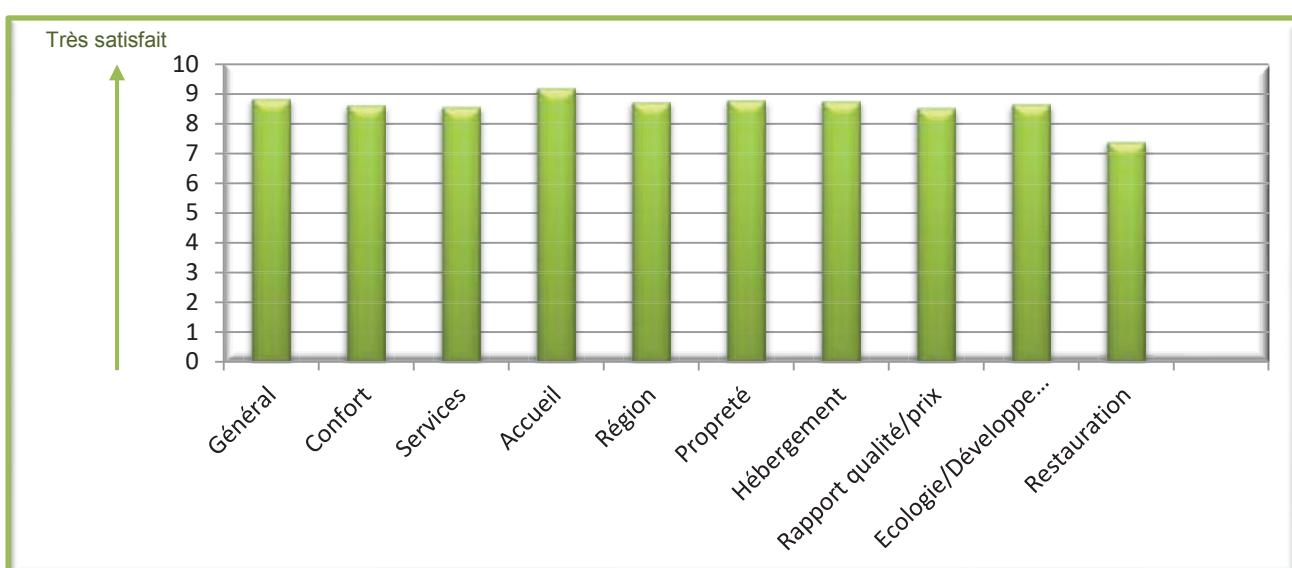


IV. REPARTITION DES NATIONALITES SUR LES LOCATIFS



V. ENQUETE DE SATISFACTION CLIENTELE DU CAMPING

Moyenne des notes attribuées par la clientèle sur les services du camping (289 avis)



Avis des consommateurs : satisfaction globale **8.81/10**

Contre :
- 8.64 /10 en 2017
- 8.28 / 10 en 2016



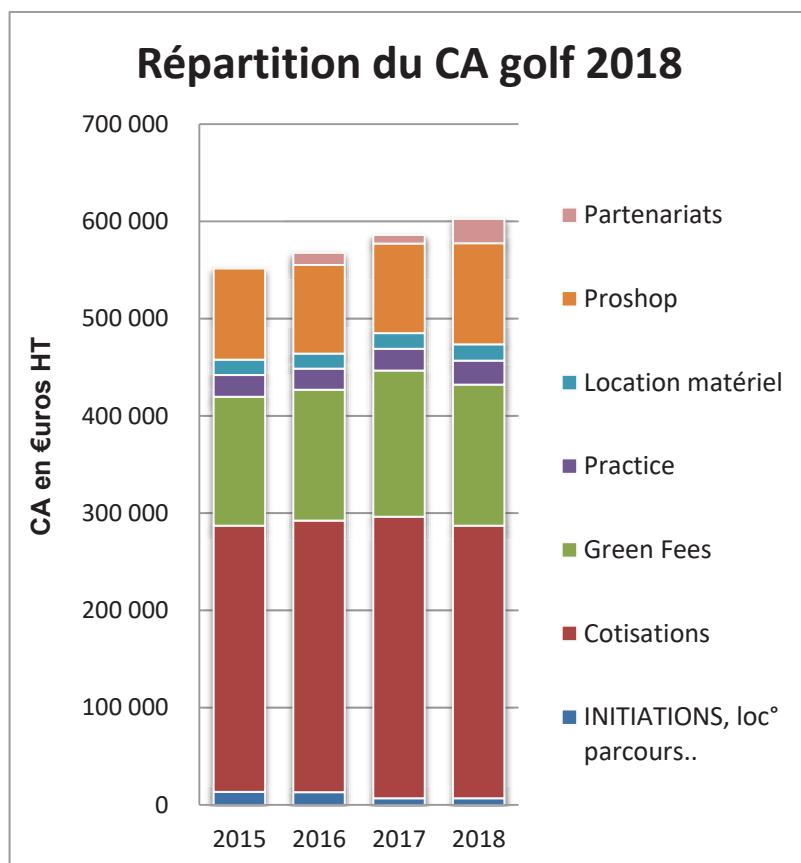
3.3 - RECETTES GOLF DU HAUT POITOU

SAISON 2018



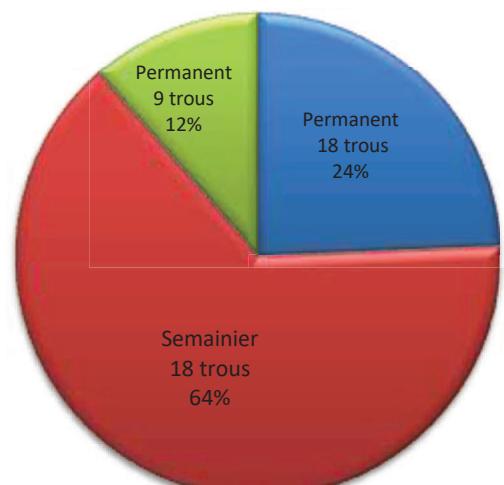
I. EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES En euros HT

	2015	2016	2017	2018	BUDGET 2018	Variation budget	répartition CA
COTISATIONS	273 782	279 117	289 161	280 360	290 000	-3%	47%
GREEN FEES	132 352	134 578	150 577	144 859	140 000	3%	24%
PRACTICE	22 453	21 763	22 325	24 608	30 000	-18%	4%
LOCATIONS	15 789	15 287	15 966	16 812	15 000	12%	3%
PRO SHOP	93 683	91 230	92 056	103 954	90 000	16%	17%
DIVERS (Initiations...)	13 486	13 191	7 037	6 939			1%
sponsoring		12 526	9 007	24 855	15 000	66%	4%
TOTAL	551 545	567 692	586 129	602 388	580 000	3,86%	100,00%



II. BILAN SUR LE NOMBRE DE MEMBRES GOLF EN 2018

MEMBRES	LICENCIES
2015	577
2016	548
2017	538
2018	536
	633



➤ PRACTICE

L'impact des investissements réalisés sur le Practice destinés à le rendre plus ludique et plus attractif n'ont pas permis d'atteindre le prévisionnel (30 000 €), mais permet tout de même de générer un CA plus conséquent que l'année dernière, avec une progression de +10%.

➤ PROSHOP

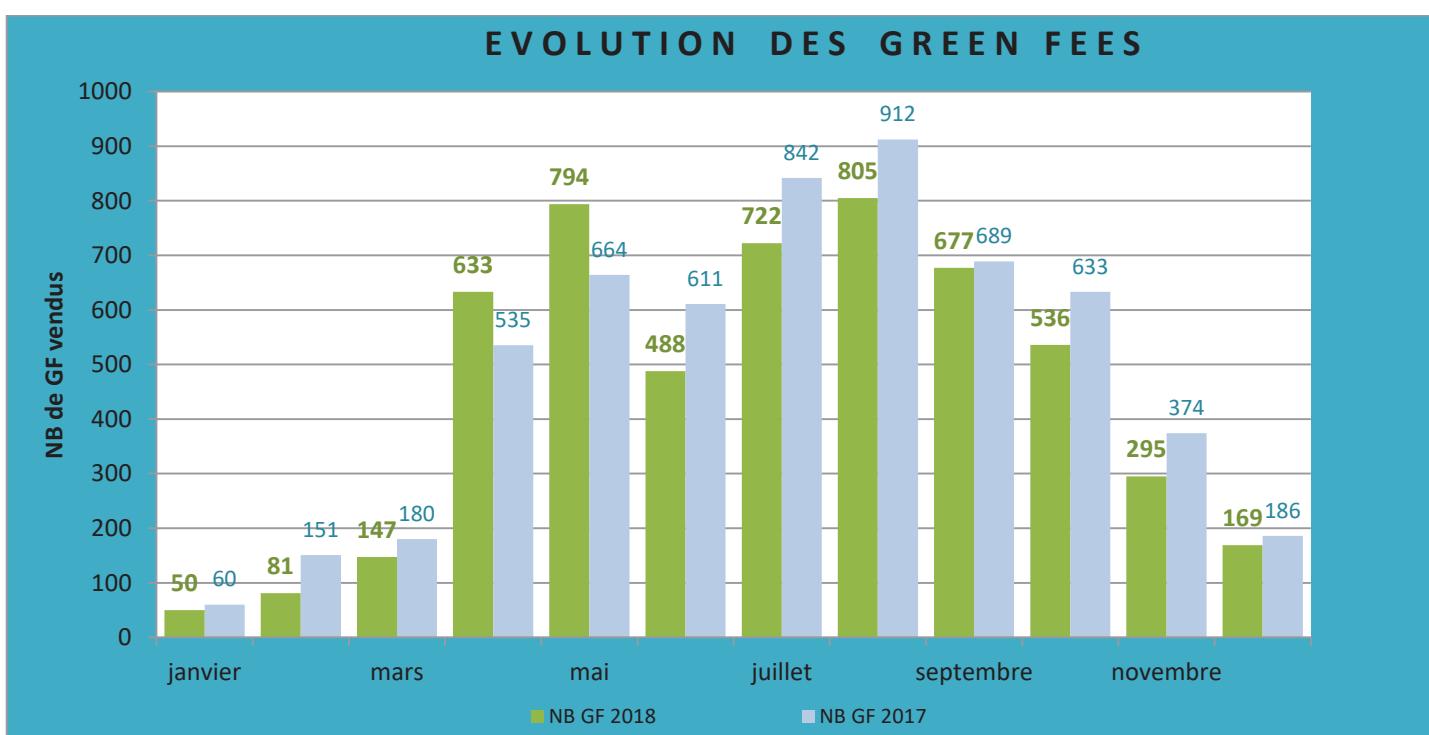
On observe un Chiffre d'Affaires constant depuis plusieurs années et qui prend de l'ampleur en 2018. Alors que la tendance de l'activité Proshop dans les autres golfs semble être diminution, celle du Proshop du Golf du Haut-Poitou connaît un essor conséquent : + 13% par rapport à 2017, notamment dû à une politique commerciale plus pertinente (soldes, promos, ventes privées,...), ainsi qu'à l'organisation de 7 démonstrations Fournisseurs sur du matériel de golf (ventes des accessoires boostées).

➤ GREEN FEES

Si le volume de green fees a connu une belle augmentation en 2017 (+14% par rapport à 2016), on constate une diminution sur 2018. Les Green Fees vendus passent de 6 189 en 2017 à **5 397 en 2018** (statistiques générées par le Service Commercial incluses), soit une variation de -13%.

On rappelle que le CA des cartes golfy (10 406 € HT), est intégré au CA des Green Fees depuis 2015 (alors que les années précédentes, le CA était affecté au PROSHOP).

La carte GOLFY agit de la même manière qu'une carte de fidélité et génère des GF (remise de 25% à 30% sur les GF des golfs du réseau Golfy).

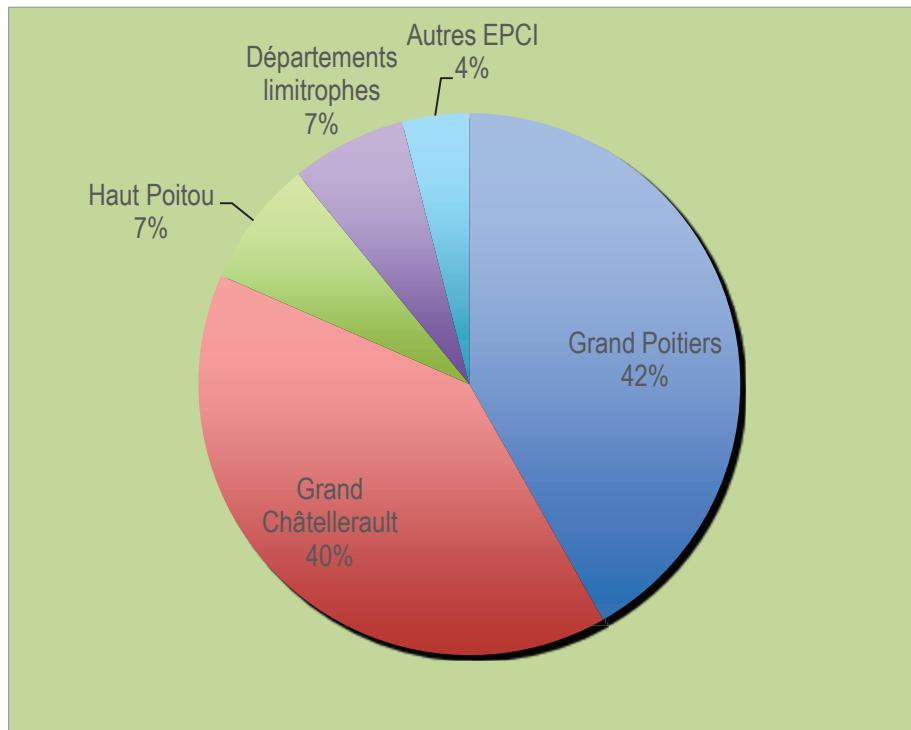


➤ SPONSORING

En 2018, le chiffre d'affaires relatif au sponsoring a largement dépassé les objectifs : +66%. Le Golf du Haut-Poitou a développé des partenariats avec des entreprises locales qui souhaitent mettre en avant leurs structures, grâce à l'implantation de panneaux publicitaires sur les parcours ou « l'habillage » de voitures de golf.



III. PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES MEMBRES

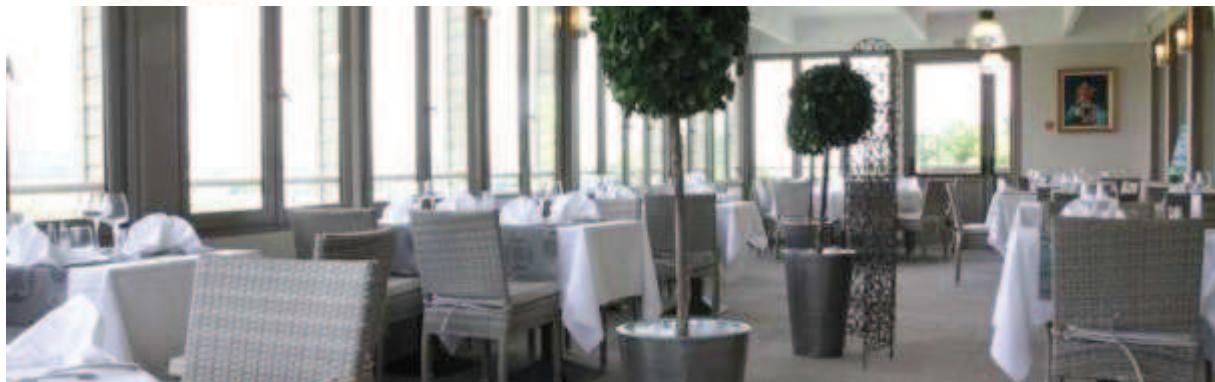




3.4 - RECETTES RESTAURANT

« La Table du Golf »

SAISON 2018



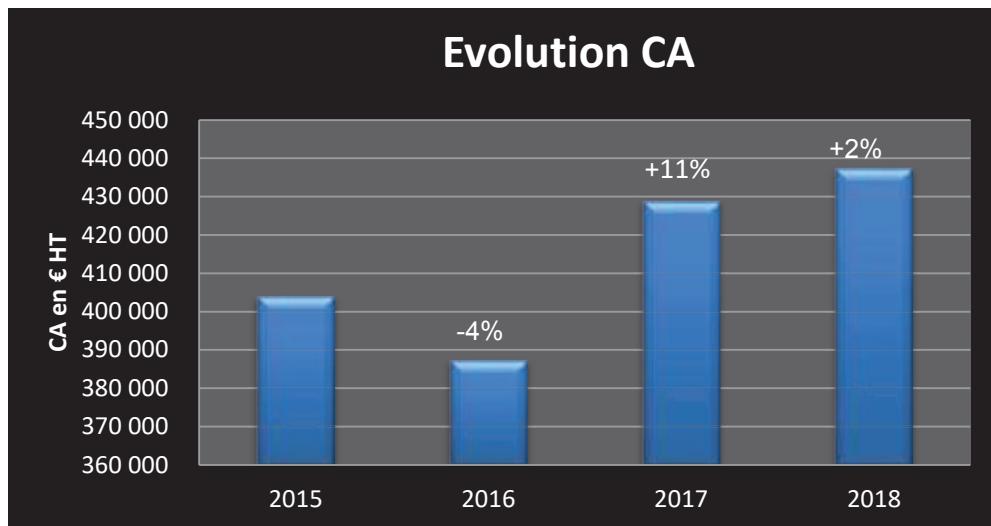
I. EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES En euros HT

Le chiffre d'affaires total réalisé en 2018 est de **437 371 € HT**. Les objectifs prévisionnels n'ont pas été atteints, mais la variation reste minime (**-0,60%**).

En euros HT

	Budget 2018	Réalisé 2018	Ecart Budget		Budget 2017	Réalisé 2017	Evolution N/N-1	
Produits du restaurant	440 000	437 371	-2 629	-0,60%	405 000	428 744	8 627	2,01%
Dont Prestation "Groupe"	117 500	161 303	43 803	37,28%		139 409	21 894	15,70%
Dont Location salle	8 800	10 683				10 232		

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
2015	11 432	21 521	22 826	36 336	47 728	51 543	45 291	41 279	51 891	26 183	25 098	22 732	403 861
2016	15 373	14 228	20 121	28 762	33 056	45 888	60 226	47 224	48 674	30 206	20 521	22 951	387 231
2017	18 853	21 358	26 270	30 638	43 439	66 277	47 882	40 402	58 177	32 746	27 583	15 119	428 744
2018	18 177	20 354	23 891	38 087	42 705	63 236	47 659	38 371	52 913	50 375	23 624	17 981	437 371
prev 2018	17 600	17 600	26 400	30 800	44 000	66 000	48 400	48 400	57 200	35 200	26 400	22 000	440 000
Ecart/prev	3%	16%	-10%	24%	-3%	-4%	-2%	-21%	-7%	43%	-11%	-18%	

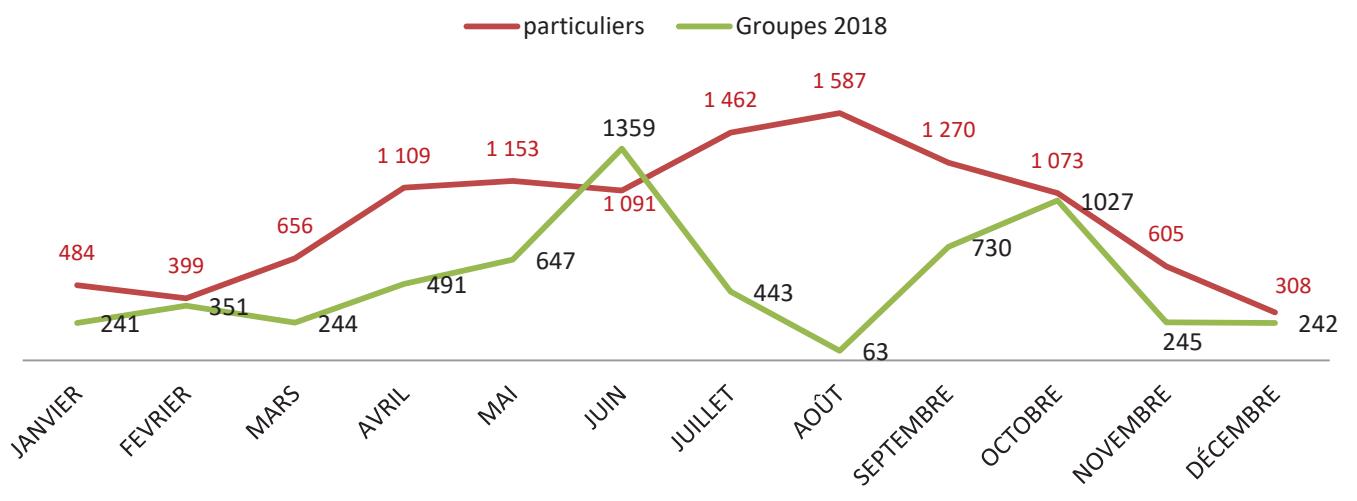


INDICATEURS DE PERFORMANCE 2018

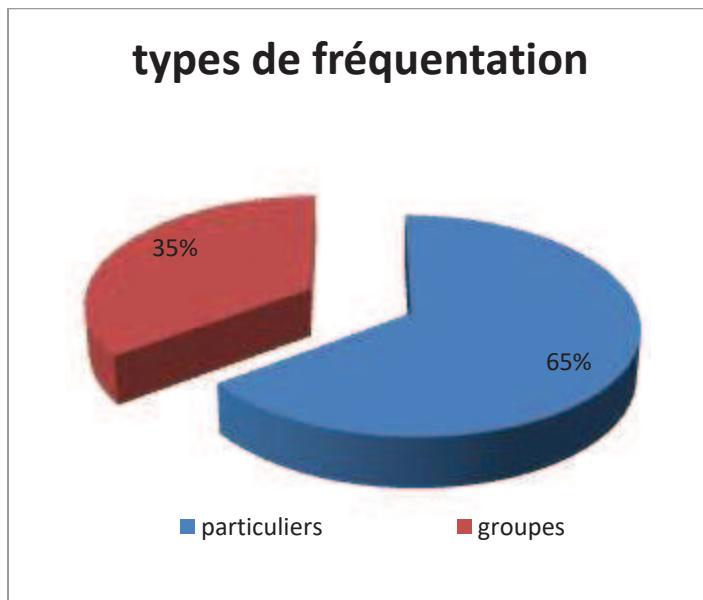
Ratio moyen Coût Matières Restauration		Norme
Ratio « Table du golf »	33.86%	33%
Ratio « nourriture »	37.98%	38%
Ratio « boisson »	25.85%	25%
Ratio coût du personnel		52.88%
		40%

II. EVOLUTION DU NOMBRE DE COUVERTS

Fréquentation: nbre de couverts



types de fréquentation





3.5 - RECETTES DU PARC

SAISON 2018

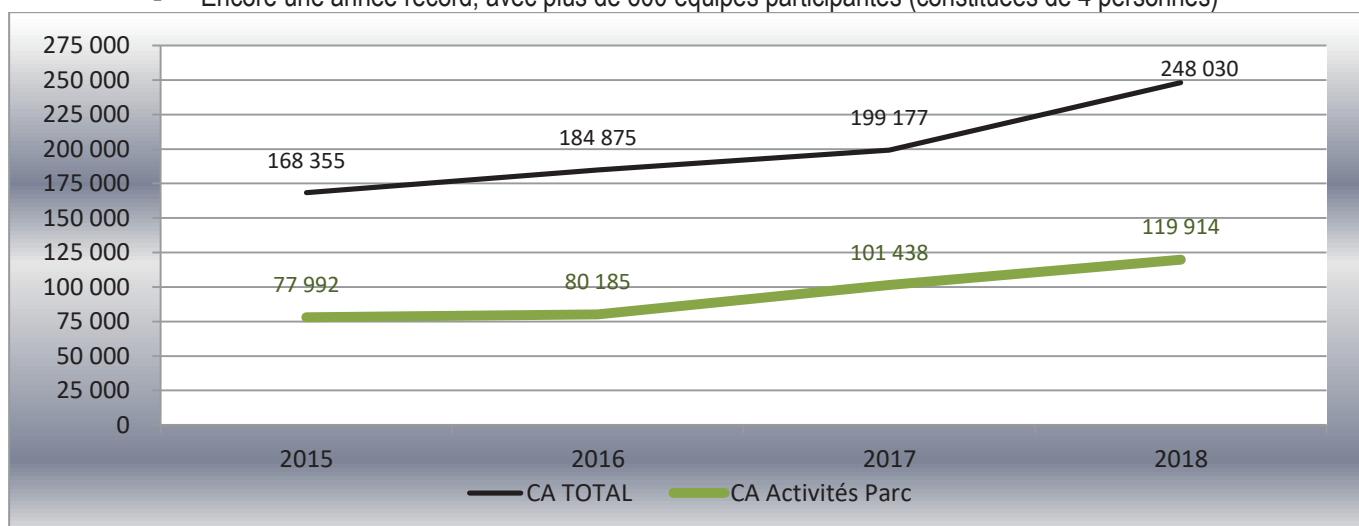


I. EVOLUTION DES CHIFFRES D'AFFAIRES En euros HT

Une saison 2018 remarquable, grâce à une météo estivale exceptionnelle : une évolution de + 31% du chiffres d'affaires des entrées du Parc, par rapport à la saison 2017, grâce à une météo très favorable et à l'impact de l'Aquazone installée sur le Lac pour la 2^{ème} année.

Actions mises en place :

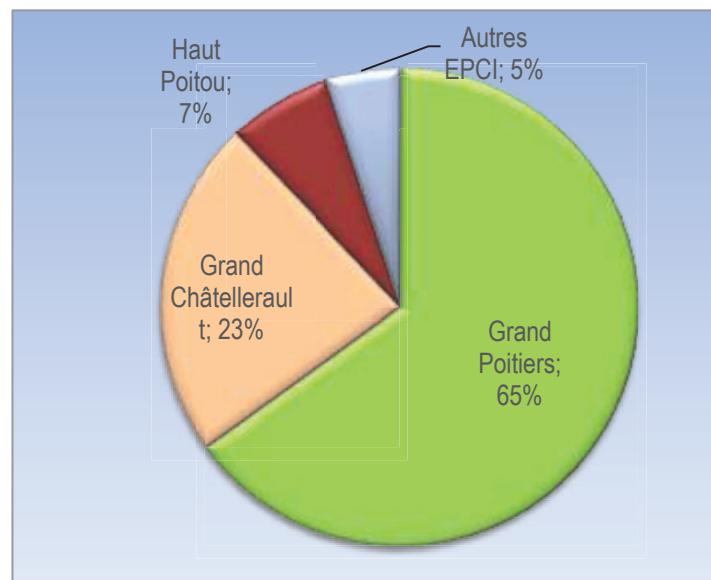
- Développement d'un partenariat avec les concessionnaires de camping-cars (salon annuel fin avril)
- Agrandissement de la superficie de l'Aquazone implantée sur le lac depuis l'été 2017
- Développement de l'activité Pêche
 - organisation de 5 sorties Float-tubes
 - 2 550 « j'aime » sur le réseau social « Facebook »
 - Accueil de la finale du Championnat de France de pêche en float-tube
- Organisation de la 5^{ème} Fête des Associations du Parc
 - Participation de l'ensemble des structures associatives
- Organisation du Défi inter-entreprises
 - L'un des plus importants de France
 - Encore une année record, avec plus de 600 équipes participantes (constituées de 4 personnes)



II. DETAIL DU CA PARC En euros HT

	2015	2016	2017	2018	Evol° N/N-1
CA TOTAL	168 355	184 875	199 177	248 030	25%
CA Entrées Parc	90 363	104 690	97 739	128 153	31%
Nbre d'entrées payantes	42 401	52 000	50 000	65 000	30%
CA Activités Parc	77 992	80 185	101 438	119 878	18%
Locations Nautiques	24 494	18 706	30 746	29 206	-5%
Activités diverses	32 284	35 377	30 768	43 899	43%
Pêche	10 185	14 636	16 128	16 611	3%
Aire Camping Car Park			5 265	12 410	136%
Conventions Parc	11 029	11 467	18 531	17 752	-4%

III. PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES VISITEURS DU PARC



EXPLOITATION DU SNACK /BAR/EPICERIE (sur le site du parc)

Les contraintes liées :

- à la gestion du personnel (recrutement, encadrement, management),
- l'éloignement du site,

ont amené la SAGA à proposer au SMASP de confier l'exploitation du **snack bar épicerie** à un tiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'EIRL Alain JOUANNIC exploite le snack-bar-épicerie du Parc de Saint-Cyr. Les retours des clients du Camping et du Parc sont positifs, tant sur la qualité de l'accueil que sur la restauration.

La convention d'occupation temporaire a été conclue jusqu'au 31 décembre 2021

PREVISIONNEL

2019

PRÉVISIONNEL

En euros HT

BUDGET 2018	BUDGET 2019
----------------	----------------

Achats			
Achats stockés - carburant	16 000	16 000	
Achats stockés - gaz	7 500	7 500	
Produits phytosanitaires	28 000	28 000	
	Total achats Matières 1ères	51 500	51 500
Autres achats			
Eau	26 000	26 000	
Energie électrique	61 000	70 000	
Gaz			
Huiles et graisses	2 500	2 500	
Carburant non stocké	6 000	6 000	
Autres fournitures	25 000	25 000	
Fournitures d'entretien	14 500	14 500	
Petit équipement	16 000	16 000	
Vêtements de travail	3 500	3 500	
Fournitures administratives	3 500	3 500	
frais accessoires achats			
	Total autres Achats	158 000	167 000
Achat de marchandises			
achats à revendre	1 000	1 000	
Achat proshop	60 000	60 000	
Achat marchandises restaurant	155 000	163 696	
Remise, rabais, ristourne			
	Total Achat de marchandises	216 000	224 696
Services extérieurs			
Contrats de prestations de services	38 475	39 425	
	<i>Communication</i>	14 125	14 175
	<i>Groupes/animation</i>		
	<i>Autres</i>	24 350	25 250
Rémunération de gestion			
Locations mobilières	133 000	130 962	
	<i>Communication</i>	3 550	3 550
	<i>location informatique</i>	17 850	17 850
	<i>Autres</i>	111 600	109 562
	Total services extérieurs	171 475	170 387
Entretien			
Entretien et réparation sur terrains	22 000	22 000	
Entretien réparations sur bâtiments	15 000	15 000	
Entretien et réparation sur matériel roulant	18 000	18 000	
Autres biens mobiliers	12 000	12 000	
Entretien matériels et engins			
Maintenance informatique	15 000	15 200	
Indemnité sinistre			
	Total Entretien	82 000	82 200

En euros HT

PREVISIONNEL

	BUDGET 2018	BUDGET 2019
<u>Services extérieurs</u>		
Assurances	46 000	46 000
Etudes et recherches	1 000	1 000
Documentation générale technique	6 300	7 360
Divers services extérieurs	11 550	10 850
	Total services extérieurs	64 850
	65 210	
<u>Honoraires</u>		
Autre personnel extérieur	11 000	11 000
commission et courtage sur vente	5 000	5 000
Honoraires Expertises comptables	17 000	17 850
Honoraires de commissaire au compte	5 700	5 700
Honoraires de conseils juridiques	3 000	3 000
Honoraires animation	23 000	23 000
Frais d'actes et de contentieux	1 000	1 000
	Total Honoraires	65 700
	66 550	
<u>Communication</u>		
Annonces et insertions	24 800	24 800
Lots cadeaux	3 000	3 000
Salons - Expositions	320	320
Catalogues Imprimés	3 580	3 580
Voyages et déplacements	5 000	5 000
Frais de mission et réceptions	3 000	3 000
	Total Communication	39 700
	39 700	
<u>Autres services extérieurs</u>		
Transport sur achat	2 000	2 000
Frais postaux et de télécommunications	18 000	18 000
Services bancaires	10 000	10 000
Cotisations professionnelles	16 800	18 400
Frais de gardiennage	11 000	11 000
	500	500
Redevance licence logiciel	17 500	18 690
	Total Autres services extérieurs	75 800
	78 590	
<u>Taxes assises sur salaires</u>		
	Total taxes assises sur salaires	21 725
	21 725	
<u>Autres impôts et taxes</u>		
Taxe professionnelle	13 000	13 000
Autres impôts et taxes	14 000	26 200
	Total Autres impôts et taxes	27 000
	39 200	
<u>Coût du personnel</u>		
	Total coût du personnel	1 268 150
	1 266 247	
Crédit apprentissage		266
Charges diverses de gestion		270
produits divers de gestion		270
	TOTAL DEPENSES BASE DE LOISIRS (I)	2 241 900
	2 273 000	

COMpte D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2019

Chiffres en € (HT)	CAMPING	GOLF	PARC	REST	STRU Dont Convention SAGA	TOTAL
RECETTES	533 000	596 000	212 500	458 000	38 500	1 838 000
CHARGES	372 000	691 000	283 500	457 000	469 500	2 273 000
RESULTAT PREV. 2019 (RPE)	161 000	-95 000	-71 000	1 000	-431 000	-435 000
<i>Rappel RPE 2018</i>	153 000	-108 000	-97 800	400	-404 500	-456 900

4- SUIVI DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

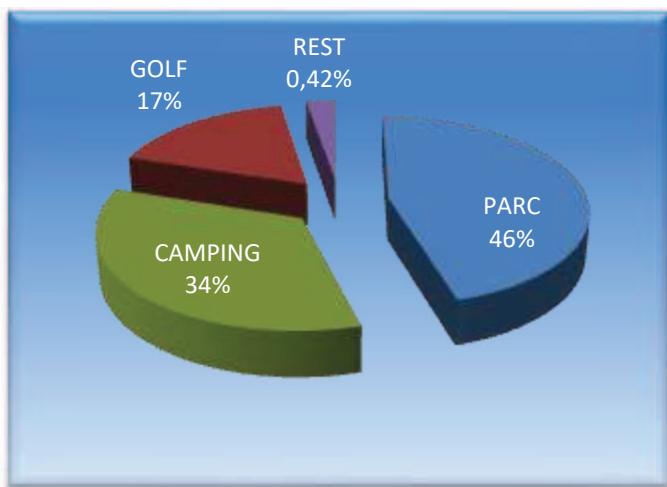
4.1 - PRESENTATION

Etat du suivi du programme contractuel d'investissements et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation.

4.2 - ETAT DE SUIVI : LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2018

Les investissements sont répartis sur les 4 pôles : parc, camping, golf et restaurant.

REALISE 2018: En euros HT



PARC	217 075 €	45,56%
CAMPING	163 888 €	34,40%
GOLF	82 619 €	17,34%
REST	12 887 €	2,70%
TOTAL	476 468 €	100,00%

PREV 2018	% réalisation
645 000 €	74%

- ATERRISSAGE INVESTISSEMENT ARRETE AU 31/12/2018 **POLE PARC**

Total des investissements : 217 075€

REPARTITION INVESTISSEMENTS DU PARC			100,00%
Matériel (tables et bancs, talkie-walkies)	12 644 €	5,82%	
Réalisation zone de toboggans aquatiques (2 ^{ème} tranche)	136 272 €	62,78%	
Réalisation de dalles béton pour tables	4 255 €	1,96%	
Signalétique Parc	10 743 €	4,95%	
Porte coupe-feu local essence base de voile	1 357 €	0,63%	
Jeux enfants 2-8 ans	17 395 €	8,01%	
Installation de lisses de l'entrée du parc au parking à gauche	7 947 €	3,66%	
Réalisation de dalles béton pour bancs	3 032 €	1,40%	
Ravalement de la façade du bâtiment situé sur l'aire de camping-cars	3 288 €	1,51%	
Système vidéo pour entrées et sorties du parc	3 971 €	1,83%	
Avenant ECT élément toboggan	3 330 €	1,53%	
Etude diagnostic bâtiment poste de secours : levé de plans	1 750 €	0,81%	
Poubelles de tri	11 091 €	5,11%	
	217 075 €		

• ATERRISSAGE INVESTISSEMENT ARRETE AU 31/12/2018 POLE CAMPING

Total des investissements : 163 888€

REPARTITION INVESTISSEMENTS DU CAMPING		99,18%
Matériel (sono portable + lecteur plaques minéralogiques pour barrière camping)	6 701 €	4,09%
Acquisition de 6 mobil-homes	138 245 €	84,35%
VRD Mobil-homes (plots béton)	4 804 €	2,93%
Travaux de réaménagement de l'accueil camping	11 840 €	7,22%
Etude conseil réaménagement accueil camping	950 €	0,58%
Etude diagnostic bâtiment bloc sanitaire : levé de plans	1 350 €	
	163 888 €	

• ATERRISSAGE INVESTISSEMENT ARRETE AU 31/12/2018 POLE GOLF

Total des investissements : 82 619€

REPARTITION INVESTISSEMENTS DU GOLF		100,00%
Matériel (sableuse à greens, tracteur, véhicule utilitaire d'occasion, balles de practice, cibles de practice)	29 228 €	35,38%
Panneaux signalétiques	6 590 €	7,98%
Travaux de drainage sur le parcours	24 885 €	30,12%
Clôture entre golf et route du golf	7 153 €	8,66%
Etudes en vue de la rénovation du local chariots-voiturettes (contrôle technique, diagnostic amiante et réseau, étude de sol, SPS, socotec, ...)	14 763 €	17,87%
	82 619 €	

- ⇒ Sur l'exercice 2018, seules les études en vue de la rénovation du local chariots et voiturettes ont été engagées. Les travaux seront réalisés en 2019 après l'obtention du permis de construire. La somme de 170 644 € a donc été reportée sur le budget 2019.

• ATERRISSAGE INVESTISSEMENT ARRETE AU 31/12/2018 POLE RESTAURANT

Total des investissements 12 887€

REPARTITION INVESTISSEMENTS DU RESTAURANT		97,28%
Matériel (caisse enregistreuse, batteur, poubelle))	2 253 €	17,48%
Climatisation salle Albatros	6 607 €	51,27%
Fourniture et pose d'un plafond suspendu en salle panoramique	2 168 €	16,82%
Etude acoustique salle panoramique	1 510 €	11,72%
Imprimante pour caisse enregistreuse	350 €	
	12 887 €	

4.3 – PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2019

EXTRAIT DE LA DELIBERATION COMITÉ DU SMASP DU 11/04/2019 :

Vote du budget primitif

L'INVESTISSEMENT (1 331 745 €)

La section d'investissement s'élève à 1 331 745 €, en baisse de 370 496 € (-21,8 %) par rapport au BP 2018.

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2018		Budget 2019		Variation		Variation en %	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Produits des cessions	45 090		30 000,00		-15 000		-33%	
Excédents de fonctionnement capitalisés	151 517				-151 517		-100%	
RECETTES PROPRES	196 517		30 000		-166 517		-84,7%	
Programme d'investissement nouveau	1 019 141		860 645		-158 496		-15,6%	
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	1 019 141		860 645		-158 496		-15,6%	
Résultat d'investissement reporté	603 225		671 573		0	-31 652		-5,2%
Dépenses imprévues	70 000		70 000		0	0	0,0%	
Coupons-dépôts versés et reçus	-2 500		-2 500		0		0%	
AUTRES RECETTES	530 725		499 073		-31 652		-6,0%	
Remboursement d'emprunt	582 000		370 000		-212 000		-36%	
EVOLUTION DE L'ENCOURS	-582 000		-370 000		212 000		-38,4%	
Besoin de financement	873 900		701 572		-172 328		-19,7%	
Total écritures réelles	1 676 141	802 241	1 305 645	604 073	-370 496	-198 168,48	-22,1%	-24,7%
Total écritures d'ordre	26 100	900 000	26 100	727 572	0	-172 327,78	0,0%	-19,1%
TOTAUX	1 702 241	1 702 241	1 331 745	1 331 745	-370 496	-370 496	-21,8%	-21,8%

En 2019, le programme d'investissement s'élève à 860 645 €.

Il comprend :

- Le programme prévisionnel d'investissement de travaux et d'acquisition de biens 2019 est de 690 000 €
- Les restes à réaliser 2018 pour 170 645 €.

La décomposition des nouvelles opérations prévues au BP 2019 est la suivante :

1. Parc (305 850 €)

- l'aménagement du poste de secours avec accès aux personnes à mobilité réduite
- l'aménagement du parking pour les personnes à mobilité réduite
- l'aire de fitness extérieure
- le traitement des herbiers
- des toboggans supplémentaires sur l'aire de jeux pour enfants
- la réalisation de dalles pour les poubelles et barbecues
- l'achat de matériels (poubelles, containers, etc.)

2. Camping (240 500 €)

- l'acquisition de 6 mobil-homes et VRD
- l'aménagement du 2^{ème} bloc sanitaire

3. Golf (123 000 €)

- la fin des travaux relatifs au local à chariots, aux abris voiturette et au hangar atelier
- des travaux de drainage sur le parcours
- l'aménagement des chemins sur le parcours pour les joueurs à pied
- l'achat de matériel (vibreurs pour les greens, poubelles, balles de practice, etc.)

4. Restaurant et club house (20 650 €)

- l'acquisition de matériel professionnel de cuisine et de salle
- la mise aux normes du bar et l'aménagement du sas de la salle Albatros

Outre ce programme d'investissement, ce budget prévoit :

- le montant de l'annuité d'emprunt de 370 000 € en baisse de 36,4% (-212 000 €) en raison de la diminution de l'encours de la dette
- une enveloppe de dépenses imprévues de 70 000 €
- la prévision de remboursement de cautions (5 000 €).
- l'amortissement des subventions reçues (26 100 €)

Les recettes d'investissement se composent principalement :

- du résultat antérieur reporté de 571 573 €
- de la dotation aux amortissements à hauteur de près de 450 000 €
- de virement de la section de fonctionnement pour 277 672 €
- du produit de la vente de 4 mobil-homes (30 000 €)
- la prévision de l'encaissement d'une caution (2 500 €).

La situation de ce budget permet de ne pas recourir à l'emprunt pour cet exercice.

L'encours de la dette du SMASP au 31 décembre 2018 était de 1,8 M€. Compte tenu du remboursement prévu au BP, l'encours de la dette va continuer à décroître pour être proche de 1,5 M€ au 31 décembre 2019.

5- LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE COMMERCIALISATION 2018

S'appuyer sur la valeur ajoutée du site : les nouveautés (agrandissement de la superficie de l'Aquazone, Xtrem-Mud, aire de jeux enfants), les activités spécifiques, le cadre exceptionnel et les événements majeurs (Fête des Associations du Parc, Défi inter-entreprises, Pro-Am de Golf) pour atteindre la clientèle locale et limitrophe.

❖ Annonces et insertions dans la presse locale, dans les supports gratuits locaux

Affiche Hebdo, Tendances City, 7 à Poitiers, 7 Eté, Guide de l'Eté La Nouvelle République, Guide pratique de la ville de Châtellerault, Le Châtelleraudais, Naintré Info, Guide de Naintré, Annuaire des Associations de Poitiers édité par l'OMS, Le Bulletin Municipal de Beaumont Saint-Cyr, L'Homme à Poitiers



❖ Insertions publicitaires dans la presse spécialisée, dans les guides, les suppléments thématiques

Supplément golf La Nouvelle République distribué dans 5 départements, Guide des Golfs Golf Magazine, Guide Golfy, Dossier spécial pêche La Nouvelle République, Le Guide des Bonnes Adresses Editions 3 XIV

❖ Campagne de communication radio

Interviews annonçant la Fête des Associations, en juin, sur radio France Bleu, interviews annonçant le Pro-Am et les initiations gratuites de golf, en septembre, sur radio France Bleu, parrainage de la météo sur France Bleu Poitou en juillet-août par le parc



❖ Utilisation de l'outil web : sites, medias sociaux, bannières et interstitiels, plateformes d'avis

Mise à jour des sites internet du golf, du camping, du parc, du restaurant, création de pages Facebook supplémentaires spécifiques aux activités du camping, du golf et du restaurant, en supplément des pages parc et pêche et actualisation régulière des 5 pages, teasing et création d'événements sur Facebook, diffusion d'une newsletter mensuelle concernant le golf, mise en ligne d'interstitiels publicitaires sur l'application mobile de la NR, mise en ligne de bannières web publicitaires sur Affich Hebdo, diffusion d'une campagne Google Adwords pour le camping, veille sur les plateformes d'avis – TripAdvisor, Google My Business - et réponses, mise à jour des différents agendas en ligne)



❖ Annonces de nouveautés ou d'évènements par voie rédactionnelle

Envoi de communiqués de presse pour Aquazone, Fête des Associations, Pro-Am, à la presse locale, à la presse spécialisée



❖ Distribution de 1 400 journaux La Nouvelle République offerts par la SAGA à une sélection d'habitants de communes locales, annonçant la Fête des Associations du Parc et l'Aquazone

❖ Participation au Salon Proxiloisirs 9-11 mars 2018 à Poitiers

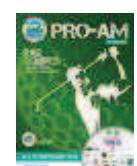
Salon mis en place par le Département de la Vienne, sur les loisirs : promotion du parc, de l'Aquazone, du golf, ...)



❖ Impression d'affiches relatives à La Fête des Associations et au Pro-Am pour mise en place sur vitrines des commerçants de Poitiers et Châtellerault et le mobilier urbain local

❖ Impression de la plaquette du site en 70 000 exemplaires et diffusion auprès des visiteurs ainsi que sur le territoire départemental

❖ 2 Panneaux longue conservation sur la RN 10 à Beaumont annonçant le restaurant avec vue panoramique



Conquérir des cibles clientèles définies, génératrices de chiffre d'affaires (campeurs, entreprises/CE/groupes)

❖ Insertions publicitaires dans la presse spécialisée, dans les guides

Campinggids Europa, Campinggids Frankrijk, Guide ANWB, Guide European premiers parks, Guide des Séminaires édité par NR Com, La Revue des Entreprises de la Vienne



❖ Référencement sur les sites webs spécialisés

ACSI, ANWB, Ctoutvert – Secureholiday, ACSI, Golfy, Pages Jaunes

❖ Adhésion à plusieurs réseaux, labels, participation aux ateliers, aux réunions, aux workshops, aux speed-dating

Entrepreneurs du Futur, Entreprendre au féminin, MEDEF Vienne, Club Tourisme d'Affaires au Pays du Futuroscope – Camping Qualité – Ecolabel Européen – Qualité Tourisme, Workshops à destination des CE Futuroscope et Bordeaux



❖ Prospection commerciale, phoning, emailing, offres spéciales, packages

2 attachées commerciales en poste, en parallèle de la chargée de communication



Se repositionner suite à la réorganisation du territoire (Grand Poitiers et Grand Châtellerault) et confirmer les liens avec les instances touristiques départementales



❖ Insertions dans les plans de ville, dans les supports communs, référencement sur les sites internet de ces structures

Agence Touristique de la Vienne : brochure 16 sites, carte touristique, site www.tourisme-vienne.com ; Offices de Tourisme de Grand Poitiers et de Grand Châtellerault : plans de ville, brochures, sites web, agendas en ligne



❖ Renouvellement du partenariat avec Lignes en Vienne

Brochure des sites touristiques desservis par les lignes de cars en juillet – août



Actions de communication : nouveautés 2018

❖ Insertions publicitaires dans les plans de ville de Grand Poitiers et Grand Châtellerault

Alfran, Edipublic



❖ Participation au Salon ProxiLoisirs organisé par le Département de la Vienne à Poitiers du 09 au 11 mars 2018

Salon des loisirs de proximité pour se faire connaître de la population locale



❖ Participation à l'afterwork à destination de la clientèle affaires coorganisé avec le Club Tourisme d'Affaires au Pays du Futuroscope et ses partenaires, à Bordeaux le 16 octobre 2018

Pour faire connaître notre destination affaires auprès des entreprises de la Région Nouvelle Aquitaine



❖ **Reportage : prises de vues vidéos réalisées à partir d'une caméra et d'un drone,**

par un professionnel, en vue de réaliser 3 mini clips présentant les activités familles du parc, les activités sportives du parc et le Pro-Am, pour en faire la promotion (clips à mettre en ligne sur les sites webs, sur les réseaux sociaux, à présenter aux prospects).



❖ **Réalisation et mise en place d'une nouvelle signalétique au Parc et au Golf - Restaurant**

prenant en compte l'unité, la cohérence des sites, avec le respect de la charte graphique et des codes couleurs



❖ **Création de pages Facebook supplémentaires spécifiques aux activités du camping, du golf et du restaurant**

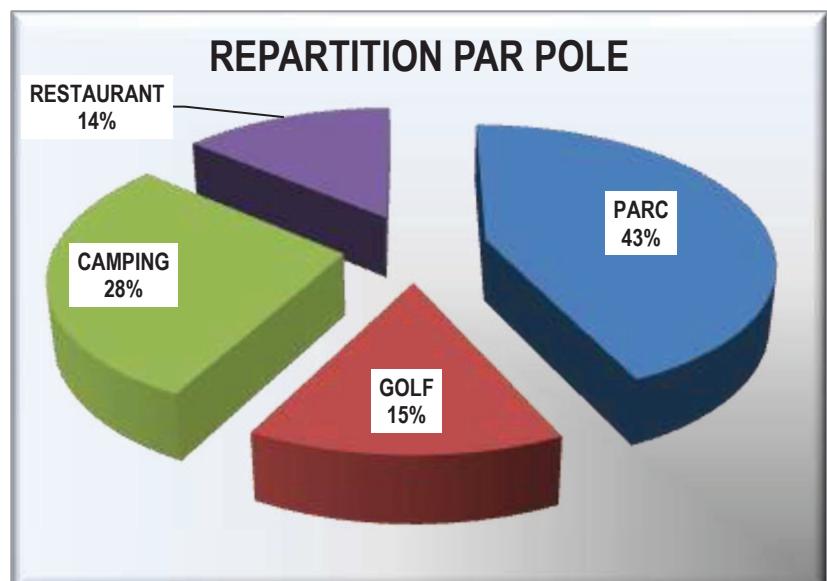
en supplément des pages Parc et Pêche existantes et actualisation régulière des 5 pages



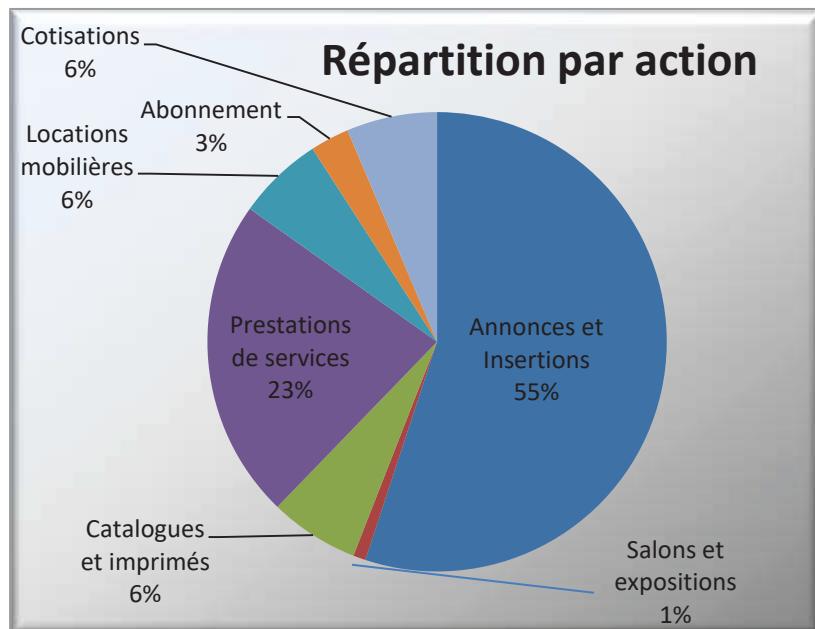
REPARTITION DU BUDGET DE COMMUNICATION 2018

En euros HT

POLES	HT Euros	%
PARC	23 990 €	43,07%
GOLF	8 122 €	14,58%
CAMPING	15 872 €	28,50%
RESTAURANT	7 715 €	13,85%
SAGA	55 699 €	100,00%



ACTIONS	HT Euros	%
Annonces et Insertions	30 666 €	55,06%
Salons et expositions	487 €	0,87%
Catalogues et imprimés	3 511 €	6,30%
Prestations de services	12 585 €	22,59%
Locations mobilières	3 370 €	6,05%
Abonnements Référencement	1 532 €	2,75%
Cotisations	3 548 €	6,37%
Total	55 699 €	



6- VIE DE LA SOCIETE

6.1 – LE PERSONNEL DE LA SAGA

Engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

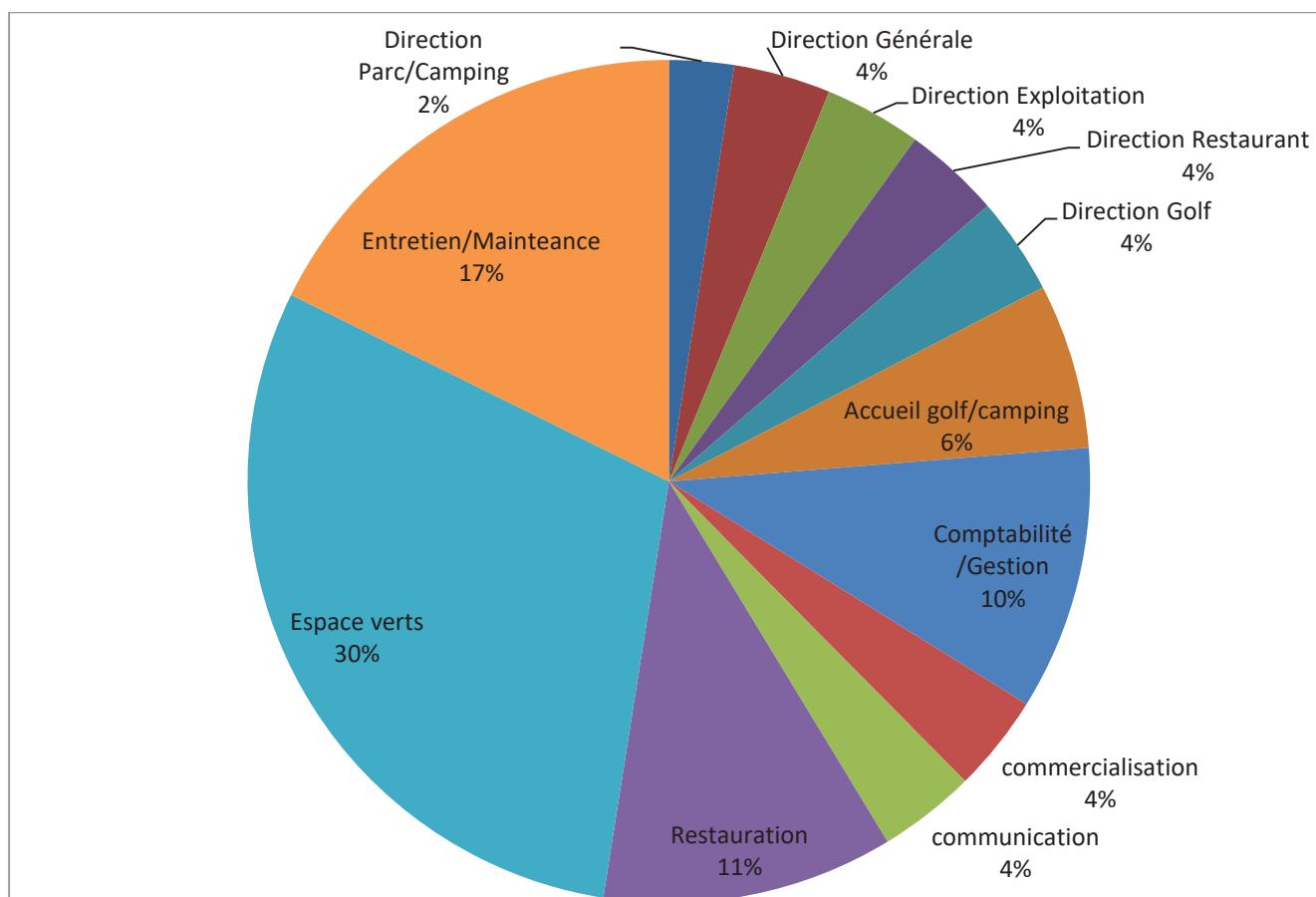
En 2018, le coût lié au personnel est de 1 278 243€ (masse salariale globale + charges sociales, CICE et transfert de charges déduits) contre 1 222 762€ en 2017.

Sur l'année 2018, l'effectif moyen de la société se composait de 34.32 salariés en ETP contre 34.33 en 2017, dont :

➤ 26.84 CDI ETP

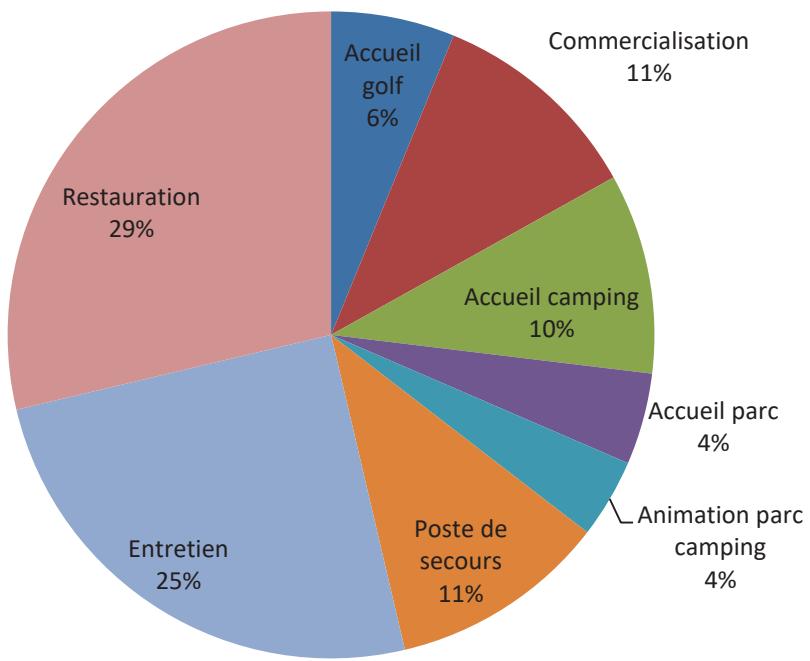
Depuis le 01 Janvier 2017, l'ETP de la Direction de la SAGA représentée par Christophe JAULIN est intégré intégralement alors que les années précédentes, il n'était pas valorisé. La SAGA versait alors une rémunération dans le cadre d'une convention d'assistance en management signée en Mai 2015 avec la SEP. Cette convention a pris fin le 31 Décembre 2016.

Graphique: répartition ETP CDI par activité - année 2018



➤ 7.49 CDD ETP

Répartition ETP (Equivalent Temps plein) CDD par activité – Année 2018



Mouvement de personnel en 2018

CDD – SAISONNIERS-APPRENTIS

NOM	PRENOM	POSTE	DATE ARRIVEE	DATE DEPART
BROTTIER	Flavie	Accueil golf	21/03/2018	30/09/2018
PORCHERON	Mélanie	Serveuse restaurant	25/04/2018	05/09/2018

Recrutement de 0.05 ETP contrat extra restauration

Recrutement de 4.56 ETP contrat saisonnier Camping/Parc

CDD – REMPLACEMENT/ ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

NOM	PRENOM	POSTE	DATE ARRIVEE	DATE DEPART	COMMENTAIRES
DERRAY	Stéphane	Agent administratif	12/11/2018	23/11/2018	Remplacement

RECRUTEMENT CDI

NOM	PRENOM	POSTE	DATE ARRIVEE	DATE DEPART
BOBET	Matthieu	Responsable Entretien maintenance	03/04/2018	

DEPARTS

NOM	PRENOM	POSTE	DATE ARRIVEE	DATE DEPART	COMMENTAIRES
QUERCY	Jean-Louis	Directeur Adjoint Parc/Camping	07/05/1986	31/08/2018	Départ en retraite
PIERRE-PAUL	Charles	Apprenti cuisine	01/09/2013	31/08/2018	Fin contrat d'apprentissage

6.2 – LES REUNIONS ORGANISEES AVEC LES ELUS

❖ Nature :Conseil d'Administration

1. 29 Mai 2018 - Ordre du jour :

- ➊ Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 Décembre 2017
- ➋ Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017
- ➌ Proposition d'affectation du résultat de l'exercice
- ➍ Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions
- ➎ Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes
- ➏ Présentation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce
- ➐ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités
- ➑ Questions diverses

2. 17 Décembre 2018 - Ordre du jour

- ➊ Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 Mai 2018
- ➋ Prise d'acte de la désignation du nouveau représentant permanent du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou au sein du Conseil d'Administration. Mise à jour de la liste des Administrateurs
- ➌ Approbation du budget de fonctionnement 2019
- ➍ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités
- ➎ Questions diverses

❖ Nature :Assemblée Générale Ordinaire

1. 29 juin 2018 - Ordre du jour :

- ➊ Rapport du Conseil d'Administration sur la vie de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017
- ➋ Rapport général du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission
- ➌ Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et L. 225-40 du Code de Commerce et approbation desdites conventions
- ➍ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus aux Administrateurs
- ➎ Affectation du résultat
- ➏ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

❖ Nature : Comités de Pilotage

1. 20 Avril 2018 - Ordre du jour :

- ➊ Présentation de l'atterrissement comptable au 31 décembre 2017
- ➋ Atterrissage des recettes au 31 mars 2018
- ➌ Point sur les investissements 2018
- ➍ Questions diverses.

2. 15 Octobre 2018- Ordre du jour :

- ➊ Focus sur le chiffre d'affaires au 30 septembre 2018
- ➋ Point sur les investissements 2018
- ➌ Présentation des tarifs 2019 pour le Parc, le Camping et le Golf
- ➍ Information sur la redevance spéciale pour la collecte des ordures ménagères appliquée par la Communauté Urbaine de Grand Poitiers à compter du 1er janvier 2019
- ➎ Proposition de budget de fonctionnement et de budget d'investissements 2019
- ➏ Questions diverses

3. 17 Décembre 2018 - Ordre du jour

- Atterrissage du chiffre d'affaires au 30 novembre 2018
- Focus sur le restaurant « La Table du Golf » : atterrissage prévisionnel 2018, présentation des ratios
- Répartition géographique des membres du Golf du Haut-Poitou et des visiteurs du Parc pour la saison 2018
- Information sur les échanges avec les services de Grand Poitiers concernant la redevance spéciale pour la collecte des ordures ménagères appliquée par la Communauté Urbaine de Grand Poitiers à compter du 1^{er} janvier 2019
- Questions diverses

6.3 – LE PROGRAMME D'ANIMATIONS 2018 : plus de 110 événements sur 2018

DATE	ANIMATIONS	LIEU
Vendredi 5 janvier 2018 au mercredi 28 février 2018	Exposition des peintures de Noëlle HAMMERLÉ au restaurant La Table du Golf - Accès gratuit	RESTAURANT LA TABLE DU GOLF
Samedi 20 janvier 2018	Compétition Les Hivernales sur le Pitch & Putt - Droit d'engagement. Green-fee pour les non membres.	GOLF DU HAUT-POITOU
Samedi 20 janvier 2018	Journée spéciale Pêche en Float tube sur le lac. Limitée à 40 places. 15€ / pers. Pré-inscriptions par mail	PARC DE SAINT CYR
Dimanche 21 janvier 2018	Coupe des Rois - Formule surprise, parcours atypique, rencontre ludique - Départs par équipes de 5 (scramble).	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 21 janvier 2018	Permanence LPO à la Réserve Ornithologique - Gratuit	PARC DE SAINT CYR
Samedi 3 février 2018	Compétition Les Hivernales sur le Pitch & Putt - Droit d'engagement.	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 4 février 2018	Fête des Oiseaux sur le Parc de Saint-Cyr organisée en partenariat avec la LPO Vienne. Gratuit Sortie matinale, observation, expositions, diaporama, visite guidée de la réserve ornithologique - 8h30 à 18h00	PARC DE SAINT CYR
Dimanche 11 février 2018	Coupe de la Chandeleur - Scramble à 2 - Départ en shot-gun à - 9 trous sur 18 trous Possibilité de repas après le golf : potée au chou et crêpes	GOLF DU HAUT-POITOU
Mercredi 14 février 2018	Dîner de la Saint-Valentin au Restaurant La Table du Golf à partir de 19 h 30. Menu à 49 € par personne hors vins. Apéritif et canapés, mise en bouche, entrée, plat, dessert. Sur réservations	RESTAURANT LA TABLE DU GOLF
Dimanche 18 février 2018	Permanence LPO à la Réserve Ornithologique du Parc de St Cyr - Gratuit	PARC DE SAINT CYR
Jeudi 1 ^{er} mars 2018 au samedi 31 mars 2018	Exposition des peintures de Bernadette Pequeriau Chaillou au restaurant La Table du Golf - Accès gratuit	RESTAURANT LA TABLE DU GOLF
Samedi 17 mars 2018	Compétition Les Hivernales sur le Pitch & Putt - Droit d'engagement. Green-fee pour les non membres 9h30 et 14h00	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 18 mars 2018	Xtrem-mud : Course d'obstacle type « parcours du combattant » organisée sur le Parc de Saint-Cyr, en partenariat avec MBS EVENTS	PARC DE SAINT CYR
Dimanche 18 mars 2018	Permanence LPO à la Réserve Ornithologique du Parc de St Cyr - Gratuit	PARC DE SAINT CYR
Jeudi 22 mars 2018	Les Jeudis du Haut-Poitou - Compétition en stableford	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 25 mars 2018	Sortie annuelle inter-club pêche en float-tube organisée sur le lac par les associations Poitiers Pêche Sportive et Carnaclub 79	PARC DE SAINT CYR

DATE	ANIMATIONS	LIEU
Lundi 26 mars 2018	Les rencontres ludiques : rencontre golfique ludique en matinée puis déjeuner à La Table du Golf. Inscriptions auprès de l'accueil du golf	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 1 ^{er} avril 2018 au jeudi 31 mai 2018	Exposition des peintures de Catherine QUEMERE au restaurant La Table du Golf	RESTAURANT LA TABLE DU GOLF
Dimanche 1 ^{er} avril 2018	Finale Coupe BNP PARIBAS - sur qualifications	GOLF DU HAUT-POITOU
Jeudi 5 avril 2018	Journée de démonstration de matériel Titleist au golf. Rendez-vous personnalisé possible avec le représentant de la marque	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 8 avril 2018	Journée spéciale Pêche en Float tube sur le lac. Limitée à 40 places. 15€ / pers	PARC DE SAINT CYR
Samedi 14 avril 2018	Compétition Les Hivernales sur le Pitch & Putt - Droit d'engagement. Green-fee pour les non membres	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 15 avril 2018	Permanence LPO à la Réserve Ornithologique du Parc de St Cyr - Gratuit	PARC DE SAINT CYR
Jeudi 19 avril 2018	Les Jeudis du Haut-Poitou - Compétition de golf en stableford permettant de faire évoluer son index.	GOLF DU HAUT-POITOU
Samedi 21 avril 2018	Picton's Cup : finale régionale des compétitions Les Hivernales sur le Pitch & Putt - Sur qualifications	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 22 avril 2018	Coupe des Ménages : compétition de golf en formule scramble à 2.	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 22 avril 2018	Régate - Compétition de voile organisée en partenariat avec le CVHP	PARC DE SAINT CYR
Dimanche 22 avril 2018	Vide-grenier organisé par l'APE de Saint-Cyr sur le parc - Frais de participation au mètre linéaire (2,50€/ML) Accès gratuit pour le public - Animations, restauration, buvette, manèges	PARC DE SAINT CYR
Jeudi 26 avril 2018	Journée de démonstration de matériel Ping au golf. Rendez-vous personnalisé possible avec le représentant de la marque de 9 h 30 à 17 h 00	GOLF DU HAUT-POITOU
Vendredi 27 avril 2018 au Mardi 1er mai 2018	Exposition de camping-cars sur le Parc de Saint-Cyr : 5 concessionnaires présents. Accès libre pour le public	PARC DE SAINT CYR
Dimanche 29 avril 2018	Championnat Inter-Départemental de Golf Jeunes Ligue Nouvelle-Aquitaine	GOLF DU HAUT-POITOU
Lundi 30 avril 2018	Les rencontres ludiques : rencontre golfique ludique avec 9 trous le matin, puis déjeuner à La Table du Golf puis 9 trous l'après-midi. Formule stableford.	GOLF DU HAUT-POITOU
Samedi 5 mai 2018 Dimanche 6 mai 2018	Grand Prix Jeunes Ligue Nouvelle-Aquitaine organisée au Golf du Haut-Poitou : compétition de golf réservée aux catégories Jeunes U12, U14 et U16.	GOLF DU HAUT-POITOU

DATE	ANIMATIONS	LIEU
Dimanche 6 mai 2018	Vide-grenier organisé par le club de Foot de Beaumont Saint-Cyr sur le parc - Frais de participation au mètre linéaire - Accès gratuit pour le public - Animations, restauration, buvette, manèges	PARC DE SAINT CYR
Jeudi 10 mai 2018	Relais des Asperges : course à pied organisée par l'association Les Bipèdes de Saint-Cyr Passage dans le parc de Saint-Cyr. Gratuit pour le public. Frais de participation pour les concurrents	PARC DE SAINT CYR
Dimanche 13 mai 2018	Trophée Philippe Chatrier : compétition de golf en formule scramble à 2 au profit de la recherche contre la maladie d'Alzheimer.	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 13 mai 2018	Triathlon sur le parc (sélectifs championnat de France D3 Nouvelle Aquitaine) organisé en partenariat avec Triathlon Organisation Développement - Sur la journée - Gratuit pour le public - Frais de participation pour les concurrents	PARC DE SAINT CYR
Dimanche 13 mai 2018	Permanence LPO à la Réserve Ornithologique du Parc de St Cyr - Gratuit	PARC DE SAINT CYR
Jeudi 17 mai 2018	Les Jeudis du Haut-Poitou - Compétition de golf en stableford permettant de faire évoluer son index.	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 27 mai 2018	Golfy Cup : compétition de golf organisée en partenariat avec le réseau Golfy, formule scramble à 2. Inscriptions auprès de l'accueil du golf	GOLF DU HAUT-POITOU
Lundi 28 mai 2018	Lundi de compétition : compétition de golf en stableford, permettant de faire évoluer son index. Départs en matinée. Inscriptions auprès de l'accueil du golf	GOLF DU HAUT-POITOU
Mercredi 30 mai 2018	Journée 100% FUN UNSS 86 : collégiens sur le parc	PARC DE SAINT CYR
Mercredi 30 mai 2018 Jeudi 31 mai 2018	Les Conviviales Poitou-Charentes : compétition de golf séniors du Poitou-Charentes, en stableford. Informations auprès de l'accueil du golf.	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 3 juin 2018	Coupe Eden Park : compétition de golf en formule stableford. Départs en matinée. Inscriptions auprès de l'accueil du golf	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 3 juin 2018	Balade solidaire organisée par Groupama au profit de la fondation Groupama Vaincre les maladies rares Départ depuis le Golf du Haut-Poitou. Passage dans le parc : autour du lac et dans les bois	PARC DE SAINT CYR
Lundi 4 juin 2018 au jeudi 23 août 2018	Exposition des peintures de Françoise SOURIAU au restaurant La Table du Golf - Accès gratuit	RESTAURANT LA TABLE DU GOLF
Samedi 9 juin 2018	Journée Dames au Golf du Haut-Poitou. Rencontre golifique en stableford. Inscriptions auprès de l'accueil du golf	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 10 juin 2018	Fête des Associations du Parc de Saint-Cyr - Une multitude d'activités à découvrir - Gratuit de 10h00 à 19h00 - Initiations, démonstrations, village des associations	PARC DE SAINT CYR
Dimanche 17 juin 2018	Coupe Magasin Digital : compétition de golf en formule stableford.	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 17 juin 2018	Permanence LPO à la Réserve Ornithologique du Parc de St Cyr - Gratuit	PARC DE SAINT CYR

DATE	ANIMATIONS	LIEU
Lundi 25 juin 2018	Les rencontres ludiques : rencontre golfique ludique avec parcours et déjeuner à La Table du Golf. Formule stableford	GOLF DU HAUT-POITOU
Jeudi 28 juin 2018	Coupe Techman-Head semaine : compétition de golf en stableford. Départs en matinée.	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 1 ^{er} juillet 2018	Coupe Techman-Head week-end : compétition de golf en stableford. Départs en matinée.	GOLF DU HAUT-POITOU
Samedi 7 juillet 2018	Compétition de golf de nuit avec barbecue et soupe à l'oignon.	GOLF DU HAUT-POITOU
Mardi 10 juillet 2018	Visite guidée de la réserve ornithologique du parc, accompagnée par un animateur de la LPO Vienne Durée : 2h30 - 4€/adulte, 2€/enfant (gratuit pour -12 ans)	PARC DE SAINT CYR
Jeudi 12 juillet 2018	Challenge SAGA : compétition de golf, formule stableford.	GOLF DU HAUT-POITOU
Samedi 14 juillet 2018 Dimanche 15 juillet 2018	Concours National de Chiens de Sauvetage organisé en partenariat avec l'association Club Canin Aquatic Pictave sur les journées - Accès au parc payant	PARC DE SAINT CYR
Mardi 17 juillet 2018	Visite guidée de la réserve ornithologique du parc, accompagnée par un animateur de la LPO Vienne RDV à 9h00 à l'entrée de la réserve - Durée : 2h30 - 4€/adulte, 2€/enfant (gratuit pour -12 ans)	PARC DE SAINT CYR
Dimanche 22 juillet 2018	Challenge SAGA : compétition de golf, formule stableford	GOLF DU HAUT-POITOU
Mardi 24 juillet 2018	Visite guidée de la réserve ornithologique du parc, accompagnée par un animateur de la LPO Vienne RDV à 9h00 à l'entrée de la réserve - Durée : 2h30 - 4€/adulte, 2€/enfant (gratuit pour -12 ans)	PARC DE SAINT CYR
Dimanche 29 juillet 2018	Challenge SAGA : compétition de golf, formule stableford.	GOLF DU HAUT-POITOU
Lundi 30 juillet 2018	Les rencontres ludiques : rencontre golfique ludique avec parcours et déjeuner à La Table du Golf. Formule stableford	GOLF DU HAUT-POITOU
Mardi 31 juillet 2018	Visite guidée de la réserve ornithologique du parc, accompagnée par un animateur de la LPO Vienne Durée : 2h30 - 4€/adulte, 2€/enfant (gratuit pour -12 ans)	PARC DE SAINT CYR
Jeudi 2 août 2018	Challenge SAGA : compétition de golf, formule stableford.	GOLF DU HAUT-POITOU
Mardi 7 août 2018	Visite guidée de la réserve ornithologique du parc, accompagnée par un animateur de la LPO Vienne Durée : 2h30 - 4€/adulte, 2€/enfant (gratuit pour -12 ans)	PARC DE SAINT CYR

DATE	ANIMATIONS	LIEU
Dimanche 12 août 2018	Challenge SAGA : compétition de golf, formule stableford.	GOLF DU HAUT-POITOU
Mardi 14 août 2018	Visite guidée de la réserve ornithologique du parc, accompagnée par un animateur de la LPO Vienne Durée : 2h30 - 4€/adulte, 2€/enfant (gratuit pour -12 ans)	PARC DE SAINT CYR
Dimanche 19 août 2018	Challenge SAGA : compétition de golf, formule stableford.	GOLF DU HAUT-POITOU
Mardi 21 août 2018	Visite guidée de la réserve ornithologique du parc, accompagnée par un animateur de la LPO Vienne Durée : 2h30 - 4€/adulte, 2€/enfant (gratuit pour -12 ans)	PARC DE SAINT CYR
Dimanche 26 août 2018	Coupe Soroptimist : compétition de golf, en formule stableford.	GOLF DU HAUT-POITOU
Lundi 27 août 2018	Lundi de compétition : compétition de golf en stableford, permettant de faire évoluer son index	GOLF DU HAUT-POITOU
Samedi 1 ^{er} septembre 2018	Triathlon du SDIS. Accès libre pour le public spectateur	PARC DE SAINT CYR
Samedi 1 ^{er} septembre 2018	Lady Bird's Cup : compétition de golf réservée aux dames.	GOLF DU HAUT-POITOU
Lundi 3 septembre 2018 au mercredi 31 octobre 2018	Exposition des sculptures de Jacques Louis au restaurant La Table du Golf - Accès gratuit	RESTAURANT LA TABLE DU GOLF
Jeudi 6 septembre 2018	Journée de démonstration de matériel Ping au golf. Rendez-vous personnalisé possible avec le représentant de la marque	GOLF DU HAUT-POITOU
Jeudi 6 septembre 2018	Coupe Banque BNP Paribas : compétition en semaine, formule stableford	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 9 septembre 2018	Coupe Banque BNP Paribas : compétition le week-end, formule stableford	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 9 septembre 2018	Journée Nage en eau libre organisée en partenariat avec le Comité Départemental de Natation de la Vienne. 4 courses au programme : 200 m, 500 m, 1500 m et 5000 m - accueil des nageurs à partir de 9h	PARC DE SAINT CYR
Jeudi 13 septembre 2018	Défi inter-entreprises de la Vienne Course relais par équipes de 4, avec course à pied, VTT et canoë. A partir de 17 h 00. Frais de participation pour les équipes. Gratuit pour le public.	PARC DE SAINT CYR
Vendredi 14 septembre 2018 au samedi 15 septembre 2018	Pro-Am du Golf du Haut-Poitou - Compétition de golf par équipe : 3 amateurs + 1 joueur professionnel Information auprès de l'accueil du golf	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 16 septembre 2018	Compétition de l'Association Sportive.	GOLF DU HAUT-POITOU

DATE	ANIMATIONS	LIEU
Dimanche 16 septembre 2018	Permanence LPO à la Réserve Ornithologique du Parc de St Cyr - Gratuit	PARC DE SAINT CYR
Vendredi 21 septembre 2018	Journée de démonstration de matériel Titleist au golf. Rendez-vous personnalisé possible avec le représentant de la marque	GOLF DU HAUT-POITOU
Samedi 22 septembre 2018	Journée dames : cafés d'accueil offerts ; initiation au golf gratuite proposée aux dames, accompagnées des enseignants et des marraines.	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 23 septembre 2018	Journée spéciale Pêche en Float tube sur le lac. Limitée à 40 places. 15€ / pers.	PARC DE SAINT CYR
Lundi 24 septembre 2018	Les rencontres ludiques : rencontre golfique ludique avec parcours et déjeuner à La Table du Golf. Formule stableford	GOLF DU HAUT-POITOU
Jeudi 27 septembre 2018	Coupe SFR Aliphone : compétition en semaine, formule stableford,	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 30 septembre 2018	Coupe des Pros Enseignants +SFR : Ryder Cup Géante: compétition en Chapman match-play score foot	GOLF DU HAUT-POITOU
Mercredi 3 octobre 2018 Vendredi 5 octobre 2018	Championnat de France Seniors : compétition seniors 2ème division organisée en partenariat avec la Fédération Française de Golf.	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 7 octobre 2018	Coupe SPP Société Poitevine de Peinture, compétition de golf en stableford.	GOLF DU HAUT-POITOU
Jeudi 11 octobre 2018	Journée de démonstration de matériel Srixon et Cleveland au golf. Rendez-vous personnalisé possible avec le représentant de la marque	
Dimanche 14 octobre 2018	Coupe des Vendanges et du restaurant La Table du Golf : compétition de golf par équipe	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 14 octobre 2018	Permanence LPO à la Réserve Ornithologique du Parc de St Cyr - Gratuit	PARC DE SAINT CYR
DATE	ANIMATIONS	LIEU
Samedi 20 octobre 2018	Compétition Les Hivernales sur le Pitch & Putt - Droit d'engagement. Green-fee pour les non membres.	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 21 octobre 2018	Coupe Jules GRIS - Compétition de soutien au profit du jeune joueur	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 21 octobre 2018	Journée spéciale Pêche en Float tube sur le lac. Limitée à 40 places. 15€ / pers.	PARC DE SAINT CYR
Jeudi 25 octobre 2018	Les Jeudis du Haut-Poitou - Compétition de golf en stableford permettant de faire évoluer son index.	GOLF DU HAUT-POITOU
Lundi 29 octobre 2018	Les rencontres ludiques : rencontre golfique ludique avec parcours et déjeuner à La Table du Golf. Formule stableford	GOLF DU HAUT-POITOU
Samedi 10 novembre 2018	Compétition Les Hivernales sur le Pitch & Putt - Droit d'engagement. Green-fee pour les non membres.	GOLF DU HAUT-POITOU

DATE	ANIMATIONS	LIEU
Samedi 10 novembre 2018 Dimanche 11 novembre 2018	Finale Championnat de France de pêche en float-tube organisée sur le lac par l'association Poitiers Pêche Sportive Frais de participation pour les concurrents. Accès libre pour le public	PARC DE SAINT CYR
Lundi 12 novembre 2018 au dimanche 6 janvier 2019	Exposition des photographies de Maud PIDERIT au restaurant La Table du Golf - Accès gratuit	RESTAURANT LA TABLE DU GOLF
Jeudi 15 novembre 2018	Journée lancement de produit Float Tube marque CAPERLAN de DECATHLON : accueil de 35 pêcheurs en float tube	PARC DE SAINT CYR
Dimanche 18 novembre 2018	Permanence LPO à la Réserve Ornithologique du Parc de St Cyr - Gratuit	PARC DE SAINT CYR
Mercredi 21 novembre	Accueil de 2000 élèves participants pour les cross départementaux organisés par l'UNSS 86.	PARC DE SAINT CYR
Lundi 26 novembre 2018	Lundi de compétition : compétition de golf en stableford, permettant de faire évoluer son index.	GOLF DU HAUT-POITOU
Samedi 1 ^{er} décembre 2018	Journée de démonstration de matériel Ping au golf. Rendez-vous personnalisé possible avec le représentant de la marque	GOLF DU HAUT-POITOU
Samedi 1 ^{er} décembre 2018	Compétition Les Hivernales sur le Pitch & Putt - Droit d'engagement. Green-fee pour les non membres.	GOLF DU HAUT-POITOU
Dimanche 2 décembre 2018	Coupe du Père Noël : rencontre golifique ludique, parcours atypique, formule surprise	GOLF DU HAUT-POITOU
Samedi 8 décembre 2018	Téléthon et record du lac organisé sur le parc, en partenariat avec Les Bipèdes de Saint-Cyr. Les visiteurs sont invités à participer aux dons pour le Téléthon.	PARC DE SAINT CYR
Dimanche 9 décembre 2018	Journée spéciale Pêche en Float tube sur le lac. Limitée à 40 places. 15€ / pers.	PARC DE SAINT CYR
Mercredi 12 décembre	Accueil de 1000 élèves participants pour les cross régionaux organisés par l'UNSS 86.	PARC DE SAINT CYR
Dimanche 16 décembre 2018	Permanence LPO à la Réserve Ornithologique du Parc de St Cyr - Gratuit	PARC DE SAINT CYR

TROISIEME PARTIE : LA QUALITE DU SERVICE

1- PRESENTATION

L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le délégataire ou demandées par le délégant et définis par voie contractuelle.

2- ENQUETES DE SATISFACTION CLIENTS

Afin de recueillir l'opinion des clients sur la qualité des prestations proposées, nous avons mis en place les dispositifs suivants :

- Questionnaire de satisfaction adressé à la clientèle « groupes »
- Mise à jour de la plateforme d'avis TRIPADVISOR (sur les 4 activités)
- Mise en place d'un système de notation sur la plateforme de réservation en ligne du camping (Secure Holiday)
- Réponse aux commentaires et interrogations sur les pages « Facebook » des 4 sites et celle de la pêche.

3- ANALYSE - ACTIONS

⇒ Accessibilité

- Depuis 2010, la Camping du Lac de Saint Cyr dispose d'un **mobile-home** 2 chambres, 4 de 30 m², adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR). Ce mobile-home est notamment équipé d'une salle d'eau adaptée avec douche à l'italienne et siège de douche amovible, de nombreux rangement et barres de maintien, un lit surélevé de 140*190.
(Document en annexe)
- **L'accès aux observatoires et la signalétique de la réserve ornithologique** créée par la Ligue de Protection pour les Oiseaux (LPO) sont conçus pour **faciliter les déplacements et la lecture des personnes à mobilité réduite, non-voyantes et malvoyantes**.
(Document en annexe)
- En 2018, nous avons poursuivi sur les 4 sites nos actions de mise en accessibilité prévues par l'agenda Agenda D'Accessibilité Programmé - ADAP
(Arrêté en annexe)

⇒ Hygiène :

- **Analyses de la qualité de l'eau du plan d'eau et de la piscine** pour la baignade tout au long de la période estivale.
(Documents en annexe)

⇒ Sécurité :

- Mise en place du **Plan D'Organisation de la Surveillance et des Secours** du Lac de Saint-Cyr et actualisations annuelles.
- Procès verbal de la Commission de Sécurité du Club House du Golf du Haut Poitou du 20 mai 2016
(Documents en annexe).
- En 2018, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, un système de vidéo-protection a été installé à l'entrée du Parc, ainsi que sur l'aire de camping-cars.

→ **Accueil :**

- Obtention du **label Camping Qualité** en 2006, renouvelé en 2016 et 2018
- Obtention du **label Qualité Tourisme** en 2018
- Obtention du **label Qualité Vienne** en 2005 pour la base de loisirs. (*Documents en annexe*)

→ **Respect de l'environnement**

- Obtention de l'**Ecolabel Européen** en novembre 2012, renouvelé en 2016 puis 2018
- Achat de **mobile-homes éco-conçus** : économiseurs d'eau, contacteurs à clé, équipements A++,.....
- Achat et installation de **poubelles de tri en matériaux recyclés** (boîtes de lait, jus d'orange => Tetra Pak)
- Poursuite des actions menées depuis de nombreuses années pour un **programme d'entretien raisonné** sur le Golf, mais aussi sur les autres sites. L'objectif est de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, de favoriser la biodiversité et de privilégier les apports d'engrais bio.

QUATRIEME PARTIE : ANNEXES

1- PRESENTATION

Annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués.

2- DETAIL DE L'ANNEXE

- Annexe 1 : Tarifs 2018
- Annexe 2 : Mobile-home accessible aux personnes à mobilité réduite
- Annexe 3 : Accessibilité aux personnes à mobilité réduite, non-voyantes et malvoyantes de la réserve ornithologique
- Annexe 4 : Arrêté Agenda d'Accessibilité Programmé
- Annexe 5 : Documents sur la qualité du service (*Résultats d'analyse d'eau/labels*)
- Annexe 6 : Dispositifs de recueil d'opinions
- Annexe 7 : Labellisation
- Annexe 8 : Procès-Verbal de la Commission de sécurité du Club House du Golf en date du 20 mai 2016
- Annexe 9 : Attestation de classement 4* du Camping du Lac de Saint Cyr en date du 21 Juillet 2017
- Annexe 10 : le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours 2018

QUATRIEME PARTIE : ANNEXES

1- PRESENTATION

Annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués.

2- DETAIL DE L'ANNEXE

- Annexe 1 : Tarifs 2018 page 2
- Annexe 2 : Mobile-home accessible aux personnes à mobilité réduite page 8
- Annexe 3 : Accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
non-voyantes et malvoyantes de la réserve ornithologique page 9
- Annexe 4 : Arrêté concernant l'Agenda D'Accessibilité Programmé page 10
- Annexe 5 : Documents sur la qualité du service (*Résultats d'analyse d'eau/labels*) page 15
- Annexe 6 : Dispositifs de recueil d'opinions page 23
- Annexe 7 : Labels page 28
- Annexe 8 : Procès-Verbal de la Commission de sécurité du
Club House du Golf en date du 20 Mai 2016 page 35
- Annexe 9 : Attestation de classement 4* du Camping
du Lac de Saint Cyr en date du 21 Juillet 2017 page 42
- Annexe 10 : Méthodes et produits utilisés pour l'entretien
des espaces verts sur les différents sites du Parc de Saint -Cyr page 43
- Annexe 11 : Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours 2018 page 45



ANNEXE 1

Tarifs Golf 2018

ABONNEMENTS GOLF 2018

Parcours 18 trous		
	Permanent	Semainier
Individuel adulte	1 160 €	960 €
Individuel jeune (-25 ans)	200 €	/
Couple	1 880 €	1 490 €

Parcours 9 trous	
	Permanent
Individuel	600 €
Couple	910 €

L'ensemble des avantages prévu pour les abonnés reste le même. Il s'applique à tous les membres SAGA, qu'ils soient ou non membres AS. Par ailleurs, le tarif de la location de chariot est inclus dans l'abonnement.

REMISES

* Nouveaux membres : **-25%**

* Jeunes de 26 à 35 ans inclus : **-30%** (non cumulable avec une autre remise)

* CE : **-10%**

* Remises selon la date d'achat : **Abonnement souscrit avant le 23 janvier : **-5%**

Abonnement souscrit après le 1er juillet : **-30%

Abonnement souscrit après le 1er octobre : **-65%

GREEN-FEES GOLF 2018

	Basse saison 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12	Haute saison du 01/04 au 31/10
Parcours 18 trous	2018	2018
1 personne	44 €	60 €
moins de 25 ans	22 €	30 €
Green-fee compétition (réservé aux membres semainiers)	35 €	35 €
carnet de 12 green fees	500 €	500 €

Greens-fees 18 trous Groupes		
2018	Basse saison	Haute saison
1 à 7 personnes	44 €	60 €
8 à 15 personnes	39 €	53 €
16 à 40 personnes	33 €	46 €
Plus de 40 personnes	32 €	44 €

	Basse saison 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12	Haute saison du 01/04 au 31/10
9 trous sur le parcours de 18 trous	2018	2018
1 personne	33 €	44 €

	Basse saison 01/01 au 31/03 et du 01/11 au 31/12	Haute saison du 01/04 au 31/10
parcours de 9 trous	2018	2018
1 personne	25 €	30 €
carnet de 12 green fees	280 €	280 €

SERVICES ANNEXES GOLF 2018

ANNEXES		
	membres	non membres
voiturette 18 trous	22 €	30 €
voiturette 9 trous	15 €	20 €
jeton de practice	2 €	4 €
chariot manuel	Offert	5 €
club (1/2 série + sac)	10 €	10 €
club (unité)	3 €	3 €
casier à batterie	30 €	/



Tarifs CAMPING 2018

EMPLACEMENTS CAMPING 2018

Tarifs par nuit en euros	2018		
	30/03 au 06/07 01/09 au 30/09	07/07 au 20/07 18/08 au 31/08	21/07 au 17/08
	6=7 / 11=14	10=11	
Forfait Randonneur (1)	8 €	14 €	16 €
Forfait Nature (2)	15 €	25 €	27 €
Forfait Confort (3)	18 €	29 €	32 €
Pers. suppl. 18 ans et +	3 €	5 €	6 €
Enfant suppl. 3-17 ans	2 €	4 €	5 €
Enfant suppl. - de 3 ans	gratuit	gratuit	gratuit
Animal	3 €	3 €	3 €
Véhicule suppl.	4 €	4 €	4 €

(1) 1 pers. à pied ou à vélo / 1 tente

(2) Forfait 2 pers./ 1 voiture / tente / caravane ou camping-car

(3) Forfait Nature avec électricité



HEBERGEMENTS LOCATIFS 2018

Tarifs par nuit en euros	2018		
	30/03 au 06/07 01/09 au 30/09	07/07 au 21/07 18/08 au 31/08	21/07 au 17/08
2 nuits minimum* Jour d'arrivée libre	Location à la semaine (minimum 7 nuits)* Jour d'arrivée/départ : samedi et mercredi	Location à la semaine (minimum 7 nuits) Jour d'arrivée/départ : samedi et mercredi	Location à la semaine (minimum 7 nuits) Jour d'arrivée/départ : samedi et mercredi
Fun 20 m2 (2 ch. - 2/4 pers.)	40 €	70 €	80 €
Yourte Rondano 31 m2 (1 ch. - 2/4 pers.)	65 €	92 €	105 €
Yourte Madras 43 m2 (2 ch. - 4/6 pers.)	72 €	103 €	115 €
Yourte Garden 53 m2 (2 ch. - 4/6 pers.)	80 €	105 €	120 €
Mobil-Home 25 m2 (2 ch. - 4/6 pers.) + terrasse	78 €	103 €	117 €
Mobil-Home 25 m2 (2 ch. - 4/6 pers.) - accès PMR	78 €	103 €	117 €
Mobil-Home 25 m2 VIP (2 ch. - 4/6 pers.)	82 €	109 €	125 €
Mobil-Home 32 m2 (3 ch. - 6/8 pers.) + terrasse	86 €	118 €	137 €
Mobil-Home Tribu 64 m2 (6 ch. 12/16 pers.)	160 €	203 €	238 €

*En basse saison, locations de 2 nuits minimum ou 3 nuits minimum les week-ends de pont (1er mai, 8 mai, 10 mai et Pentecôte)

Taxe de séjour à ajouter en sus par personne et par nuitée : 0,40 €



Tarifs PARC 2018

TARIFS ENTREE PARC DE LOISIRS DE SAINT-CYR

ENTREES PARC 2018

Accès payant du 2 juin au 31 août 2018

BILLETTERIE INDIVIDUELLE	2018	
	<i>Tarifs</i>	<i>Tarifs réduits</i> (après 17h)
Enfants (-5 ans)	offert	
Enfants (5 à 12 ans)	1 €	
Adultes	3 €	2 €
Lycéens - Etudiants - Personnes en Situation de Handicap - Demandeurs d'emploi	2 €	1 €

CARTE 10 ENTREES	2018	
	<i>Tarifs</i>	
Enfants (5 à 12 ans)	7 €	
Adultes	24 €	
Lycéens - Etudiants - Personnes en Situation de Handicap - Demandeurs d'emploi	16 €	

CARTE ANNUELLE	2018	
	<i>Tarif normal</i>	
Enfants (5 à 12 ans)	15 €	
Adultes	45 €	
Lycéens - Etudiants - Personnes en Situation de Handicap - Demandeurs d'emploi	26 €	
Famille	60 €	

Surveillance de la baignade

Juin : baignade surveillée les mercredis, samedis et dimanches, de 13h à 19h.

En juillet et août : baignade surveillée tous les jours du lundi au dimanche de 10h à 19h
La baignade est interdite hors de la zone de baignade surveillée.

LOCATION MATERIEL PARC 2018

SUPPORTS	2018	
	1h	
Kayak (1 pers)	7 €	
Canoé (2 pers)	10 €	
Pédalo (3 pers)	12 €	
Pédalo (5 pers)	17 €	
1/2 journée		1 journée
VTT	14 €	19 €
Poussyclette	6 €	10 €

AIRE POUR CAMPING-CARS 2018

Tarifs 2018		
	Basse saison du 01/01 au 30/06 du 01/09 au 31/12	Haute saison du 01/07 au 31/08
Stationnement jusqu'à 5 heures	5,00 €	5,00 €
Séjour de 24 heures	9,90 €	12,50 €

PECHE LAC DE SAINT CYR

DROITS DE PECHE 2018

Tarifs en vigueur pour l'année 2018 pour l'activité pêche sur la base de loisirs du lac de Saint Cyr

TARIFS PECHE DE JOUR	Journée Adulte	8 €
	Journée Enfant (6 à 17 ans)	4 €
	Pass Annuel Enfant	40 €
	Pass Annuel	60 €
TARIFS PECHE	24H	17 €
	48H	27 €

DE NUIT Zone 1 et 2 Placement libre	72H	40 €
	96H	53 €
	120H	66 €
	144H	77 €
	SEMAINE 168H	90 €
	24H	25 €
TARIFS PECHE DE NUIT Zone 3 <i>Sur réservation* selon disponibilités sur le planning</i>	48H	40 €
	72H	57 €
	96H	76 €
	120H	95 €
	144H	114 €
	SEMAINE 168H	120 €
	LIGNE Supplémentaire	10€/24H
	Journée Float Tube	15 €

ANNEXE 2

Mobile-home accessible aux personnes à mobilité réduite

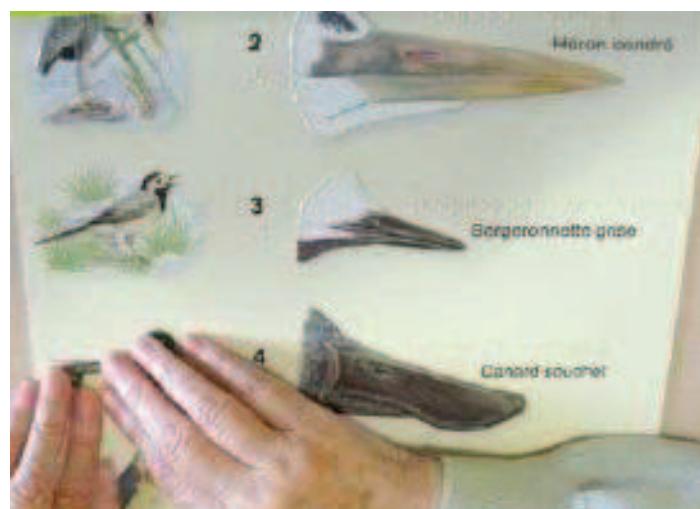


ANNEXE 3

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite, non-voyantes et malvoyantes de la réserve ornithologique



Plaque portative en relief utilisée en animation © Jahan Tillet/LPO-Vienne



ANNEXE 4

Arrêté : Agenda D'Accessibilité Programmé (ADAP)



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Reçu le
25 MARS 2016
SAGA

ARRÊTÉ APPROUVENT UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE ADAP 086 219 16 A0001

ARRETE N° 2016-DDT- 528
en date du 22 mars 2016

**Direction Départementale des Territoires
de la Vienne**

Approuvant l'agenda d'accessibilité programmée
n° ADAP 086 219 16 A0001 déposé par monsieur
Christophe JAULIN, responsable de la société
anonyme d'économie mixte SAGA, dans le cadre
de la mise en accessibilité de 7 établissements et de
2 installations ouvertes au public situés à SAINT-
CYR (86)

La Préfète de la Vienne
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L111-7 à L111-8-4 et R 111-19-7 à R-111-19-47 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'Arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public

Vu la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée, n° ADAP 086 219 16 A0001, déposée le 1er février 2016 par monsieur Christophe JAULIN, responsable de la société anonyme d'économie mixte SAGA, dans le cadre de la mise en accessibilité de 7 établissements et de 2 installations ouvertes au public situés à SAINT-CYR (86) ;

Considérant que la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée porte sur 7 établissements et 2 installations ouvertes au public, sur une seule période de 3 années, que l'estimation financière globale est de 139 150 € ;

Considérant que la demande est conforme aux conditions réunies à l'article L 111-7-7 du Code de la Construction et de l'habitation concernant la durée d'exécution de l'agenda d'accessibilité programmée, et conforme à l'article R 111-19-38 du Code de la Construction et de l'habitation concernant la programmation des travaux ;

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité émis le 3 mars 2016 ;

Arrête

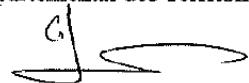
Article 1 : L'agenda d'accessibilité programmée déposé par monsieur Christophe JAULIN, responsable de la société anonyme d'économie mixte SAGA, dans le cadre de la mise en accessibilité de 7 établissements et de 2 installations ouvertes au public situés à SAINT-CYR (86) est approuvé selon l'engagement n° ADAP 086 219 16 A0001. Les travaux et actions de mise en accessibilité prévus par l'agenda doivent aboutir à une mise en conformité complète des établissements vis-à-vis des règles d'accessibilité aux personnes handicapées édictées par les articles R111-19-7 à R111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation. Une attestation à l'achèvement de l'agenda devra être transmise à la Direction départementale des Territoires de la Vienne (pour la Préfète) par pli recommandé avec demande d'avis de réception, et copie pour chacune des communes concernées (conformément aux articles R111-19-45 et R111-19-46 du CCH).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne et un exemplaire sera notifié au secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne, au Chef du SIRACED-PC, au Directeur départemental des Territoires et au pétitionnaire.

Article 3 : Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa notification conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative. Un timbre fiscal de 35 € doit être acquitté pour l'engagement d'une procédure devant les juridictions judiciaire et administrative au titre de la contribution de l'aide juridique.

Article 4 : Le secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne, le Chef du SIRACED-PC, le Directeur départemental des Territoires et le pétitionnaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète, et par délégation
Le directeur départemental des Territoires adjoint



Gilles LEROUX

Procès Verbal de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité du jeudi 3 mars 2016

Demande d'approbation d'un Ad'AP de patrimoine - 3 ans - 7 ERP - 2 IOP

Dossier n° : ADAP 086 219 16 A0001 (DE 219 16 P0001)

SAINT-CYR

PATRIMOINE DE LA SAEM SAGA 7 ERP 2 IOP

Pétitionnaire : SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE SAGA - M. JAULIN CHRISTOPHE
35 Route du Golf - - 86130 SAINT-CYR

PRÉSENTATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Demande d'approbation d'un Ad'AP de patrimoine - 3 ans - 7 ERP - 2 IOP.

L'Ad'AP concerne :

- bâtiment d'accueil, L/X, 5ème : travaux sur 2016 et 2017
- bâtiment association sportive, L, 5ème : travaux sur 2017 et 2018
- bâtiment piscine, X, 5ème : travaux sur 2016 et 2017
- club de voile, X, 5ème : travaux sur 2016 et 2017
- club house, N/L, 3ème : travaux entre 2016 et 2018. Une dérogation sera ultérieurement demandée concernant le rez de jardin du bâtiment dont la pente d'accès est de 10% sur plus de 20 m de longueur. La mise en place d'un ascenseur interagirait avec la solidité du bâtiment. La création d'un cheminement accessible par l'extérieur engendrerait des conséquences économiques excessives. Un accompagnement des personnes en situation de handicap sera proposé depuis l'accueil de l'établissement, des espaces douches et sanitaires adaptés seront créés.
- épicerie, M, 5ème : travaux sur 2016 et 2017
- snack camping, N, 5ème : travaux sur 2016 et 2017
- bloc sanitaire, IOP : travaux sur 2017 et 2018
- local poubelle, IOP : travaux en 2017

Coût total des travaux : 139 150 € (17 500 € en 2016 - 76 100 € en 2017 - 45 550 € en 2018)

Réglementation applicable :

Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)
Loi N°2005-102 du 11 février 2005 - Décret N° 2006-555 du 17 mai 2006

Arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation

Loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 - Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 - Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014

Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation.

Arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public

AVIS DE LA SOUS-COMMISSION

La Sous-Commission émet un avis favorable à la demande :

Les travaux et actions de mise en accessibilité prévus par l'agenda doivent aboutir à une mise en conformité complète des établissements vis-à-vis des règles d'accessibilité aux personnes handicapées édictées par les articles R111-19-7 à R111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Les accueils des établissements recevant du public remplissant une mission de service public ainsi que des établissements recevant du public de 1ère et 2ème catégories sont équipés obligatoirement d'une boucle d'induction magnétique (système de transmission du signal acoustique par induction magnétique, respectant les dispositions décrites en annexe 9.). Article 4 de l'arrêté du 8 décembre 2014.

Les demandes de dérogations devront faire l'objet d'une demande dans le cadre d'une autorisation de travaux (ou d'un permis de construire), elles ne seront instruites que lors du dépôt de cette demande.

L'Ad'AP déposé comprend deux IOP (toilettes publiques et local poubelle). Si d'autres installations existent et ne sont pas conformes (Installations Ouvertes au Public comme un cimetière, un jardin public, stade de sport ou un parc de jeu) l'Ad'AP devra être complété.

Le Président de la Sous Commission Départementale d'Accessibilité
Pour le Directeur Départemental des Territoires

Le Responsable Accessibilité

Sébastien LE MAY



Rappel :

Les travaux de mise en accessibilité doivent être mis en œuvre dans le respect du calendrier et de la conformité aux règles d'accessibilités. Chaque bâtiment doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (ou la demande de permis de construire si le dossier le nécessite) et des éventuelles demandes de dérogation, avant réalisation des travaux. Il doit aussi faire, si nécessaire l'objet de demande d'autorisation au titre du patrimoine, si le bâtiment est classé ou situé dans un périmètre sauvagardé.

Durant l'exécution de l'agenda d'accessibilité programmée les dispositions de l'article D 111-19-45 du CCH devront être respectées :

D 111-19-45 du CCH :

Lorsqu'un agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période est approuvé, le propriétaire ou l'exploitant adresse à la Direction Départementale des Territoires de la Vienne (pour le préfet ayant approuvé cet agenda) par pli recommandé avec demande d'avis de réception, ainsi qu'à chacune des commissions pour l'accessibilité prévues à l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales des communes concernées :

- *-un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda à l'issue de la première année ;*
- *-un bilan des travaux et autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda.*

A l'achèvement de l'agenda d'accessibilité programmée les dispositions de l'article R111-19-46 du CCH devront être respectées :

R111-19-46 du CCH :

SCDA du 3 mars 2016 DE 219 16 P0001

2 /3

DDT de la Vienne – 20 rue de la Providence - BP 80523 - 86020 Poitiers Cedex

I.-L'attestation d'achèvement, prévue par l'article L. 111-7-9, des travaux et autres actions de mise en accessibilité qui, figurant dans un agenda d'accessibilité programmée approuvé, ont finalement été nécessaires à la mise en accessibilité est établie par un contrôleur technique titulaire d'un agrément l'habilitant à intervenir sur les bâtiments ou par un architecte au sens de l'article 2 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. L'attestation prévue par l'article L. 111-7-4 en tient lieu pour les travaux soumis à un permis de construire.

II.-Toutefois, lorsque l'agenda d'accessibilité ne concerne que des établissements recevant du public de cinquième catégorie, l'attestation peut être établie par le propriétaire ou l'exploitant. Elle est alors accompagnée de toutes pièces justifiant la réalisation des travaux et actions prévus par l'agenda.

III.-Cette attestation est adressée, dans les deux mois qui suivent l'achèvement des travaux et actions de mise en accessibilité, à la Direction Départementale des Territoires de la Vienne (pour le préfet ayant approuvé cet agenda) par pli recommandé avec demande d'avis de réception ainsi qu'à chacune des commissions pour l'accessibilité prévues à l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales des communes concernées, qui la transfèrent, le cas échéant, à la commission intercommunale compétente.

Lorsque le préfet estime insuffisamment probantes les pièces produites sur le fondement du II, il peut demander une attestation d'achèvement établie selon les modalités prévues au I, qui doit lui être adressée dans les deux mois suivant sa demande.

ANNEXE 5

Documents sur la qualité du service

- Résultats des analyses d'eau

Nous noterons que l'Agence Régionale de Santé (ARS) effectue chaque année de nombreux prélèvements afin de déterminer si la qualité de l'eau est conforme aux exigences réglementaires : les analyses d'eau sont conformes au décret du 7 avril 1981.



Direction départementale de la Vienne
Pôle Santé Publique et Environnementale

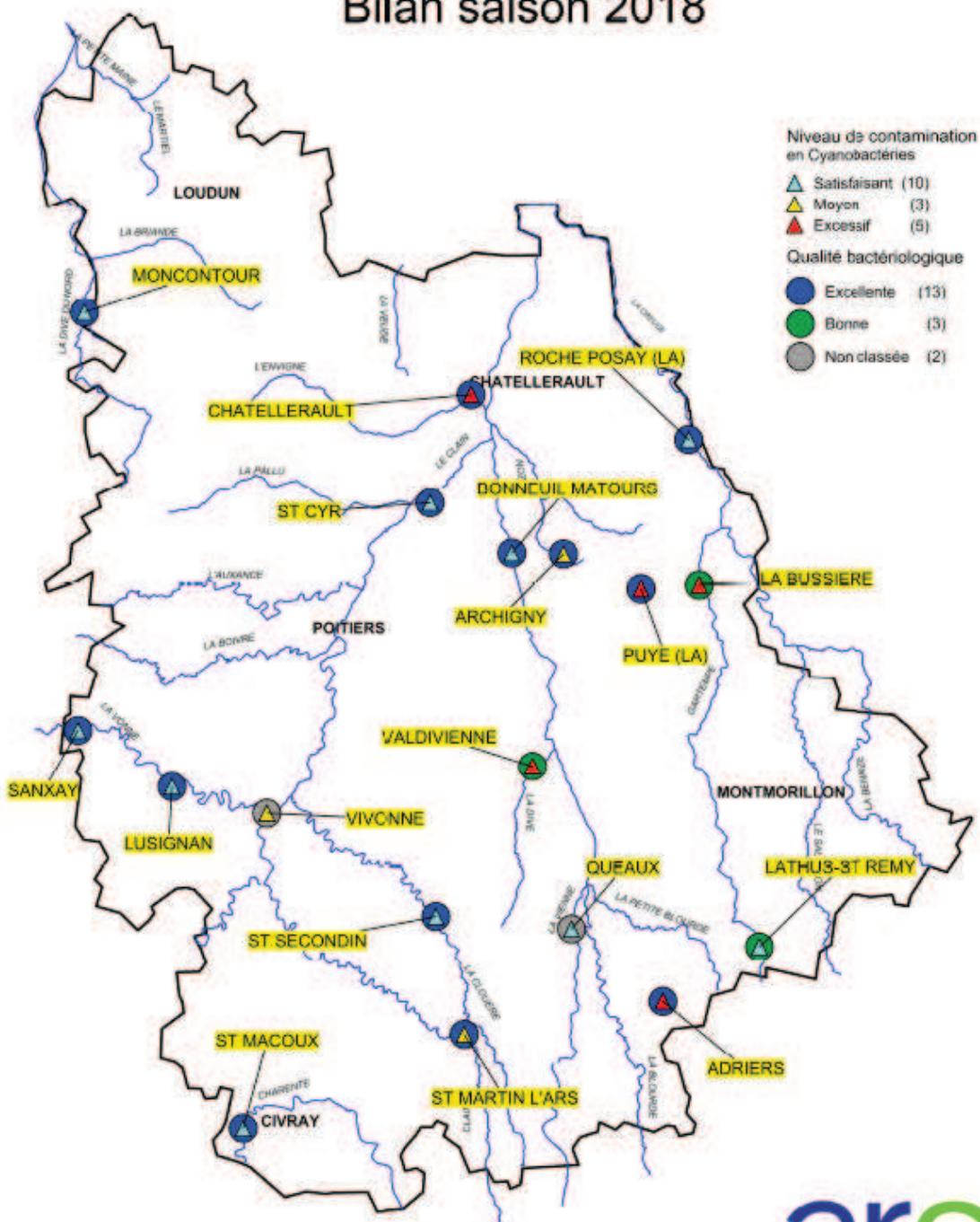


Bilan du contrôle des baignades de la Vienne pour la Saison 2018



ARS - Délégation Départementale de la Vienne
4 rue Micheline Ostermeyer - BP 20570 - 86 021 POITIERS Cedex
www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr
Standard : 05 49 42 30 50

Baignades déclarées dans le département de la Vienne Bilan saison 2018



Réalisation ARS NA DD86 Pole Santé Environnement



POINTS DE SURVEILLANCE

En application du Code de la Santé Publique (Article L.1332-1), les communes doivent recenser chaque année les zones de baignade fréquentées sur leur territoire (Articles D1332-16 et 17) et transmettre la liste de ces baignades au préfet de département avant le 31 janvier de chaque année (Article D1332-18).

Le contrôle sanitaire des zones de baignade effectué en 2018 par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine a donc concerné en Vienne 18 zones de baignade ouvertes au public du 1er juillet au 31 août.

Les baignades d'Adriers et d'Archigny ont été contrôlées mais n'étaient pas ouvertes au public. (Problème de recrutement de surveillant de baignade)

PRELEVEMENTS ET ANALYSES

Pour chaque baignade, un premier contrôle est effectué dans la quinzaine précédant l'ouverture au public, suivi généralement de deux contrôles par mois durant la période d'ouverture. Chaque contrôle comporte des observations de terrain (*conditions météorologiques, fréquentation, présence d'algues...*), des mesures de terrain (*température de l'eau, transparence de l'eau...*), des analyses bactériologiques et éventuellement des identifications d'algues (*cyanobactéries*) en laboratoire.

Du 15 juin au 31 août 2018, les zones de baignade de la Vienne ont fait l'objet de 94 contrôles (94 analyses bactériologiques et 111 identifications de cyanobactéries).

LES RESULTATS - SAISON 2018

1° - Transparence de l'eau :

La transparence de l'eau ne fait plus l'objet d'une valeur limite impérative dans la directive 2006/7/CE. Toutefois l'évolution de ce paramètre reste un très bon indicateur de dégradation de la qualité des eaux d'une baignade. Le suivi de ce paramètre est donc maintenu dans le cadre du contrôle sanitaire et au quotidien dans le cadre de l'auto-surveillance assurée par le responsable de la baignade. En 2018, 14 des 18 zones de baignade contrôlées soit 80% ont été concernées par des transparencies inférieures à un mètre (ancienne valeur réglementaire) au moins une fois dans la saison. Ce défaut de transparence peut entraîner la fermeture momentanée de la baignade si le maître nageur estime que la sécurité des baigneurs ne peut pas être assurée.

2° - Qualité bactériologique et classement des baignades :

Le classement des baignades en qualité "Excellent", "Bonne", "Suffisante" ou "Insuffisante" est réalisé selon la Directive Européenne 2006/7/CE du 15 février 2006 en prenant en compte les analyses bactériologiques de l'année en cours et celles des trois années précédentes. Le classement européen 2018 a donc été effectué à partir des résultats d'analyse des saisons 2015 à 2018.

Pour les baignades de Queaux et de Vivonne il n'y a pas de classement car les contrôles ont débuté en 2016.

Suivant ces modalités de classement (voir en page 4), les 18 baignades classées en 2017 se répartissent de la manière suivante : (tableau ci-contre)

La qualité bactériologique est conforme pour les 18 zones de baignades contrôlées en 2018.

3° - Les cyanobactéries :

La présence de ces algues a été recherchée sur 18 zones de baignade, 7 d'entre elles ont montré des concentrations dépassant le 1^{er} seuil d'alerte (20 000 cellules/ml). Parmi celles-ci, 4 baignades (Chatellerault, La Puye, Valdivienne et La Bussière la dernière semaine) ont fait l'objet de fermetures temporaires en raison de teneurs excessives en cyanobactéries (supérieures à 100 000 cellules/ml).

Qualité bactériologique
Classement 2018



Concentration maximum trouvée en
Cyanobactéries dans 1 ml d'eau



Numéro du site	Suivi UE	Cours d'eau ou plan d'eau	Commune(s) du site	2015 (*)	2016 (*)	2017	2018
ST CYR - PARC DE LOISIRS (ETANG)	Oui	ESU	SAINTE-CYR	SE	SE	SE	SE

Ancienne Classification : A : Bonne qualité ; B : Qualité moyenne ; C : Momentanément polluée ; D : Mauvaise qualité

Nouvelle Classification : E: Excellente qualité B: Bonne qualité S: Qualité suffisante I: Qualité insuffisante P: Insuffisamment prélevé

N: Pas de classement en raison de changement ou classement pas encore possible.

CONCLUSION

La qualité bactériologique des baignades de la Vienne est bonne, voire excellente. En effet, en 2018 comme en 2017, 100% des baignades sont conformes à la directive 2006/7/CE du 15 février 2006 : 13 baignades (72%) sont classées en qualité "Excellente" 3 baignades (16%) sont classées en qualité "Bonne" et 2 non-classées car suivie depuis moins de 4 ans (11%)

Par contre, la situation est préoccupante en matière de cyanobactéries. En effet, 7 baignades ont dépassé, en 2018, le 1^{er} niveau d'alerte de 20 000 cellules/ml dont 4 ont été fermées temporairement en raison d'une présence excessive de cyanobactéries (plus 100 000 cellules/ml).

Méthode de classement des baignades

Le classement des eaux de baignade est désormais basé sur une interprétation statistique des résultats d'analyse de l'année en cours et des 3 années précédentes. A partir des résultats d'analyse en entérocoques fécaux et Escherichia Coli obtenus au cours des quatre années prises en compte, les valeurs des 90^{ème} et 95^{ème} percentiles⁽¹⁾ sont déterminées suivant les modalités de calcul fixées par la directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006. Ces valeurs statistiques sont ensuite comparées aux valeurs seuil fixées par cette même directive (voir tableau ci-dessous).

⁽¹⁾ A titre d'exemple, le 95^{ème} percentile en Escherichia Coli, est une valeur statistique calculée à partir des résultats d'analyse 2013 à 2016. Cette valeur est telle que 95 % des résultats d'analyse sont statistiquement inférieurs à cette valeur calculée.

EAU CONFORME	Excellent	<u>Les eaux de baignade sont classées en qualité "Excellent"</u> : Si le 95 ^{ème} percentile est inférieur ou égal à : <ul style="list-style-type: none">• 200 UFC/100mL pour les entérocoques fécaux et• 500 UFC/100mL pour les Escherichia Coli
	Bonne	<u>Les eaux de baignade sont classées en qualité "Bonne"</u> : Si le 95 ^{ème} percentile est inférieur ou égal à : <ul style="list-style-type: none">• 400 UFC/100mL pour les entérocoques fécaux et• 1000 UFC/100mL pour les Escherichia Coli
	Suffisante	<u>Les eaux de baignade sont classées en qualité "Suffisante"</u> : Si le 90 ^{ème} percentile est inférieur ou égal à : <ul style="list-style-type: none">• 330 UFC/100mL pour les entérocoques fécaux et• 900 UFC/100mL pour les Escherichia Coli
EAU NON CONFORME	Insuffisante	<u>Les eaux de baignade sont classées en qualité "Insuffisante"</u> : Si le 90 ^{ème} percentile est supérieur à : <ul style="list-style-type: none">• 330 UFC/100mL pour les entérocoques fécaux ou• 900 UFC/100mL pour les Escherichia Coli

Mesures à prendre en cas de présence identifiée de cyanobactéries

Recommandations du ministère chargé de la santé et de l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

Situation normale	<u>Absence ou présence inférieure à 20 000 cellules/mL de cyanobactéries :</u> - Un suivi des concentrations en cyanobactéries peut être mis en place en fonction de l'historique de la baignade ou en présence de risques particuliers identifiés.
Niveau 1	<u>A partir de 20.000 cellules par mL d'eau (population de cyanobactéries majoritaire) :</u> - Informer les usagers des sites par la pose de panneaux indiquant la nature des risques et les précautions à prendre (douches, limitation des expositions). - Poursuivre le suivi sanitaire du site en assurant une fréquence d'échantillonnage hebdomadaire.
Niveau 2	<u>A partir de 100.000 cellules par mL d'eau (population de cyanobactéries majoritaire) :</u> - Interdire la baignade. - Informer les usagers des sites par la pose de panneaux indiquant la nature des risques et les précautions à prendre (douches, limitation des expositions). - Poursuivre le suivi sanitaire du site en assurant une fréquence d'échantillonnage au moins hebdomadaire.
Niveau 3	<u>Forte coloration de l'eau ou présence d'une couche mousseuse due à la prolifération de cyanobactéries :</u> - Interdire la baignade et les activités nautiques. - Informer les usagers des sites par la pose de panneaux et prévenir tout contact de personnes ou d'animaux avec les écumes. - Interdire la consommation des produits de la pêche. - Suivre l'évolution de la situation et contrôle hebdomadaire.

CONTROLE DES EAUX DE BAIGNADES CERTIFICAT

SAINT-CYR

ST CYR - PARC DE LOISIRS (ETANG)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine certifie que le prélèvement d'eau destinée à la baignade effectué le : 03/07/2018 a révélé, après analyse :

Résultat(s) détaillé(s) de la saison

Date du prélèvement	18/06/2018	03/07/2018
Cellules de cyanobactéries / ml	2810	1007
Entérocoques /100ml (MP)	<15	30
Escherichia coli / 100ml (MP)	15	15
Interprétation	(*)	(*)

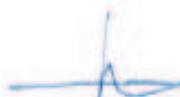
Qualification d'un prélèvement	Bonne qualité (*)	Qualité moyenne (**)	Mauvaise qualité (***)
Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)	<= 100	> 100 et <= 660	> 660
Escherichia Coli (UFC/100 ml)	<= 100	> 100 et <= 1800	> 1800

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique. Présence de cyanobactéries inférieure au seuil d'alerte.

Classement de l'année 2017 : Excellent

Signé à Poitiers le 9 juillet 2018
Pour la Directrice, L'ingénieur principal d'études sanitaires



DANIEL HEBRAS

———— Ce présent certificat doit être obligatoirement affiché au niveau du poste de surveillance de la baignade concernée, conformément à l'article D.1332-32 du Code de la Santé Publique. ———

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE

Pôle Santé Publique et Environnementale

CONTROLE DES EAUX DE BAIGNADES CERTIFICAT

SAINT-CYR

ST CYR - PARC DE LOISIRS (ETANG)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine certifie que le prélèvement d'eau destinée à la baignade

effectué le : 30/07/2018 a révélé, après analyse :

Résultat(s) détaillé(s) de la saison

Date du prélèvement	18/06/2018	03/07/2018	16/07/2018	30/07/2018
Cellules de cyanobactéries / ml	2810	1007	182	13701
Entérocoques /100ml (MP)	<15	30	15	30
Escherichia coli / 100ml (MP)	15	15	15	15
Interprétation	(*)	(*)	(*)	(*)

Qualification d'un prélèvement	Bonne qualité (*)	Qualité moyenne (**)	Mauvaise qualité (***)
Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml)	<= 100	> 100 et <= 660	> 660
Escherichia Coli (UFC/100 ml)	<= 100	> 100 et <= 1800	> 1800

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique. Présence de cyanobactéries inférieure au seuil d'alerte.

Classement de l'année 2017 : Excellent

Signé à Poitiers le 1 août 2018

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Destinataires

MONSIEUR - PARC DE LOISIRS DE ST CYR (maze@golfduhautpoitou.com)
MADAME, MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST CYR (mairie@beumontsaintcyr.fr)

Délégation Départementale
de la Vienne

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Unité de Gestion : PISCINE-ST CYR-CAMPING PARC

Prélèvement	00106243	Commune	SAINT-CYR
Unité de gestion	0173 PISCINE-ST CYR-CAMPING PARC	Prélevé le :	jeudi 26 juillet 2018 à 09h00
Installation	UDI 003621 G. BASSIN CAMPING PARC ST CYR	par :	MARIE COURTEL
Point de surveillance	0000001358 Bassin polyvalent	Type visite :	PI
Localisation exacte		Type d'eau :	Eau de piscine

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Acide isocyanurique	41 mg/L	<= 75		
Chlore combiné	0,3 mg(Cl2)/L	<= 0,6		
Chlore disponible	3,8 mg(Cl2)/L	> 2		
Chlore total	4,1 mg(Cl2)/L			
Conductivité à 25°C	1280 µS/cm			
pH	7,3 unité pH	de 6,9 à 7,7		
Température de l'air	25 °C			
Température de l'eau	28 °C			
TRANSPARENCE QUALITATIVE	Rien à signaler			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE IANESCO CHIMIE, Biopole POITIERS

Type de l'analyse : 086PI-CS

Code SISE de l'analyse : 00106241

8601

Référence laboratoire : E18-25469

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 UFC/mL	100		
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)	10		
Entérocoques	0 UFC/(100mL)			
Escherichia coli	0 UFC/(100mL)	0		
Staphylocoques pathogènes	0 UFC/(100mL)	0		
MINERALISATION				
Chlorures	185 mg/L			
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES				
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,9 mg(O2)/L			

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00106243)

Eau de piscine conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Poitiers le 3 août 2018

Pour la Directrice de la Délégation Départementale,
l'Ingénieur d'études sanitaires

DANIEL HEBRAS

ANNEXE 6

Dispositifs de recueil d'opinion

1) TRIPADVISOR – La Table du Golf

La Table du Golf Page attribuée

99 avis | N°1 sur 1 Restaurants à Saint-Cyr | Français, Végétariens bienvenus
35 Rue du Golf, 86130 Saint-Cyr, France | +33 5 49 62 66 70 | Site Web | Menu | Ferme dans 7 min: 12:00 - 15:30



 Toutes les photos (81)

Notes et avis

3,5  99 avis
N°1 sur 1 Restaurants à Saint-Cyr

NOTES

Cuisine	
Service	
Rapport qualité-prix	
Ambiance	

 fredlepap
Châtellerault,
France
 11  22



Avis écrit le 8 décembre 2018 par mobile

Très bien

Déjeuner en amoureux avec un repas copieux, très bien présenté, de très bonne qualité. Vue sur le golf et le plan d'eau, même avec un temps gris c'est joli . Accueil très bien et un très bon rapport qualité prix Plus

Date de la visite : décembre 2018

 Merci fredlepap

Jessica G, Gérant de La Table du Golf, a répondu à cet avis
A répondu le 10 décembre 2018

Bonjour, Nous prenons connaissance de votre avis et nous vous remercions de l'intérêt porté à notre établissement. La Table du Golf vous accueille tous les midis, sauf le mardi de novembre à février. Le chef élaboré ses mets à partir de produits locaux de saison.... [Plus](#)



Hell A.

 1

 Avis écrit le 18 août 2018 par mobile

Excellent

Nous avons passé un très agréable moment, sur une terrasse avec un magnifique point de vue sur le lac et le green avec le coucher de soleil en prime ! Le menu de l'entrée au dessert a été sublime ! Des produits faits maison et de très bonne qualité ! En bref nous nous sommes régaliés et nous reviendrons très certainement !

[Afficher moins](#)

Date de la visite : août 2018

2) TRIPADVISOR – Camping du Lac

Camping du Lac de Saint-Cyr

61 avis | Parc de Saint-Cyr, 86130 Saint-Cyr, France

Arrivée: -/-/- Départ: -/-/-
Occupé: 1 chambre, 2 adultes, 0 enfant

Afficher les prix

Vous aimez faire des économies ? Nous interrogeons jusqu'à 200 sites pour trouver les prix les plus bas.

Infos pratiques

4,0 Très bon (60 avis)

- Emplacement
- Propriété
- Service

Équipements de l'établissement

- Piscine
- Parking gratuit
- Restaurant
- Bar/lounge
- Centre de remise en forme
- Accès personnes handicapées

Afficher toutes les photos (72)

Séjours Camping et Mobil-Home

Comparez et économisez !

60 avis | 72 photos | 6 Q/R | 6 astuces pour la chambre

Avis Contrôle des avis

Note attribuée

Note	Nombre d'avis
Excellent	14
Bon	28
Moyen	12
Médiocre	6
Horrible	1

Période de l'année

- Mars-mai
- Juin-août
- Sept.-nov.
- Déc.-fév.

Type de voyageur

- Familles
- Couples
- Solo
- Affaires
- Amis

Langue

- Toutes les langues (60)
- français (49)
- anglais (9)
- néerlandais (3)

Plus de langues ▾

Magali D a écrit un avis le juil. 2018

4 contributions

Super camping

«Nous avons beaucoup aimé notre séjour d'une semaine avec notre caravane. Accueil très sympathique, Un emplacement mi ombragé, mis ensoleillé immense... le top du top, Une magnifique piscine, L'accès au lac, le snack. Camping calme. Prêt de raquettes ping-pong, tennis, ballon etc... Les sanitaires sont propres. Le nettoyage est fait matin et soir mais malheureusement certains campeurs très sales adorent recrépir les murs de chaque wc le personnel n'est donc pas à blâmer. Pour finir, pour un 4 étoiles avec de telles prestations dans un tel cadre, le prix est vraiment sympa. Nous recommandons ++++++»

Moins d'infos ▾

Date du séjour : juillet 2018

3) Notation plateforme Internet « Secureholiday » - Camping

	Note moyenne d
moyenne	8,63
Lié à une réservation	8,6
Non lié à une réservation	9,03
Général	8,81
Accueil	9,18
Services	8,55
Hébergement ou Emplacement	8,74
Confort	8,6
Propreté	8,77
Restauration	7,37
Ecologie / Développement durable	8,64
Région	8,7
Rapport qualité/prix	8,52

Quantité

	Quantité d'avis reçus
Actif	254

4) QUESTIONNAIRE Service Groupe

Restaurant La Table du Golf.

Votre avis nous intéresse. En 2 minutes, donnez votre avis sur les prestations qui vous ont été fournies.

Nom du Groupe *

Date de l'événement *

[Jour V] [Mois V] [2017 V]

Satisfaction Globale *

	Pas concerné	Pas satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait
Satisfaction Globale	()	()	()	()	()

Contenu de l'événement *

- () Repas à la Table du Golf
- () Séminaire + repas à la Table du Golf
- () Séminaire + repas + activités

La Signalisation routière pour accéder au restaurant est-elle suffisante ? *

- () Oui
- () Non

Préparation de l'événement *

	Pas concerné	Pas satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait
Prise de contact	()	()	()	()	()
Conseils	()	()	()	()	()
Clarté du devis	()	()	()	()	()
Rapidité	()	()	()	()	()
Disponibilité	()	()	()	()	()

Salle de réunion *

	Pas concerné	Pas satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait
Propreté de la salle	()	()	()	()	()
Matériel	()	()	()	()	()
Sonorisation	()	()	()	()	()
Température	()	()	()	()	()
Prix	()	()	()	()	()

Service et Cuisine *

	Pas concerné	Pas satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait
Service	()	()	()	()	()
Qualité	()	()	()	()	()
Quantité	()	()	()	()	()
Prix	()	()	()	()	()

Activités sportives et ludiques *

	Pas concerné	Pas satisfait	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait
Lieux de RDV avec l'encadrant	()	()	()	()	()
Le déroulement de l'activité	()	()	()	()	()
L'encadrement	()	()	()	()	()
L'activité	()	()	()	()	()

Pourquoi avoir choisi ce lieu ? *

- () Situation géographique
- () Cadre en pleine nature
- () Diversité des activités
- () Qualité des infrastructures
- () Autre :

Comment avez-vous découvert ce lieu ? *

- () La Presse locale
- () Internet
- () Bouche à oreille
- () Prospection commerciale
- () Autre :

Avez-vous d'autres projets pour l'avenir ? *

- () Oui
- () Non

Lesquels ? *

Remarques *

MERCI D'AVOIR PRIS LE TEMPS DE REPONDRE A NOTRE QUESTIONNAIRE, A BIENTOT SUR NOTRE SITE.

PARC DE LOISIRS St-Cyr

Activités, Olympiades,
Restauration, Hébergement

Se réunir, se dépasser, partager.....
Vos évènements sur mesure dans un cadre d'exception
Au golf, sur le Parc ou au bord de l'eau

Tél. 05 49 626 666 www.parcdesaintcyr.com

[Envoyer]

ANNEXE 7

Labels

Le Camping** du Lac de Saint Cyr est labélisé :**

- **Qualité Vienne :**

Le Conseil Départemental de la Vienne a mis en place LE LABEL QUALITÉ VIENNE.

Ce label garantit la qualité des prestations proposées par les différents prestataires touristiques du département. L'attribution du label se fait à partir d'une charte définissant un certain nombre de critères.

Les établissements labellisés doivent répondre à des normes strictes et objectives de qualité au travers du cadre, des équipements et des services mis à disposition de la clientèle.

Les prestataires eux-mêmes ont souhaité s'impliquer dans cette démarche qualité ; ils respectent les valeurs qui sont celles du département tel qu'un cadre naturel et préservé, la tranquillité mais aussi la qualité de vie. Ils vous garantissent un accueil chaleureux et souriant.

Enfin, ils s'engagent à vous guider dans votre découverte complète du département : en effet, chacune vous proposera de nouvelles destinations touristiques grâce à une documentation riche et variée que vous trouverez sur place.

- **Camping Qualité**

En adhérant au réseau Camping Qualité, le camping se soumet à une charte d'engagement stricte et précise, ainsi qu'à des contrôles réguliers sur près de 600 critères.

Partout, les campings Camping Qualité s'engagent à vous offrir :

- un accueil chaleureux
- une propreté irréprochable
- une information précise et vraie
- un emplacement privatif soigné
- un environnement valorisé et respecté

- **Qualité Tourisme**

Afin de toujours mieux recevoir la clientèle et améliorer la qualité des prestations touristiques en France, l'Etat a créé la marque Qualité Tourisme™.

Cette marque sélectionne et fédère sous un même symbole les démarches qualité engagées pour la satisfaction de la clientèle dans l'hôtellerie, les résidences de tourisme, les villages de vacances, les campings, la restauration, les cafés et brasseries, les agences de locations saisonnières, les offices de tourisme, les lieux de visite et les activités de pleine nature.

C'est un signe de reconnaissance des établissements qui offrent des prestations de qualité, que les clients peuvent choisir en toute confiance.

Les professionnels qui affichent la marque Qualité Tourisme™ s'engagent à offrir :

- un accueil chaleureux ;
- un personnel attentif ;
- la maîtrise des langues étrangères ;
- des prestations personnalisées ;
- des informations claires et précises ;
- une propreté et un confort assurés ;
- la découverte d'une destination ;
- la prise en compte de votre avis.

Pour obtenir la marque Qualité Tourisme™, le prestataire doit suivre avec succès une démarche qualité conforme aux **Engagements Nationaux de Qualité** qui représentent les exigences essentielles à la satisfaction de la clientèle.

Les professionnels reconnus Qualité Tourisme™ sont à l'écoute grâce à l'analyse systématique des **enquêtes de satisfaction et des réclamations**. Leurs prestations sont régulièrement soumises à un **contrôle** inopiné et indépendant.



Le Label Qualité Vienne est décerné à :



Le : 01 janvier 2008

Le Président de la
Commission Tourisme et du Comité
Départemental du Tourisme
D. RÉAULT

Durée de validité : 3 ans

Le Président du
Conseil Général
C. BERTAUD



ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur Christophe LELIÈVRE, agissant en qualité de Président de l'Association Nationale « Camping Qualité », siège 105 rue La Fayette, 75010 Paris enregistrée sous le numéro de SIRET 433 760 592 000 17 – Code APE : 9412Z

Atteste que :

Monsieur MAZE, agissant en qualité de gérant du Camping Le Lac de Saint Cyr à BEAUMONT SAINT CYR (86130).

Est adhérent à la charte « Camping Qualité » depuis 2015 suite à l'obtention d'un audit d'entrée réalisé par un cabinet d'audit indépendant issu du marché concurrentiel. Ce camping a subi un audit de suivi en 2018.

Cette attestation est délivrée à la demande de l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Pornic, le 8 mars 2019.

Le Président,
Christophe LELIÈVRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christophe Lelièvre".



Affaire suivie par : Mme Patricia ROUSSEAU
Courriel : patricia.rousseau@direccte.gouv.fr

Reçu le
SAGA

NOTIFICATION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE QUALITE TOURISME™

Suite à l'audit du 1er juillet 2018 et à la tenue du Comité Régional de Gestion de la Marque QUALITE TOURISME™ de la région Nouvelle-Aquitaine, réuni le 15 octobre 2018, et conformément à l'article 5.2.1.4 du Règlement d'usage de la marque QUALITE TOURISME™, inscrit à l'INPI le 7 novembre 2017 et publié le 8 décembre 2017 au BOPI, et à l'article 11 de l'Arrêté du 15 septembre 2014 portant organisation de la Direction Générale des Entreprises, j'ai le plaisir de notifier à M. Romain MAZE, responsable du Camping Le Lac de Saint-Cyr à SAINT-CYR (86130), le droit d'usage de la Marque QUALITE TOURISME™, à compter de ce jour pour l'activité suivante : hôtellerie de plein air.

Le CRGM appelle l'attention sur l'écoute client.

Le maintien de ce droit d'usage implique le respect du Règlement d'usage et du Cahier des charges de la Marque QUALITE TOURISME™.

Poitiers, le 18 octobre 2018

P/O La Présidente du Comité Régional de
Gestion de la Marque de la région Nouvelle-
Aquitaine,
L'adjoint au Chef du Service
Tourisme/Commerce/Artisanat/Services

Mathias MONDAMERT

Depuis Novembre 2012, le Camping du Lac de Saint Cyr dispose de l'Ecolabel Européen

- **Ecolabel Européen**

L'Éco labellisation, ultime étape « verte » dans le processus d'engagement environnemental des hébergements touristiques : l'écologie rejoue l'économie.

Cette démarche constitue un triple enjeu pour le développement touristique :

1. économique en nous adaptant aux évolutions du marché en générant des économies d'énergie et une réduction des coûts d'exploitation
2. social en répondant aux attentes de la clientèle en matière d'environnement
3. managérial en contribuant à faire évoluer les relations avec le personnel, la clientèle et les fournisseurs

L'éco label européen reposait en 2012 sur 83 critères, dont 36 obligatoires. Depuis 2016, ces critères ont évolué : il faut désormais répondre aux exigences relatives à plus de 987 critères dont 30 obligatoires.

Pour un camping de 120 places, l'audit revient approximativement à 800 € HT. Ensuite un droit d'entrée est acquitté une fois pour toutes, 200 € en 2009. Par la suite, le camping labellisé paye chaque année un « droit d'usage » fixé à 500 HT.

A l'issue d'un audit réalisé en 2018, le certificat d'Ecolabel Européen a été renouvelé jusqu'au 24 janvier 2022.



Hébergement touristique
Tourist accommodation

N° 2018/80997.1

Certificat

Certificate

Admission du 13/11/2018
Admission from 13/11/2018

AFNOR Certification certifie que les services
AFNOR Certification certifies that the services

De l'établissement :
Of the company:

**SAGA - SAEM GESTION ANIMATION
PARC DE LOISIRS**

Situé à :
Located at:

CAMPING DU LAC DE ST CYR
LIEU DIT LE PARC DE LOISIRS
FR-86130 ST CYR

Numéro d'enregistrement :
Registration number:

FR/051/116

sont conformes aux exigences de la décision de la Commission européenne 2017/175/UE
meet the requirements of the decision of the European Commission 2017/175/UE

Ecolabel européen - hébergement touristique
European Ecolabel - tourist accommodation

Les caractéristiques certifiées sont :

The certified characteristics are:

Utilisation de sources d'énergie renouvelables	<i>Measures to use renewable energy sources</i>
Economies d'énergie et d'eau	<i>To save energy and water</i>
Réduction de la production de déchets	<i>To reduce waste</i>
Amélioration de l'environnement local	<i>To improve the local environment</i>

Ce certificat est valide jusqu'au
This certificate is valid until

24/01/2022

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probante.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probative value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier
la validité du
certificat

Annexe et remplace tout certificat antérieur. Seul un produit estampillé du logotype et n° d'enregistrement ou livré avec un document y faisant référence peut se prévaloir du présent certificat. Liste des produits disponibles sur les sites www.eco-label.com et www.ecolabel.fr.
This certificate supersedes all earlier versions, and covers only products with the logo and registration number or delivered with a document referring to them. List of products available on the websites www.eco-label.com and www.ecolabel.fr.

afnor
CERTIFICATION

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine-Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 82 80 00 - F. +33 (0)1 45 17 80 00
SAS au capital de 18 167 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

ANNEXE 8

Procès-Verbal de la Commission de sécurité du Club House du Golf du Haut Poitou

**COMMISSION DE SÉCURITÉ
D'ARRONDISSEMENT DE POITIERS**

POITIERS, LE 20/05/2016

PREFECTURE DE LA VIENNE
CABINET DE LA PREFETE
SID-PC
PLACE ARISTIDE BRIAND B.P.589
86021 POITIERS CEDEX

**PROCES-VERBAL DE VISITE
DE LA COMMISSION**

TEL : 05 49 55 69 68
FAX : 05 49 88 84 18

SECRETARIAT

Dossier suivi par : Lieutenant Christian MONDEJAR
Tél : 05 49 49 18 66

I – OBJET : VISITE PERIODIQUE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
(Articles R 123-14 et R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation)

CODE ERP	:	E219.0001 002
ETABLISSEMENT	:	CLUB HOUSE DU GOLF DU HAUT POITOU
ADRESSE	:	Golf du Haut Poitou
COMMUNE	:	SAINT-CYR
DESTINATION, ACTIVITÉ(S)	:	Réunion
VISITE EFFECTUÉE PAR	:	Commission de sécurité d'arrondissement de POITIERS
VISITE EFFECTUÉE LE	:	01/02/2016 14 h
CLASSEMENT	:	Types "N, L" de 3 ^{ème} catégorie avec un effectif de 419
COORDONNÉES GPS OU LAMBERT 93	:	46°43'35.53"N 0°28'35.16"E
PRÉSENCE DSA OU DAE	:	Oui Non

Dernière visite effectuée le : 31/01/2011.

Avis : Avis favorable.

II – DESCRIPTION SOMMAIRE DU BATIMENT:

L'établissement visité, comprend 4 niveaux :

sous-sol

- 2 vastes vestiaires et les locaux techniques dont une chaufferie gaz ; chaque vestiaire dispose d'une fenêtre aménagée en dégagement accessoire.

rez-de-chaussée

- le hall d'accueil avec point de vente d'articles de golf, un bureau, la salle de restaurant avec cuisine non complètement isolée (passe-plat), la salle de séminaires.

étage

- les bureaux de la SAGA (7).

combles

- local archives.

Implantation :

Isolé des tiers.

Construction :

Traditionnelle.

Chauffage:

Alimenté au gaz.

Moyens de secours :

1 réserve incendie de 120 m³.

Surveillance de l'établissement :

/

Dispositions prises pour l'évacuation des personnes à mobilité réduite en cas d'incendie (article GN8 et arrêté du 24 septembre 2009) :

/

Dérogations acceptées par la sous-commission ERP/IGH :

/

III - TRAVAUX EFFECTUÉS DEPUIS LA DERNIERE VISITE OU PROJET(S) :

/

IV- HISTORIQUE DE L'ETABLISSEMENT :

Date de l'arrêté d'ouverture : 24/11/1993.

DATES	PC/AT/VISITES
27/03/1997	Visite Périodique avis favorable
25/02/2002	Visite Périodique avis favorable
01/01/2003	Permis de construire PC 21903W0006 / Extension salle de restaurant avis favorable
02/03/2005	Visite Périodique avis favorable
04/02/2008	Visite Périodique avis défavorable relatif à l'absence d'éclairage de sécurité et travaux non autorisés sans justificatif

ÉTABLISSEMENT : CLUB HOUSE DU GOLF DU HAUT POITOU

COMMUNE : SAINT-CYR

Commission de sécurité de l'Arrondissement de POITIERS

Référence du dossier : E219.0001 002

01/12/2008	Visite de Récolelement avis pas d'avis rendu par rapport à l'alarme qui ne fonctionne pas. Visite complétée le 10/12/2008
10/12/2008	Visite de Récolelement avis favorable
31/01/2011	Visite Périodique avis favorable
01/02/2016	Visite Périodique avis favorable

V – CLASSEMENT :

Cet établissement est soumis aux règles du Code de la Construction et de l'Habitation (art. R123-1 à R123-55). Ainsi qu'aux textes suivants :

Arrêté du 25 juin 1980 relatif à la sécurité incendie dans les Etablissements Recevant du Public.

Arrêté du 12 décembre 1984 portant approbation des dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.type L salles à usage d'audition, conférences, de réunions de spectacles ou à usage multiples.

Arrêté du 21 juin 1982 portant approbation des dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public type N restaurants et débits de boissons.

Il se classe en types N, L de 3^{ème} catégorie avec un effectif de 419 personnes

VI– EFFECTIFS :

Niveaux/Locaux	Surface m ²	Densité d'occupation	Effectifs		TOTAL
			Public	Personnel	
Salle de restaurant	279	1p/m ²	279	/	279
Salle de séminaire	132	1p/m ²	132	/	132
Ensemble de l'établissement			411	8	419

VII– CALCUL DES DÉGAGEMENTS :

Niveaux/Locaux	Effectifs public	Effectif personnel	Cumul	Dégagements exigés	Dégagements réalisés
Salle de restaurant	279	/	279	2 sorties totalisant 4 UP	5 sorties totalisant 10 UP
Salle de séminaire	132	/	132	2 sorties totalisant 3 UP	2 sorties totalisant 3 UP
Ensemble de l'établissement	411	8	419	2 sorties totalisant 6 UP	7 sorties totalisant 12 UP

VIII - ETAIENT PRESENTS :

Membres avec voix délibérative :

- Président : Monsieur MOUSSEAUX, SIDPC représentant la préfète de la Vienne
- GENDARMERIE : Gendarme COURUEIL, représentant le Commandant de la Région et du groupement de Gendarmerie de la Vienne
- S.D.I.S. : Lieutenant MONDEJAR, représentant le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Mairie : Monsieur ROUX, maire de SAINT-CYR

Représentant de l'établissement :

- Monsieur JAULIN, directeur
- Monsieur MAZE, directeur exploitation

Autres personnes :

- Monsieur DAVID, responsable entretien des espaces verts du parc/camping

IX – TRAVAUX DE LA COMMISSION :

9-1 Examen des rapports de vérifications techniques :

	Organismes vérificateurs techniciens Compétents DATES	Conclusions et observations des rapports	Sociétés de maintenance (levée des observations + dates)
Electricité	SOCOTEC le 24/11/2015	35 observations	/
Eclairage sécurité			
Eclairage extérieur			
Chaudière gaz	Blanc le 01/04/2015	/	/
Ramonage			
Installation de gaz	SOCOTEC le 03/04/2015	RAS	/
Cuisine < P > 20 KW - appareils - extraction 400° C - dispositif de coupure - écran cantonnement - nettoyage hotte	Servi Hôtel le 06/08/2015, pas notifié dans le registre de sécurité Technivap le 24/02/2015	/	/
Système d'alarme incendie (avant 02/02/1993) Equipement alarme 4□	SOCOTEC le 14/10/2015	/	/
Extincteurs	SDI le 11/06/2015	/	/
Porte automatique façade	Pas contrôlées	/	/
Formation personnel	Forme expert le 06/01/2016	/	/
Registre sécurité	Oui	/	/

9-2 Contrôle des prescriptions anciennes du procès verbal de la visite du 31/01/2011

Exécutées : 3, 4, 5, 6, 7, 9.

Non exécutées : 1, 2, 8.

9-3 Essais effectués :

Essai de l'alarme incendie de type 4 : satisfaisant.

9-4 Constatations :

Construction :

Le ferme porte entre la salle de séminaire et la cuisine est hors service.

Électricité - éclairage de sécurité :

Des triplettes sont utilisées.

Risques particuliers :

Les canalisations de gaz de la cuisine ne sont pas peintes en jaune.

Dispositions prises pour l'évacuation des personnes à mobilité réduite en cas d'incendie (article GN8 et arrêté du 24 septembre 2009) :

/

Dérogations acceptées par la sous-commission ERP/IGH :

/

X – AVIS DE LA COMMISSION :

10-1 Analyse des risques présentés par l'ERP :

Bien que comportant quelques anomalies qui pourront être rapidement réglées, cet établissement recevant du public ne présente pas de dangers graves pouvant compromettre la sécurité du public. Il dispose de tous les éléments de sécurité permettant une évacuation rapide et en bon ordre du public. Néanmoins, le maintien du niveau de sécurité qui est le sien aujourd'hui repose dorénavant sur une vérification et des essais réguliers de toutes ces installations.

10-2 Vu l'analyse de risques réalisée par la commission, celle-ci émet un avis :

Favorable.

10-3 Dispositions administratives obligatoires pour le suivi du dossier :

Faire vérifier par des techniciens compétents ou agréés et selon les périodicités mentionnées dans le Règlement de Sécurité, l'ensemble des installations techniques (article GE 6).

Ouvrir et tenir à jour un registre de sécurité, où seront notamment consignées les conclusions des vérifications techniques (article R 123-51).

Les périodicités de visite par la Commission de Sécurité devront être respectées (article GE 4).

Après obtention de l'autorisation d'ouverture, un avis relatif au contrôle de la sécurité sera apposé, d'une façon apparente, près de l'entrée principale (article GE 5).

Transmettre au Secrétariat de la Commission de Sécurité, sous-couvert du Maire de la commune, un dossier concernant les éventuels travaux, aménagements ou transformations envisagés même à titre temporaire (article R 111.19.25 du Code de la Construction et de l'Habitation).

10-4 Conformément à l'article 40 du décret n° 95-260 modifié, la commission demande la réalisation des prescriptions techniques suivantes :

DÉGAGEMENTS :

- 1) Limiter l'ensemble (2 vestiaires) du sous sol comprenant qu'un dégagement à 19 personnes Art CO 38 (prescription du procès verbal de la visite du 31/01/2011).

ÉLECTRICITÉ - ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ :

- 2) Interdire l'usage des triplettes (article EL4).

RISQUES PARTICULIERS :

- 3) Débarrasser le mobilier du vestiaire garçons ou créer un local spécifique traité en local à risques moyens Art CO 28 §2 (prescription du procès verbal de la visite du 31/01/2011).
- 4) Remettre en état de fonctionnement le ferme porte de la cuisine et la salle de séminaire (CO38).
- 5) Peindre les canalisations de gaz en jaune (GZ17, DTU 61.1).

DISPOSITIONS PRISES POUR L'ÉVACUATION DES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE EN CAS D'INCENDIE (article GN8 et arrêté du 24 septembre 2009) :

- 6) Formaliser dans un dossier prévu à l'article R123-22 la ou les solutions retenues pour l'évacuation de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

- 7) Lever les observations rédigés dans les rapports de vérifications techniques, en apporter la preuve au secrétariat de la commission de sécurité Art GE 7 (prescription du procès verbal de la visite du 31/01/2011).

NOTA : en application de la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapées, les travaux doivent faire l'objet d'un examen par la commission compétente.

Le président de séance,

Sébastien MOUSSEAUX

VERIFICATIONS TECHNIQUES PERIODIQUES

Types d'installations	Articles de référence	Vérificateurs	Péodicité
Désenfumage	DF 10 Application de GE 6 à GE 10 sauf (*)	Technicien compétent <i>Personne ou organisme agréé</i>	1 an 3 ans (**)
Thermiques (installations de chauffage et/ou de réfrigération)	CH 58 Application Section II chapitre I^{er} du Livre II	Technicien compétent	1 an
Gaz	GZ 30 Application Section II chapitre I^{er} du Livre II	Technicien compétent	1 an
Electriques (y compris éclairage de sécurité et paratonnerre)	EL 19 / EC 15 Application GE 6§2 et 8§2	Technicien compétent	1 an
Ascenseurs	AS 9 Voir (**)	Technicien compétent <i>Organisme agréé</i>	1 an 5 ans (**)
Système de Sécurité Incendie et équipement d'alarme	MS 73	Technicien compétent Obligation d'avoir contrat entretien pour SSI A et B	1 an
Système de Sécurité Incendie	MS 73	Organisme agréé	3 ans (*)
Extincteurs et robinets d'incendie armés	MS 73 Application Section II chapitre I^{er} du Livre II	Technicien compétent	1 an
(*) arrêté du 04 juillet 2007 – vérification triennale (article DF 10 §3) : <ul style="list-style-type: none"> - si désenfumage mécanique ; - et si SSI de catégorie A ou B. 			
(**) arrêté du 28 juin 2008 – vérification quinquennale par une personne ou un organisme agréé : <ul style="list-style-type: none"> - un examen du maintien de la conformité - un état de conservation des éléments de l'installation - vérification des dispositifs de sécurité. 			

La section II, Livre 1^{er} du Livre II demande l'application soit du GE 8 soit du GE 10 comme suit :

- Le GE 8 est partie intégrante de la sous-section I de la section II du Livre 1^{er} dont fait partie le GE 7 qui lui-même précise en application pour le GE 8 que «les vérifications techniques doivent être effectuées par des organismes agréés par le ministère de l'intérieur : dans tous les établissements des 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e catégories, lorsque les dispositions du présent règlement l'imposent».
- Le GE 10 lui précise dans la sous-section II (vérifications techniques pouvant être assurées par des techniciens compétents) que «Lorsque les dispositions réglementaires le permettent, les vérifications techniques précisées dans les dispositions générales et particulières peuvent être effectuées par des techniciens compétents sous la responsabilité des exploitants».

ANNEXE 9

Attestation de classement en 4 étoiles du Camping du Lac de Saint Cyr



DECISION DE CLASSEMENT

(Articles D. 332-2 à D. 332-4 du code du tourisme)

Par décision en date du 21 juillet 2017, Atout France, l'Agence de développement touristique de la France, a procédé au classement du camping ci-après :

CAMPING DU LAC DE SAINT-CYR

PARC DE LOISIRS

86130 SAINT-CYR

Dans la catégorie : 4 étoiles - TOURISME

Le N° de SIRET de l'établissement au moment de la demande : 33880921300014

La capacité d'accueil de l'établissement (en nombre d'emplacements) : 189

- 0 emplacement(s) « confort caravane » ;
- 150 emplacement(s) « grand confort caravane » ;
- 0 emplacement(s) dans l'aire de stationnement pour autocaravanes ;
- 39 emplacement(s) « confort caravane » et « grand confort caravane » destiné(s) à l'accueil exclusif d'hébergements équipés à se raccorder à tous les branchements (caravanes, résidences mobiles, H.L.L.) ;
- 0 emplacement(s) nul(s).

Le N° d'enregistrement de l'établissement : C86-014325-002

La présente décision de classement est valable jusqu'au 21 juillet 2022. Elle ne saurait en aucun cas attester que le bénéficiaire satisfait aux obligations légales ou réglementaires régissant sa profession.

Conformément aux dispositions de l'article L. 141-2 du code du tourisme, publicité sera faite de cet établissement classé sur le site internet d'Atout France.

Fait à Paris,

Le 21 juillet 2017

Le Directeur Général

Christian MANTEI

Mentions des voies et délais de recours

Si vous estimez que la présente décision est contestable, vous pouvez former soit un recours gracieux auprès d'Atout France, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre établissement, votre exploitation ou le lieu d'exercice de votre profession.

Le recours gracieux ou le recours contentieux doit intervenir dans les deux mois suivant la notification de la présente décision. En cas de rejet de recours gracieux, vous conservez la possibilité de former un recours contentieux dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet. Cette décision de rejet peut être implicite (absence de réponse pendant deux mois).

79 - 81, rue de Clichy - 75009 Paris - France

Service d'information : Tél.: 01 77 71 03 13 - classement@atout-france.fr

GIE ATOUT France - RC Paris 87 C 033 - SIRET 340 709 211 00072 - APE 7990 Z - FR 39340709211

ANNEXE 10

Méthodes et produits utilisés pour l'entretien des espaces verts sur les différents sites du Parc de Saint-Cyr

Le Golf du Haut-Poitou

La SAGA met en place depuis plusieurs années, un **programme d'entretien raisonné** sur l'ensemble des parcours du Golf du Haut-Poitou. L'objectif est de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, de favoriser la biodiversité et de privilégier les apports d'engrais certifiés bio.

La SAGA s'est engagée depuis une dizaine d'années à respecter la Charte Nationale Golf et Environnement conclue entre la Fédération Française de Golf et le Ministère de l'Ecologie. Elle bénéficie également d'un dispositif de prévention et d'alerte mis en place par la Fédération Française de Golf, service de veille sanitaire animé par l'institut Ecoumène et qui apporte à notre équipe terrain, connaissances et outils pour anticiper et lutter contre les maladies des gazons.



La SAGA utilise des produits organiques avec traçabilité, applique le tri sélectif des déchets, recycle les différents détritus (feuilles, déchets de tonte....) et privilégie les travaux mécaniques.

Les produits fongicides sont utilisés très ponctuellement pour lutter contre des maladies sur les greens (fusariose : maladie du gazon). Ces traitements représentent 5 à 6 passages par an sur les 30 greens, soit une superficie de 2 hectares environ sur les 85 hectares du golf. Ces produits disposent d'une autorisation de mise sur le marché.

Le fertilisant utilisé sur les fairways du golf **est un amendement organique unique**, certifié bio. Il renforce la graminée, qui lui permet de mieux lutter contre les mauvaises herbes.

En 15 ans, l'utilisation de produits fongicides a été divisée par 2, grâce à l'utilisation de solutions alternatives :

- Utilisation régulière de macérations de plantes : orties (*Ker Agro*), consoude, prêle ;
- Application de trichoderma (champignon qui lutte contre les mauvais champignons) et de la bactérie *bacillus subtilis* ;
- Utilisation d'engrais certifiés *Agriculture Biologique* ;
- Utilisation de charbon de bois sur les greens. Le but de ce traitement est de les aider à se protéger de l'humidité et des attaques cryptogamiques en utilisant un produit naturel.

Le Lac de Saint-Cyr étant alimenté par les nappes phréatiques, nous noterons que l'Agence Régionale de Santé (ARS) effectue chaque année de nombreux prélèvements de juin à fin août, afin de déterminer si la qualité de l'eau du Lac de Saint-Cyr est conforme aux exigences réglementaires : les analyses d'eau sont conformes au décret du 7 avril 1981. Depuis de nombreuses années, l'ARS classe le Lac de Saint-Cyr dans la catégorie : EXCELLENT. Par ailleurs, le Lac se fait l'hôte de poissons blancs, carnassiers, carpes, brochets, sandres, signe d'une eau de très bonne qualité.

Le Parc de Saint-Cyr

Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé sur le Parc. Les équipes d'entretien des espaces verts utilisent les débroussailleuses, les tondeuses et les faucheuses.

Le Camping du Lac de Saint-Cyr

Le Camping du Lac a obtenu le label Ecolabel Européen en 2012. Un audit a été effectué par l'AFNOR au cours de l'année 2018. Suite à cet audit, le certificat Ecolabel nous a été délivré jusqu'au 22 janvier 2022.

Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé sur le Camping. Les équipes d'entretien des espaces verts utilisent les débroussailleuses, les tondeuses et privilégient, lorsque cela est possible l'arrachage manuel.

Tous les produits d'entretien et de nettoyage utilisés par nos équipes du Camping, sont certifiés Ecolabel Européen.

ANNEXE 11

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours



Plan d'organisation de la surveillance et des secours

Arrêté du 16 juin 1998 (J.O. 1.8.1998)

Identification de l'établissement

Nom : SAEM SAGA-Parc de Loisirs de Saint-Cyr

Adresse : Parc de Loisirs de Saint-Cyr 86130 Saint-Cyr

Numéro de téléphone : 05 49 62 57 22

Propriétaire : Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou

Exploitant : Société Anonyme pour la Gestion de l'Animation su Parc de Loisirs de Saint Cyr

Table des matières

Identification de l'établissement	1
1. Installation de l'équipement et matériel	2
2. Fonctionnement général de l'établissement	3
3. Organisation de la surveillance de la sécurité	4
4. Organisation interne en cas d'accident	8
5. Signatures	10

1. Installation de l'équipement et matériel

1.1. Plan de l'ensemble des installations



1.2. Identification du matériel de secours disponible

1.2.1. Matériel de sauvetage :

- Zodiac 30 Cv (protège-hélice)
- Paddle
- Kayak

1.2.2. Matériel de recherche :

- Palmes
- Masques / lunettes
- Tubas

1.2.3. Matériel de secourisme :

- 1 brancard
- 1 couverture de survie
- Collier cervical réglable
- Nécessaire de premier secours

1.2.4. Matériel de ranimation :

- 1 Appareil d'oxygénothérapie
- 2 Bouteilles d'oxygène (1 intégré sac de secours)
- 1 Ballon auto-remplisseur
- 1 Masque à inhalation haute concentration d'oxygène
- 1 Oxymètre de pouls
- 1 Défibrillateur semi-automatique (DSA)

1.3. Identification des moyens de communication

1.3.1. Communication interne

- Sifflet
- Talkie-walkie
- Téléphone fixe (au poste de secours)
- Téléphone portable
- Mégaphone

1.3.2. Moyens de liaison avec les services publics

- Téléphone fixe (au poste de secours)
- Téléphone portable

2. Fonctionnement général de l'établissement

2.1. Période d'ouverture de l'établissement

Ouverture saisonnière les mois de Juin, Juillet et Août.

2.2. Horaires et jours d'ouverture au public

Juin : Mercredi, Samedi, Dimanche : 13h → 19h

Juillet et Août : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : 10h-12h → 12h30-19h

Juillet et Août : Vendredi, Samedi, Dimanche : 10h → 19h

2.3. Fréquentation

Fréquentation maximale saisonnière journalière : 4 000 personnes

Moments prévisibles de forte fréquentation : 15h à 18h

3. Organisation de la surveillance de la sécurité

L'espace de baignade surveillé est délimité par des lignes d'eau blanches et rouges , vue du poste cette espace se situe à gauche. Le chenal est en face du poste et est matérialisé par les deux bouées rouge et verte.

Les horaires n'excluent pas la possibilité de pouvoir poursuivre ou interrompre la surveillance en fonction de la fréquentation de la zone de baignade en accord avec la direction.

La profondeur est limitée à 2m50 aux limites des lignes d'eau. Une zone de petit bain est délimitée avec une hauteur d'eau maximale de 1m.

L'eau est transparente par temps dégagé et peut se troubler avec une forte fréquentation et des conditions climatiques particulières. Des poissons et des algues sont présents dans l'eau, ils font partie de l'écosystème permettant au lac de préserver une eau de grande qualité.

La surveillance de la zone de baignade est organisée et régulée en fonction de la fréquentation du parc sur une base de deux nageurs-sauveteurs au mois de juin, deux nageurs-sauveteurs en semaine les mois de juillet-août et quatre nageurs-sauveteurs le weekend les mois de juillet – août.

La configuration des rôles de la surveillance s'effectue comme suit, en fonction du nombre de nageurs sauveteurs à disposition :

Nombre	Actions de surveillance et ronde possibles.
1	Vigilance au poste, flamme verte affalée.
2	La flamme verte peut être hissée.
3	Une rotation* toutes les 15 minutes avec appui** zodiac / paddle / kayak possible.
4	Deux rotations* toutes les 15 minutes avec appuis** zodiac / paddle / kayak possible.

*une rotation est définie par une action de surveillance active sur la plage en face de la zone de baignade, du bord de l'eau au chemin de passage ; d'une marche active, à la chaise sur la plage selon les besoins.

**est désigné comme appui, une mission de prévention visant à informer les clients de leur situation dangereuse sur le plan d'eau, et à faire une action de surveillance vers la zone de baignade via un moyen permettant au nageur sauveteur de surveiller sur l'eau.

Le POSS concerne spécifiquement la zone de baignade. Cependant, de par la nature du lieu de baignade, un rôle de prévention sur l'ensemble du plan d'eau est attendu de l'équipe du poste de secours. Ainsi qu'une capacité d'action sur les différents autres espaces du parc en cas de besoin.

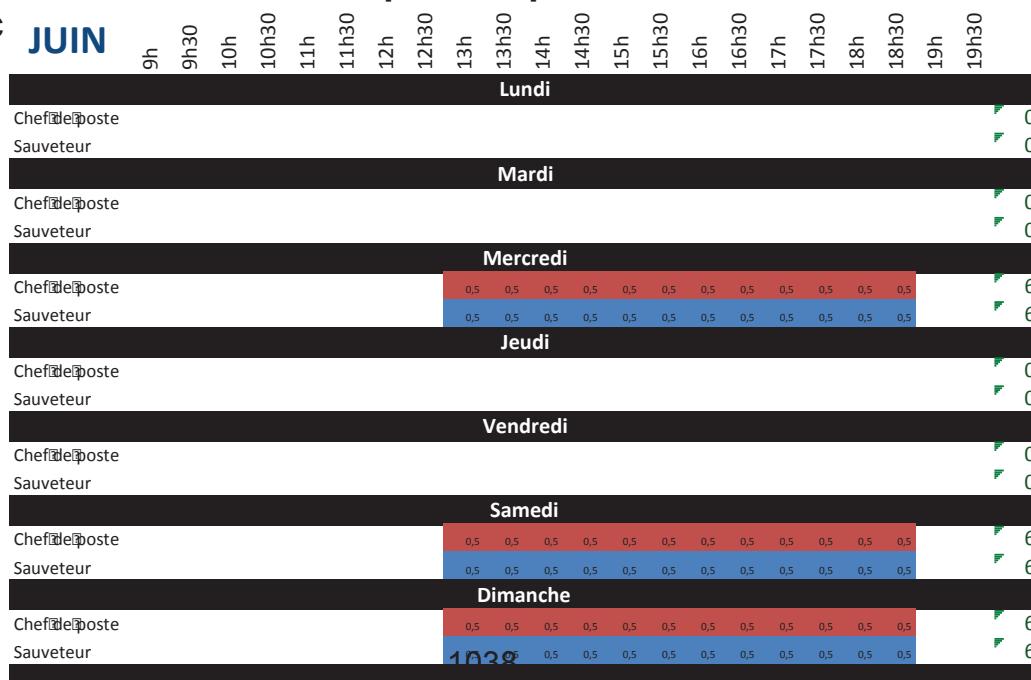
L'ordre des lettres attribuées à chaque nageur sauveteur représente la proximité de chacun au lieu de l'incident ou bien de manière arbitraire par le chef de poste.

Nombre	Actions possibles.
2	ALERTE voix, sifflet, tw Flamme affalée Nageur – sauveteur A pour les premiers secours Nageur – sauveteur B avec le matériel nécessaire Déplacement sur le lieu selon jugement (pied, vélo, bateau) Location nautique en présence sur le poste de secours. BILAN Appels selon la gravité Fiche de soin / intervention et main courante

3	<p>ALERTE voix, sifflet, tw Flamme affalée</p> <p>Nageur – sauveteur A pour les premiers secours Nageur – sauveteur B avec le matériel nécessaire Déplacement sur le lieu selon jugement (pied, vélo, bateau) Nageur – sauveteur C en renfort si besoin ou veille surveillance au poste. Location nautique en présence sur le poste de secours si C.</p> <p style="text-align: right;">BILAN Appels selon la gravité Fiche de soin / intervention et main courante</p>
4	<p>ALERTE voix, sifflet, tw Flamme affalée</p> <p>Nageur – sauveteur A pour les premiers secours Nageur – sauveteur B avec le matériel nécessaire Déplacement sur le lieu selon jugement (pied, vélo, bateau) Nageur – sauveteur C en renfort si besoin ou veille surveillance au poste. Nageur – sauveteur D en renfort si besoin ou veille surveillance au poste. Location nautique en présence sur le poste de secours si D.</p> <p style="text-align: right;">BILAN Appels selon la gravité Fiche de soin / intervention et main courante</p>

- Intervention du nageur-sauveteur qui est sur place ; fait son bilan sur place ou dans l’infirmerie.
- La surveillance n’est pas interrompue sauf si la situation s’aggrave ou si le nageur sauveur en responsabilité le juge nécessaire. (Dans ce cas, la flamme est baissée jusqu’à la fin de l’action marquée par la fin de la rédaction de la main courante)
- Informer le chef de service (directeur...) selon le niveau de gravité.
- Prévenir la DDCS selon la gravité. Art.8 – décret n° 93-1101 du 03 septembre 1993

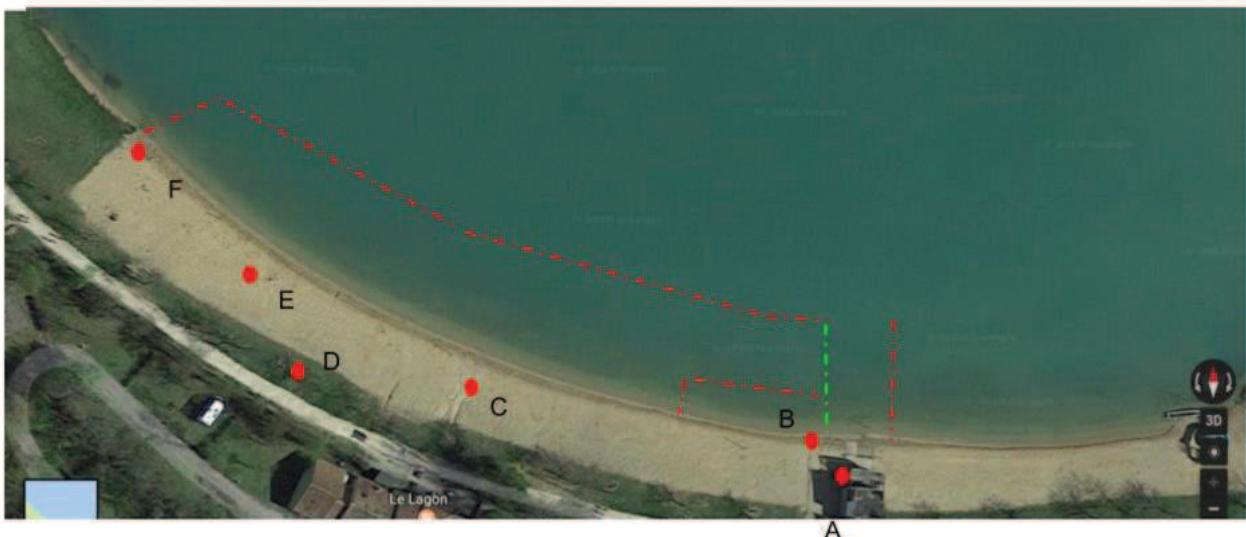
3.1. Personnel de surveillance présent pendant les heures d’ouverture au public **JUIN**



JUILLET ET AOÛT

	10h	10h30	11h	11h30	12h	12h30	13h	13h30	14h	14h30	15h	15h30	16h	16h30	17h	17h30	18h	18h30	19h
Lundi																			
Chef de Poste	0,5	0,5	0,5	0,5					0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	8,5
Adjoint Chef de poste									0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0
Nageur Sauveteur	0,5	0,5	0,5	0,5					0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	8,5
Nageur Sauveteur									0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0
Mardi																			
Chef de Poste	0,5	0,5	0,5	0,5					0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	8,5
Adjoint Chef de poste									0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0
Nageur Sauveteur	0,5	0,5	0,5	0,5					0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	8,5
Nageur Sauveteur									0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0
Mercredi																			
Chef de Poste																			0
Adjoint Chef de poste	0,5	0,5	0,5	0,5					0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	8,5
Nageur Sauveteur									0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0
Nageur Sauveteur	0,5	0,5	0,5	0,5					0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	8,5
Jeudi																			
Chef de Poste																			0
Adjoint Chef de poste	0,5	0,5	0,5	0,5					0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	8,5
Nageur Sauveteur									0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0
Nageur Sauveteur	0,5	0,5	0,5	0,5					0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	8,5
Vendredi																			
Chef de Poste	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5											4,5
Adjoint Chef de poste									0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	4,5
Nageur Sauveteur									0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	4,5
Nageur Sauveteur	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	4,5
Samedi																			
Chef de Poste									0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	5,5
Adjoint Chef de poste	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	8
Nageur Sauveteur	0,5	0,5	0,5	0,5					0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	6,5
Nageur Sauveteur					0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	7
Dimanche																			
Chef de Poste	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	8
Adjoint Chef de poste									0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	5,5
Nageur Sauveteur					0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	7
Nageur Sauveteur	0,5	0,5	0,5	0,5					0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	6,5

Durant les périodes où les 4 sauveteurs sont au Poste de Secours, un des 4 nageurs sauveteurs pourra être détaché pour effectuer des missions de prévention (pédales, nageurs hors zone de surveillance, comportements à risque,...). Cette demande peut émaner des exploitants ou directement du chef de poste ou son adjoint.



3.2. Postes

A → poste fixe de secours au niveau ponton

B → poste zodiac

C → en lame au bord de l'eau

D → en lame en surplomb de la plage

E → poste fixe chaise

F → poste fixe piquet

Le matériel de réanimation se situe au poste de surveillance de la sécurité « A »

3.3. Zones de surveillances



3.4. Autres personnels présents dans l'établissement

Directeur

Agent d'accueil en charge de la location nautique

Aquazone : équipe d'accueil (2 personnes) et de surveillance (1 MNS + 3 BNSSA)

4. Organisation interne en cas d'accident

4.1. Alarme au sein de l'établissement

- Talkie-walkie
- Téléphone

	Téléphone	Talkie-walkie
Accueil Parc	318	X
Accueil Camping	311	X
Accueil Golf	*4001	X
Directeur Parc	317	X
Directeur Adjoint	313	X
Poste de Secours	315	X
Base de Voile	*4007	X
Location nautique		X
Snack	322	

Le sauveteur présent au poste de surveillance « A → poste fixe de secours au niveau ponton » est désigné pour apporter le matériel mobile nécessaire à la recherche et au sauvetage sur le lieu d'accident.

4.1.1. Évacuation du bassin

Le nageur - sauveteur second ou l'agent de location nautique est désigné pour évacuer la baignade : sifflet, mégaphone.

Les nageur-sauveteurs sont en charge des premiers secours de leur propre initiative, sous la vigilance du chef de poste.

4.1.2. Exercices d'alarme, périodicité

Un exercice de révision d'alerte (recherche, remorquage, réanimation, transport) dans toutes les situations possibles en début de saison et pour tout nouveau membre.

Une heure d'entraînement collectif (deux personnes minimum) devra être consacrée par semaine. Le poste de secours étant à disposition en dehors des horaires d'ouverture par demande à la direction pour tout exercice.

Titre + date + noms	
Schéma	
Consignes	
Bilan	

4.2. Alerte des secours extérieurs

18 Sapeurs-pompiers

17 SAMU

15 Police / Gendarmerie

Le chef de poste déclenche l'alerte.

L'accueil des secours extérieurs se fait via l'accueil du parc et l'accompagnement jusqu'à la victime par la direction ou délégué.

5. Signatures

Niveau de qualification	Poste	Nom-Prénom	Signature
MNS	Chef de poste	Nicolas Chey	
BNSSA	Adjoint Chef de Poste	Jean Come Collon	
BNSSA	Nageur Sauveteur	Coline Lallange	
BNSSA	Nageur Sauveteur	Louis Rossignol	